



ATLANTIS FORMATION

Pigeon Bouillante Reserve Cousteau

97125 GUADELOUPE

Siret : 749 991 469 00018 APE : 8553Z

contact@atlantisformation.com

www.atlantisformation-guadeloupe.com

0590.41.73.21

CATALOGUE DES PROGRAMMES DE FORMATION

MISE A JOUR

2022

PLONGEUR ENCADRÉ JUSQU'À 12 METRES (PE 12)

Un produit d'initiation et de découverte de la plongée subaquatique en scaphandre en milieu naturel

OBJECTIFS ET CONDITIONS DE PRATIQUE POUR LES PLONGEURS

- Le “PE 12” offre l'opportunité de s'initier aux activités de plongée en scaphandre de la FFESSM.
- Il permet de donner goût aux activités de plongée en scaphandre de manière ludique, sans licence ni visite médicale préalable, avec pour objectif le plaisir des sensations et de la découverte.
- Il permet de réaliser trois plongées d'initiation en scaphandre, encadrées dans l'espace 0 – 6 m (avec possibilité d'une incursion dans la zone de 6 à 12 mètres en fin de formation).
- Il s'adresse à des publics débutants, dont l'âge minimum est de 12 ans.
- Il offre la possibilité de découvrir le milieu naturel avant de s'engager dans un cursus de formation conditionné par la délivrance de la licence sportive.

LIEUX DE PRATIQUE ET DE DELIVRANCE

Le PE 12 est proposé dans les clubs fédéraux ou les Structures Commerciales Agréées par la FFESSM, avec une pratique en milieu naturel.

CONDITIONS ADMINISTRATIVES

- L'acquisition du “PE 12” est matérialisée par une carte de PE 12 FFESSM.
- A l'issue des 3 plongées, le club ou la SCA peut valider sur le site fédéral la délivrance au plongeur de la carte de PE 12, qu'il recevra par voie postale.

CONDITIONS TECHNIQUES A L'USAGE DES ENCADRANTS

Le “baptême de plongée”, peut être inclus dans le PE 12.

Les différentes plongées incluses dans le PE 12 se déroulent dans la zone des 0 à 6 m (avec possibilité d'une incursion dans la zone de 6 à 12 mètres en fin de formation) et sont encadrées par une personne habilitée en fonction de l'activité proposée et de l'objectif (enseignement ou exploration), dans le respect du Code du sport.

Au cours des séances, le plongeur doit développer des aptitudes lui permettant de maîtriser l'utilisation de son équipement personnel, la mise à l'eau, l'immersion et le retour en surface à vitesse contrôlée. Il doit également maîtriser sa ventilation, maintenir son équilibre, connaître les signes usuels et pouvoir s'intégrer dans une palanquée guidée dans la zone des 0-12 mètres en respectant l'environnement et les règles de sécurité.

Lorsqu'il s'agit d'enfants de 12 à 14 ans, la profondeur maximale d'évolution lors de la première immersion est de 3 mètres.



Version février 2019

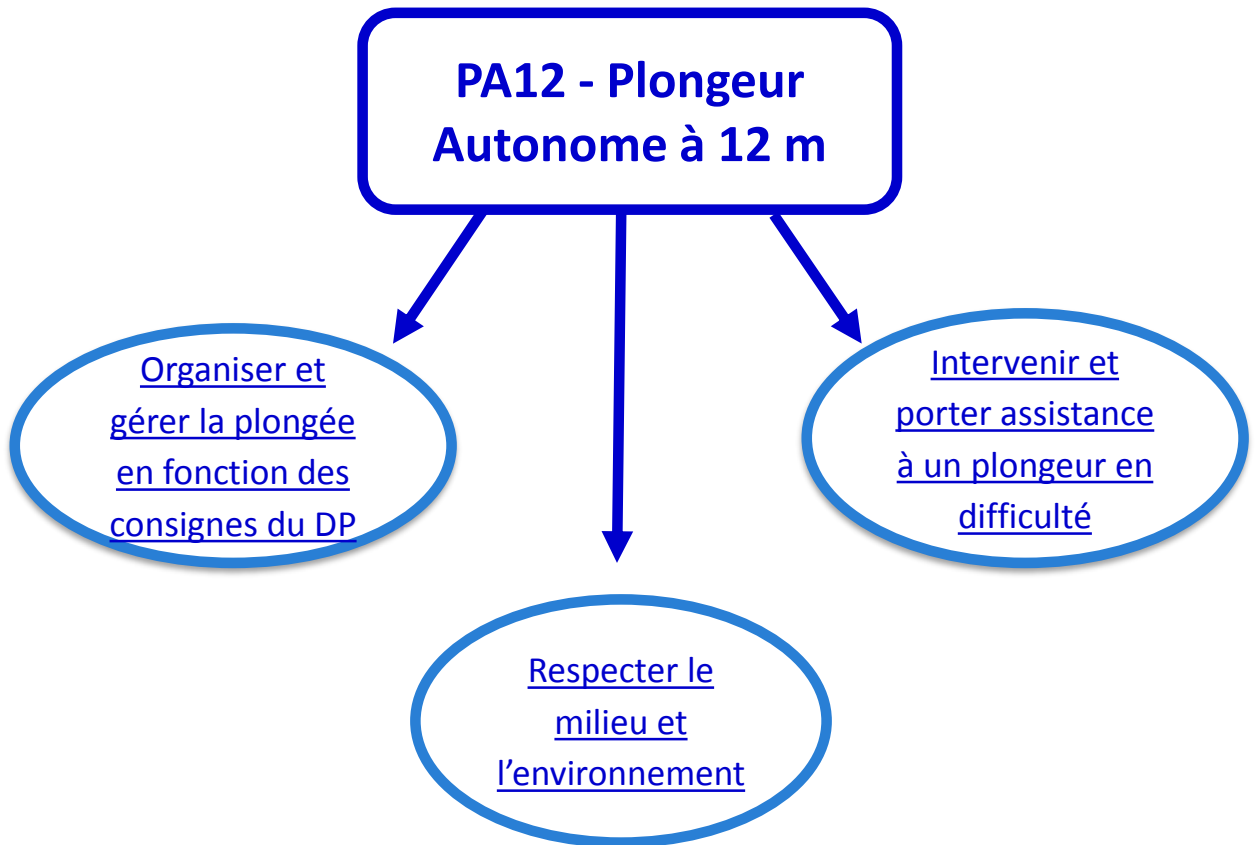


Comme vous le constatez le MFT change de forme, il s'agit de moderniser notre outil de formation, pour une meilleure lisibilité et une utilisation plus facile. Vous le constaterez, il n'y a que peu d'évolutions sur le fond. Cette première version, sera accompagnée d'une évolution plus performante avec la rénovation du site internet de la FFESSM dans les prochains mois.

Bonne découverte,
L'équipe de la Commission Technique Nationale

Cursus Plongeur Autonome à 12 m

*Le plaisir
est sous l'eau !*





FFESSM

IMMERSION & EMOTION

Cursus Plongeur Autonome à 12 m

Crédit photo : FFESSM/Pierre Martin - Razi

*Le plaisir
est sous l'eau !*



PREROGATIVES

Le plongeur titulaire de la qualification Plongeur Autonome 12 m (PA12) est capable de réaliser des plongées d'exploration jusqu'à 12 m de profondeur, au sein d'une palanquée, en autonomie, sans Guide de Palanquée (GP), avec un ou deux équipiers majeurs ayant, au minimum, les mêmes compétences et en présence d'un Directeur de Plongée (DP) sur le site qui donne les consignes relatives au déroulement de la plongée.

Ces plongées sont réalisées dans le cadre d'une organisation sécurisée, mise en place par un Directeur de Plongée (DP), selon les règles définies par le Code du Sport (CdS).

CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION

Etre âgé de 18 ans au moins à la date de délivrance du brevet.

Etre titulaire de la licence fédérale en cours de validité.

Etre titulaire du brevet de plongeur Niveau 1 (N1) de la FFESSM ou d'une certification dont les aptitudes sont jugées équivalentes pour débiter la formation et avoir réalisé au moins 4 plongées attestées en milieu naturel.

Présenter un certificat d'absence de contre-indication à la plongée conforme à la réglementation fédérale en vigueur, se référer au chapitre « généralités » du manuel de formation.

REGLES D'ORGANISATION ET DE DELIVRANCE

L'ensemble des conditions de réalisation des certifications de la FFESSM est défini dans les Règles générales des certifications de la FFESSM.

La qualification PA12 est délivrée au niveau d'un club affilié ou d'une structure commerciale agréée, par un encadrant E3 minimum, licencié, sous la responsabilité du président du club ou du responsable de la structure commerciale agréée. L'ensemble des compétences doit être acquis dans un délai de 15 mois à compter de la délivrance de la première compétence.

Les compétences doivent être obtenues en milieu naturel (mer, lac, carrière, ...) à l'exclusion des piscines et fosses de plongée, quelle qu'en soit la profondeur.

L'enseignement des compétences s'effectue dans l'espace de 0 à 12 m par un E2 minimum.

L'accoutumance à la profondeur doit être progressive et les compétences sont évaluées entre 10 et 12 m.

CONNAISSANCES THEORIQUES

Connaissances	Commentaires
Accidents	Information sur les barotraumatismes et leur prévention. Prévention et conduites à tenir pour l'ensemble des accidents potentiels.
Procédures de désaturation	Information sur les différents moyens de gestion des paramètres de la plongée.
Règlementation	Prérogatives du plongeur, présentation de la FFESSM, documents pour plonger. Notions liées aux espaces d'évolution, à la plongée en autonomie et à la responsabilité.
Milieu et environnement	Charte internationale du plongeur responsable. Connaissances et respect du milieu subaquatique.

Les connaissances théoriques sont évaluées lors des mises en situations pratiques. Il n'y a pas d'examen écrit. L'accent est mis sur la prévention.

ORGANISER ET GERER LA PLONGEE EN FONCTION DES CONSIGNES DU DP

Compétence attendue : le plongeur est capable d'organiser sa plongée en autonomie avec ses équipiers en respectant les consignes du directeur de plongée.

Technique

Compréhension et application des directives du DP	Identification sans difficultés des consignes de durée et de profondeur ainsi que des conditions de fin de plongée (pression du bloc, sortie d'eau, ...). En concertation avec ses équipiers, détermination du protocole de contrôle des consommations.
Compréhension de la topologie du site de plongée, orientation	Compréhension de la géographie du site ainsi que des repères à utiliser pour l'orientation.
Gestion de son matériel et prise de connaissance du matériel des équipiers	Capacité à s'équiper, réglage du matériel et vérification du bon fonctionnement. Prise d'informations sur le fonctionnement de l'équipement de ses équipiers (gilet, outil de gestion des paramètres de plongée, ...). Capacité à établir un parachute.

Comportement

Le plongeur a le souci de la gestion collective de la plongée et de l'importance du respect des paramètres définis par le DP. Il s'attache au respect du cadre réglementaire.
 Il prend en compte l'expérience de ses équipiers. En immersion, il porte une attention constante au bon déroulement de la plongée.

Théorie

Réglementation relative aux espaces d'évolution, à la plongée en autonomie et à la responsabilité.
 Connaissances des différents moyens de gestion des paramètres de la plongée : temps, profondeur, vitesse de remontée.
 Une information sur les risques de barotraumatismes est délivrée en mettant l'accent sur la prévention.

Modalités d'évaluation :

Le contrôle se fait en cours de formation, avec le souci de varier les situations concrètes d'évaluation et d'en conserver la dimension pratique.

INTERVENIR ET PORTER ASSISTANCE A UN PLONGEUR EN DIFFICULTE

Compétence attendue : le plongeur est capable d'identifier une situation anormale et d'adopter un comportement adapté pour y remédier efficacement.

Technique

Observation, compréhension et réaction face à un incident

Interprétation des signes conventionnels d'un équipier.
Réaction aux manifestations observables en l'absence de signe conventionnel (ventilation anormale, agitation, ...).
Prise en charge d'un plongeur en difficulté. Si nécessaire, passage de l'octopus, assistance et remontée à l'aide des moyens disponibles (gilets et palmes).

Comportement

La réaction est rapide, sans brutalité, la prise en charge est calme et sécurisante. Le plongeur qui intervient a le souci du confort de l'assisté, il adopte une attitude rassurante.

Théorie

Prévention et conduites à tenir pour l'ensemble des accidents potentiels dans la zone des 12 m (barotraumatismes, essoufflement, malaises, ...).

Modalités d'évaluation :

Toutes les situations qui nécessitent une intervention sont travaillées. L'assistance doit être réalisée au moins deux fois, intégralement, dans au moins deux situations différentes.

Il est attendu une bonne interprétation de la situation, une prise en charge rapide et efficace, un arrêt dans la zone de 5 à 3 m et une sortie d'eau sécurisée.

RESPECTER LE MILIEU ET L'ENVIRONNEMENT

Compétence attendue : le plongeur adopte une attitude éco-responsable, il évolue dans le respect de l'environnement subaquatique et avec la connaissance du milieu.

Technique

Aisance aquatique

Réalisation de déplacements équilibrés, sans appui, avec un palmage et une stabilisation maîtrisés.

Comportement

Le plongeur évolue en limitant son impact sur l'environnement. Il adopte une attitude respectueuse à l'égard de la faune et de la flore : il limite l'éclairage et les nuisances sonores, il est le plus discret possible, il refuse le nourrissage. Il développe sa capacité d'observation.

Théorie

Connaissance du milieu (faune et flore courantes, dangers et risques du milieu).
Connaissance liée au respect de l'environnement, à l'impact du plongeur sur le milieu (respect de la tranquillité de la faune, absence de dégradation, ...).
Présentation de la Charte internationale du plongeur responsable.

Modalités d'évaluation :

Au cours des plongées en milieu naturel, le comportement respectueux et responsable du plongeur est évalué. Il sait décrire et nommer les animaux et les végétaux les plus fréquemment rencontrés.

FÉDÉRATION
FRANÇAISE
D'ÉTUDES ET
DE SPORTS
SOUS-MARINS



TECHNIQUE

MANUEL DE FORMATION TECHNIQUE
GUIDE DE PALANQUÉE NIVEAU 4

COMMISSION
TECHNIQUE NATIONALE

FFESSM

VERSION MARS 2022



ARCHITECTURE GÉNÉRALE DE LA FORMATION

ACCUEILLIR LES PLONGEURS

PARTICIPER À L'ORGANISATION ET
À LA SÉCURISATION DE L'ACTIVITÉ

GUIDER UNE PALANQUÉE
EN EXPLORATION

RESPECTER L'ENVIRONNEMENT

CONNAISSANCES THÉORIQUES

EXAMEN

— PRÉROGATIVES

- Le diplôme de « **Guide de Palanquée — Niveau 4** » (GP-N4) de la FFESSM atteste de la maîtrise des compétences requises pour exercer la fonction de Guide de Palanquée en exploration définie par le Code du Sport (*Établissements organisant la pratique de la plongée subaquatique Art. A.322-71 à A. 322-101 et ses annexes notamment annexe III-15b de la sous-section 1*).
- Cet encadrant possède les compétences générales suivantes :
 - « Accueillir les plongeurs ».
 - « Participer à l'organisation et à la sécurisation de l'activité ».
 - « Guider une palanquée en exploration ».
 - « Respecter l'environnement ».
 - « Connaissances théoriques ».
- Les prérogatives réglementaires du GP-N4 sont définies par le Code du Sport. De plus, le GP-N4 peut :
 - Après obtention du diplôme d'Initiateur ou déclaration de stage pédagogique dans le cadre du cursus de formation MF1, exercer la fonction d'enseignant niveau 2 définie dans l'annexe III-15 b de la sous-section 1 du Code du Sport.
 - Après obtention de la qualification de « **Directeur de plongée en exploration** », exercer la fonction de directeur de plongée définie dans l'annexe III-15 a de la sous-section 1 du Code du Sport.



— ACCUEILLIR LES PLONGEURS

1 — Objectifs	2 — Commentaires
Adopter en toutes circonstances un comportement respectueux des valeurs du sport et de la Fédération.	<ul style="list-style-type: none"> • Se présenter de façon avenante, être à l'écoute et disponible. • Respecter la déontologie sportive et les règlements fédéraux. • Préserver l'intégrité physique des plongeurs. • Évaluation : épreuve N°4 « Conduite de palanquée ».
Accueillir, informer et prendre en charge les plongeurs.	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer leur expérience. • S'assurer de l'utilisation d'un matériel adapté. • Les orienter selon leurs attentes et leurs besoins. • Informer sur les différents cursus, diplômes, qualifications et les assurances. • Évaluation : épreuve N°4 « Conduite de palanquée ».
Promouvoir la structure et la FFESSM.	<ul style="list-style-type: none"> • Inciter à la pratique dans les différentes activités, et fidéliser les pratiquants.

— PARTICIPER À L'ORGANISATION ET À LA SÉCURISATION DE L'ACTIVITÉ

1 — Objectifs	2 — Commentaires
Participer au choix d'un site et à l'organisation de la plongée.	<ul style="list-style-type: none"> • Contenu : référentiel de l'épreuve de matelotage. • Évaluation : épreuve N°6.
Participer aux manœuvres et à la mise en place des outils nécessaires à l'activité sur le site.	<ul style="list-style-type: none"> • Contenu : référentiel de l'épreuve de matelotage. • Évaluation : épreuve N°6.
Assister ou suppléer si nécessaire le Directeur de Plongée dans la préparation et la mise en œuvre des premiers secours.	<ul style="list-style-type: none"> • Contenu : référentiel du RIFAP. • Évaluation : réalisée lors du passage du RIFAP. Pas d'évaluation spécifique lors de l'examen GP-N4.
Expliquer les règles de sécurité visant à protéger les plongeurs et les autres personnes.	<ul style="list-style-type: none"> • Contenu : partie « avant la plongée » du référentiel de l'épreuve de conduite de palanquée. • Évaluation : épreuve N°4 « Conduite de palanquée ».
Participer à la surveillance de l'activité et réaliser des actions de prévention.	<ul style="list-style-type: none"> • Contenu : partie « avant la plongée » du référentiel de l'épreuve de conduite de palanquée et référentiel de l'épreuve de matelotage. • Évaluation : épreuves N°4 et 6.
Localiser et utiliser le matériel de secours.	<ul style="list-style-type: none"> • Contenu : référentiel du RIFAP. • Évaluation : réalisée lors du passage du RIFAP. Pas d'évaluation spécifique lors de l'examen GP-N4.



— GUIDER UNE PALANQUÉE EN EXPLORATION

1 — Objectifs	2 — Commentaires
Conduire une palanquée.	<ul style="list-style-type: none"> • Contenu : référentiel de l'épreuve « Conduite de palanquée ». • Évaluation : épreuve N°4.

— CONNAISSANCES THÉORIQUES

1 — Objectifs	2 — Commentaires
Risques de l'activité, mesures de prévention et bonnes pratiques.	<ul style="list-style-type: none"> • Contenu : <ul style="list-style-type: none"> — Référentiel de l'épreuve d'anatomie, physiologie et physiopathologie du plongeur, partie « accidents et incidents en plongée ». — Référentiel de l'épreuve de décompression. • Évaluation : épreuves N°10 et N°11.
Outils et procédures de décompression.	<ul style="list-style-type: none"> • Contenu : référentiel de l'épreuve de décompression. • Évaluation : épreuves N°10.
Aspects théoriques utiles dans la pratique habituelle de l'activité, en dehors du matériel de plongée.	<ul style="list-style-type: none"> • Contenu : référentiel de l'épreuve d'aspects théoriques de l'activité. • Évaluation : épreuves N°12.
Règlementation relative à l'activité.	<ul style="list-style-type: none"> • Contenu : référentiel de l'épreuve du cadre réglementaire de l'activité. • Évaluation : épreuve N°13.
Connaissance du matériel de plongée.	<ul style="list-style-type: none"> • Contenu : référentiel de l'épreuve de matériel de plongée. • Évaluation : épreuve N°14.



— RESPECTER L'ENVIRONNEMENT

1 — Objectifs	2 — Commentaires
Évoluer en limitant son impact sur le milieu.	<ul style="list-style-type: none"> Le GP est un exemple pour les plongeurs qu'il encadre. Il évolue sans perturber le milieu, ni déranger les espèces. Il doit savoir : <ul style="list-style-type: none"> — Maîtriser sa stabilisation, son palmage et sa ventilation, — Fixer ses accessoires de façon à éviter qu'ils endommagent le milieu : détendeur de secours, lampe, phare, parachute, appareils photo-vidéo, etc. • Évaluation : épreuve N°4 « conduite de palanquée ».
Faire preuve de techniques d'approche propices à l'observation.	<ul style="list-style-type: none"> Adapter sa vitesse de palmage, choisir sa position par rapport aux plongeurs guidés et s'équiper de matériel (lampe, planchettes...) afin de favoriser l'observation de chacun. Maîtriser les instruments sources de perturbations (lumière, bruit, bulle). • Évaluation : épreuve N°4 « conduite de palanquée ».
Connaître la charte internationale du plongeur responsable.	<ul style="list-style-type: none"> Appliquer les gestes et attitudes décrits dans les chartes mer et eau douce. Identifier les comportements inadéquats et les corriger. • Évaluation : épreuve N°4 « conduite de palanquée ».
Commenter l'environnement subaquatique.	<ul style="list-style-type: none"> Décrire l'environnement du site sur lequel il évolue (milieu marin ou eau douce), ainsi que la faune et la flore. Savoir répondre simplement aux questions courantes des plongeurs : <ul style="list-style-type: none"> — connaître les noms communs des espèces animales et végétales rencontrées, — pouvoir fournir de brèves explications sur leur comportement, leur mode de vie et leur habitat. Connaître la charte du plongeur responsable et les sites ressources: DORIS, etc. • Évaluation : épreuve N°4 « conduite de palanquée ».
Savoir préparer une sortie.	<ul style="list-style-type: none"> S'informer sur le contexte environnemental de la région, du pays, sur les milieux et les espèces rencontrées, leur fragilité, leur dangerosité, sur leur comportement et leur statut de protection. limiter l'impact du mouillage sur les fonds, par l'utilisation d'un parachute d'ancre ou tout autre moyen, lorsqu'il aide le DP ou lorsqu'il organise des sorties en autonomie.



EXAMEN

GRUPE 1 : ÉPREUVES DE CONDITIONS PHYSIQUE

1| MANNEQUIN

2| NAGE PMT SUR 800M

3| PLONGÉE LIBRE
À 10M

GRUPE 2 : ÉPREUVES PRATIQUES

4| CONDUITE
DE PALANQUÉE

5| INTERVENTION
SUR UN PLONGEUR
EN DIFFICULTÉ À 40M

6| MATELOTAGE

7| DESCENTE,
STABILISATION
ET VDM À 40M

8| DTMR DE 25M

9| NAGE CAPELÉE
SUR 500M

GRUPE 3 : ÉPREUVES THÉORIQUES

10| DÉCOMPRESSION

11| ANATOMIE —
PHYSIOLOGIE ET
PHYSIOPATHOLOGIE

12| ASPECTS
THÉORIQUES
DE L'ACTIVITÉ

13| CADRE
RÉGLEMENTAIRE

14| MATÉRIEL
DE PLONGÉE



PRÉROGATIVES

— ACCÈS À L'EXAMEN

- Être titulaire de la licence FFESSM en cours de validité.
- Être âgé de 18 ans au moins le jour du début de l'examen.
- Être titulaire du diplôme Niveau 3 de la FFESSM ou d'un diplôme admis en équivalence dans le Code du Sport.
- Être titulaire de la carte RIFA Plongée de la FFESSM.
- Contrôle médical : se conformer aux préconisations exposées en fin de chapitre « généralités » du MFT.
- Présenter les attestations d'aptitude suivantes :
 - **Aptitude A1** : « Conduite de palanquée » (Cf. : *épreuve N°4, compétences « Accueillir des plongeurs », « Organiser et sécuriser l'activité », « Guider une palanquée en exploration » et « Respecter l'environnement ».*)
 - **Aptitude A2** : Intervention sur un plongeur en difficulté à 40 m (Cf. : « *Organiser et sécuriser l'activité* » et *épreuve N°5*).
 - **Aptitude A3** : Démonstration Technique de Maîtrise de Remontée Gilet (DTMR) (Cf. : *épreuve N°8*).
 - **Aptitude A4** : Nages PMT et capelée (Cf. : *épreuves N°2 et N°9*). Attestation du fait que ces deux épreuves ont été réalisées dans des conditions non éliminatoires **en milieu naturel**.



Nota :

Ces aptitudes, attestées par un MF1 de la FFESSM ou BEES 1 ou DEJEPS (E3) au minimum, titulaire de la licence fédérale de l'année en cours, ont une validité de 9 mois. Les candidats, titulaires des groupes 1 et 2 acquis lors d'une session antérieure, qui ne présentent que le groupe 3 (épreuves théoriques) sont dispensés de l'obligation de présenter ces attestations d'aptitudes.



RÈGLES D'ORGANISATION DE L'EXAMEN

- L'organisation de l'examen relève de la CTR qui peut la déléguer à un Codep, un club associatif ou une SCA. Pour les SCIA et les structures non rattachées à une CTR, l'accord du Président de la CTN est requis.
- Dans tous les cas, le Président de la CTR désigne le Président du jury et le délégué de la CTR.
- Les comités départementaux ou clubs qui désirent organiser un examen doivent en faire la demande à leur CTR d'appartenance, selon les modalités définies par cette dernière et au moins 2 mois avant la date prévisionnelle de début de l'examen, quel qu'en soit le lieu.
- Un Président de CTR peut regrouper des examens en fonction de la répartition géographique, des dates et (ou) du nombre de candidats.
- Si l'examen se déroule à l'étranger, dans les COM, Collectivités Territoriales ou Collectivités Départementales non rattachées à un comité régional, le Président de la Commission Technique Nationale (CTN) est habilité à déroger aux présentes conditions.
- L'ensemble de l'examen (3 groupes d'épreuves) doit se dérouler de façon continue dans un délai maximum de 4 jours, exception faite de conditions météo très défavorables et jugées telles par le jury.
- Cependant, une CTR, et par délégation de son Président une Commission Technique Départementale, peut dissocier les épreuves théoriques (Groupe 3) d'une part, des épreuves pratiques et de condition physique (Groupes 1 et 2) d'autre part, à condition que le candidat participe à l'ensemble des épreuves théoriques, de condition physique et de pratique organisées par cette même CTR dans un délai de 9 mois. L'organisation de la théorie anticipée est de la responsabilité unique de la CTR et les candidats peuvent se présenter pour les épreuves de condition physique et de pratique dans n'importe quel examen organisé sous couvert de cette même CTR.

JURY DE L'EXAMEN

- Tous les membres du jury doivent être en possession d'une licence fédérale et d'un CACI en cours de validité.
- Au moins deux MF2 et/ou BEES2 ou DEJEPS (E4), ou DESJEPS licenciés à la FFESSM, dont l'un est délégué par la CTR responsable de l'examen. L'un de ces E4 ne doit pas faire partie de la structure organisatrice.
- Un ou plusieurs MF1 ou BEES1 ou DEJEPS (E3), licenciés à la FFESSM, peuvent participer au jury, à condition qu'ils ne représentent pas plus de la moitié de celui-ci.
- Le délégué de la CTR responsable de l'examen est chargé de vérifier les dossiers des candidats et la conformité du déroulement de cet examen. Il participe aux épreuves de l'examen et à l'évaluation des candidats.
- L'un des membres du jury, au moins MF2 ou BEES2 ou DESJEPS licencié à la FFESSM, est nommé par le Président de la CTR pour assurer la présidence du jury de la session. Il peut, à ce titre, éditer le bordereau Excel à transmettre au Président de la CTR pour l'établissement des cartes et signer les attestations de conservation des groupes pratique ou théorique.
- Le jury de chaque atelier doit comporter au moins un MF2 ou BEES2 ou DEJEPS (E4) ou DESJEPS licencié à la FFESSM, sauf pour les épreuves du groupe 1 (*condition physique*).



Nota :

Le délégué de la CTR peut cumuler sa fonction avec celle de Président du jury.

— PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'EXAMEN

GRUPE 1 : ÉPREUVES DE CONDITION PHYSIQUE

- | | |
|---------------------------------|---------------|
| 1 Mannequin | Coefficient 2 |
| 2 Nage PMT sur 800 m | Coefficient 2 |
| 3 Plongée libre à 10 m | Coefficient 1 |

Total des points attribués pour ce groupe : 100 points, moyenne du groupe : 50 points.

GRUPE 2 : ÉPREUVES PRATIQUES

Il est constitué de 2 sous-groupes, donne lieu à 7 notes et 1 évaluation « Fait/Non fait »

Sous-groupe A : Conduite de palanquée et technique à 40 m :

- | | |
|--|---------------|
| 4 Conduite de palanquée | |
| a) Briefing et débriefing | Coefficient 2 |
| b) Conduite de palanquée | Coefficient 3 |
| 5 Intervention sur un plongeur en difficulté à 40 m | Coefficient 3 |

Sous-groupe B : Maîtrise et démonstrations pratiques et techniques

- | | |
|---|-----------------|
| 6 Matelotage (épreuve orale) | Coefficient 2 |
| 7 Descente, stabilisation et vidage de masque à 40 m | |
| a) Descente dans le bleu | Coefficient 1 |
| b) Stabilisation et vidage de masque à 40 m | Coefficient 1 |
| 8 DTMR de 25 m | Coefficient 2 |
| 9 Nage avec scaphandre sur 500 m | FAIT / NON FAIT |

La moyenne de 10/20 minimum est requise par sous-groupe :

- minimum 80/160 pour le sous-groupe A
- et minimum 60/120 pour le sous-groupe B

Total des points attribués pour ce groupe : 280 points, moyenne du groupe : 140 points.

GRUPE 3 : ÉPREUVES THÉORIQUES

Épreuves écrites :

- | | |
|---|---------------|
| 10 Décompression | Coefficient 3 |
| 11 Anatomie, physiologie et physiopathologie du plongeur | Coefficient 4 |
| 12 Aspects théoriques de l'activité | Coefficient 2 |
| 13 Cadre réglementaire de l'activité | Coefficient 2 |

Épreuve orale :

- | | |
|---------------------------------|---------------|
| 14 Matériel de plongée | Coefficient 2 |
|---------------------------------|---------------|

Total des points attribués pour ce groupe : 260 points, moyenne du groupe : 130 points.



— PRÉAMBULE

L'examen est constitué de trois groupes d'épreuves notées sur 20 sauf indication contraire, pour un maximum de 640 points et un nombre minimum à atteindre de 320 points (*moyenne 10/20*) sans note éliminatoire.

- Pour toutes les épreuves pratiques aquatiques (N° 1 à 5 et 7 à 9) le candidat doit être équipé de la même paire de palmes et du même masque.
- Pour les épreuves du groupe 1, quand certaines conditions de température de l'eau sont réunies, le candidat peut choisir d'adopter, pour l'ensemble des 3 épreuves, l'équipement minimum suivant :
 - soit un vêtement isothermique avec cagoule et un lestage annulant sa flottabilité, si la température de l'eau est inférieure à 18° C,
 - soit un maillot de bain si la température de l'eau est égale ou supérieure à 18° C.
- Pour les épreuves N° 4, 5, et 7, 8, 9 du groupe 2, le candidat doit être équipé du même vêtement isothermique et du même lestage approprié pour évoluer en poids apparent nul à la profondeur de 3 m.
- Les épreuves théoriques N° 10 à 13 sont des épreuves écrites, l'épreuve N° 14 est orale.
- La durée de l'ensemble des trois épreuves écrites, N° 10, 11 et 12, ne doit pas excéder 2 heures et 15 minutes.



ÉPREUVES DE CONDITION PHYSIQUE

1 | ÉPREUVE DU MANNEQUIN : Coefficient 2

DESCRIPTION

- C'est une épreuve de condition physique qui teste les qualités d'apnée associées à la nage et à une simulation de sauvetage.
- Elle consiste à réaliser, équipé de palmes, masque et tuba, en moins de 8 minutes le parcours défini par le jury (*point de départ, passages obligés, point d'arrivée*). L'atelier est matérialisé par le jury. Le mannequin est immergé à une profondeur comprise entre 4 et 6 m.

DÉROULEMENT

- Nager en surface en PMT sur une distance de 100 m.
- Effectuer un canard et descendre à une profondeur comprise entre 4 et 6 m et tenir une apnée de 20 secondes minimum en déplacement.
- Après une récupération de 10 secondes au maximum en surface, redescendre à la même profondeur, récupérer le mannequin, le ramener en surface et effectuer le signal de détresse en direction du jury.
- Remorquer le mannequin, les voies respiratoires hors de l'eau, sur une distance de 100 m.
- Le candidat doit maintenir le mannequin les voies aériennes hors de l'eau en utilisant une prise et une tenue du mannequin applicable à une victime réelle, selon la prise classique (*bras placé sous l'aisselle, main sur la poitrine, tête du mannequin sur l'épaule*) en se déplaçant sur le dos.
- Le candidat ne dispose que d'une seule tentative pour réaliser l'épreuve dans sa totalité. Toutefois, si le candidat échoue dans la récupération du mannequin, il peut faire une seconde tentative, le chronomètre n'étant pas arrêté.



Remarque :

Un mannequin de type adulte et homologué « FFSS » (Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme), agréé par la jeunesse et sports pour les épreuves de sauvetage aquatique, et d'un poids apparent de 1,5 kg, devra être impérativement utilisé.

ÉVALUATION

Temps en min.	Nb de points
Inférieur ou égal à 4.30	12
de 4.31 à 5.00	11
de 5.01 à 5.30	10
de 5.31 à 6.00	09
de 6.01 à 6.30	08
de 6.31 à 7.00	07
de 7.01 à 7.30	06
de 7.31 à 8.00	05
Supérieur à 8.00	Éliminé(e)

Sont éliminatoires :

- La non réalisation en totalité de l'épreuve définie.
- Un temps supérieur à 8 minutes.
- La non tenue des 20 secondes d'apnée.
- Le dépassement des 10 secondes de récupération en surface.
- Toute immersion complète de la face du mannequin d'une durée de 5 sec. consécutives au moins durant le remorquage.

1 à 8 points sont attribués pour la tenue et l'efficacité lors du tractage du mannequin.



ÉPREUVES DE CONDITION PHYSIQUE

2 | NAGE PMT SUR UNE DISTANCE DE 800 MÈTRES : Coefficient 2 — Aptitude A4

DESCRIPTION

- Cette épreuve permet de mettre en évidence l'entraînement du candidat dans la filière aérobie, élément indispensable de la condition physique du futur Guide de Palanquée.
- L'aptitude A4 préalable à la présentation de l'examen final se réfère à cette épreuve. Elle doit être attestée par un MF1, BEES1 ou DEJEPS minimum, titulaire de la licence fédérale en cours de validité.

DÉROULEMENT

- Les candidats partent ensemble et effectuent un parcours déterminé de 800 m.
- Une notation est effectuée suivant le barème ci-après.

ÉVALUATION

Barème Hommes	Note	Barème Femmes
Temps en min.		Temps en min.
inférieur ou égal à 10.20	20	inférieur ou égal à 11.20
de 10.21 à 10.50	19	de 11.21 à 11.50
de 10.51 à 11.30	18	de 11.51 à 12.30
de 11.31 à 12.10	17	de 12.31 à 13.10
de 12.11 à 12.50	16	de 13.11 à 13.50
de 12.51 à 13.20	15	de 13.51 à 14.20
de 13.21 à 13.50	14	de 14.21 à 14.50
de 13.51 à 14.20	13	de 14.51 à 15.20
de 14.21 à 14.40	12	de 15.21 à 15.40
de 14.41 à 15.00	11	de 15.41 à 16.00
de 15.01 à 15.30	10	de 16.01 à 16.30
de 15.31 à 16.10	09	de 16.31 à 17.10
de 16.11 à 16.50	08	de 17.11 à 17.50
de 16.51 à 17.20	07	de 17.51 à 18.20
de 17.21 à 17.50	06	de 18.21 à 18.50
de 17.51 à 18.10	05	de 18.51 à 19.10
de 18.11 à 18.30	04	de 19.11 à 19.30
de 18.31 à 19.00	03	de 19.31 à 20.00
de 19.01 à 19.30	02	de 20.01 à 20.30
de 19.31 à 20.00	01	de 20.31 à 21.00
supérieur à 20.00	00	supérieur à 21.00



ÉPREUVES DE CONDITION PHYSIQUE

3 | ÉPREUVE DE PLONGÉE LIBRE À 10 MÈTRES : Coefficient 1

DESCRIPTION & DÉROULEMENT

- Cette épreuve a pour but de permettre au candidat de démontrer une capacité minimale à l'apnée.
- Au signal du jury, le candidat effectue une technique d'immersion efficace, descend en apnée jusqu'au niveau de l'examineur dont le masque est à 10 m, se stabilise à son niveau, lui fait face, répond au signe OK, s'identifie et remonte en effectuant un tour d'horizon en stabilisation. Le tuba ne doit pas être en bouche à la sortie de l'eau.
- Dès qu'il fait surface, le candidat effectue le signe OK et reste pendant 30 secondes après le retour en surface sous contrôle du jury pour vérifier son état de conscience.
- Le candidat n'a droit qu'à un seul essai pour réaliser l'épreuve.

ÉVALUATION

- La notation est réalisée sur les bases suivantes :
 - Descente à 10 m et retour en surface dans de bonnes conditions de sécurité : 10 points.
 - Aisance à 10 m : de 1 à 6 points.
 - Comportement à l'arrivée en surface : 1 à 4 points.
 - Les 10 m sont atteints mais le plongeur ne peut se stabiliser et remonte vite : $\pm 5/20$.
 - Un temps d'apnée supérieur à 1'15 n'apporte pas de points supplémentaires.
- Sont éliminatoires (*note inférieure à 5*) :
 - Le fait de ne pas atteindre les 10 mètres.
 - La survenue d'une perte contrôle moteur ou d'une syncope.



ÉPREUVES PRATIQUES

4 | CONDUITE DE PALANQUÉE : Coefficient 5 - Aptitude A1

DESCRIPTION

- Le support est une plongée d'exploration où le jury joue le rôle des plongeurs encadrés dont le niveau s'étend du plongeur débutant au plongeur confirmé.
- Le candidat tire un sujet indiquant les consignes du DP, les paramètres de la plongée, le niveau des plongeurs (PE12, PE20 ou PE40) et éventuellement d'autres informations (*topologie, intérêts du site, etc.*).
- La liste des sujets est élaborée par le jury, et elle tient compte des contraintes environnementales (*profondeur, relief, météo, etc.*).
- Le candidat dispose de 10 minutes pour préparer son sujet et a la possibilité de demander des informations complémentaires dès lors qu'elles sont du ressort du DP.
- L'épreuve se décompose en deux parties : une partie en surface avec un briefing avant et un débriefing après l'immersion (*coefficient 2, 15 points pour le briefing et 5 points pour le débriefing*).
- Une partie en immersion (*coefficient 3*), qui se déroule :
 - En temps réel : la durée de l'immersion est déterminée selon la profondeur et l'appréciation du jury entre 10 et 25 minutes.
 - Sans aucune simulation du jury nécessitant une assistance ou un sauvetage.

DÉROULEMENT ET ÉVALUATION

- L'évaluation porte principalement sur les capacités d'adaptation du Guide de Palanquée au niveau réel des plongeurs et aux situations rencontrées.
- Toute mise en danger est éliminatoire.



— ÉPREUVES PRATIQUES

4 | CONDUITE DE PALANQUÉE

AVANT L'IMMERSION

1 — Objectifs	2 — Commentaires
Écouter et intégrer les consignes du DP.	<ul style="list-style-type: none"> Le GP doit écouter le briefing du DP et prendre en compte les éléments qui lui serviront à organiser son action. Le jury évalue la prise en compte des consignes du DP.
S'informer auprès du DP.	<ul style="list-style-type: none"> Le sujet peut nécessiter une demande d'information utile à sa réalisation. Le jury évalue la capacité du GP à identifier les éléments manquants et utiles.
Accueillir, prendre en charge et informer la palanquée sur le déroulement de la plongée en tenant compte du niveau des plongeurs.	<ul style="list-style-type: none"> Le GP prend en charge sa palanquée et déroule son briefing jusqu'à l'immersion. Le jury évalue : <ul style="list-style-type: none"> la qualité de la prise en charge des plongeurs (<i>niveau réel, état global, expérience, moyens de décompression, etc.</i>), l'intégration des consignes du DP dans le briefing du GP.
Organiser et gérer la mise à l'eau en sécurité.	<ul style="list-style-type: none"> Le GP vérifie le matériel des plongeurs et assure la phase de mise à l'eau en lien avec le niveau des plongeurs encadrés (<i>débutants aux plongeurs confirmés</i>). Le jury évalue son comportement, et l'efficacité de son organisation.
Organiser et gérer l'immersion en sécurité.	<ul style="list-style-type: none"> Le GP assure le regroupement de sa palanquée et prépare l'immersion. Le jury évalue son comportement lors de l'immersion (<i>regroupement de la palanquée, attitude, etc.</i>).



— ÉPREUVES PRATIQUES

4 | CONDUITE DE PALANQUÉE PENDANT L'IMMERSION

1 — Objectifs	2 — Commentaires
Gérer la descente.	<ul style="list-style-type: none"> • L'organisation et les choix techniques (<i>pendeur, pleine eau, etc.</i>) tiennent compte du contexte de la plongée (<i>niveau des plongeurs, nature du site, clarté de l'eau, courant, etc.</i>). • Le GP réalise la phase de descente en palanquée groupée et assure sa sécurité. • Le jury évalue son comportement, l'efficacité et la pertinence des actions mises en œuvre.
Gérer le regroupement au fond.	<ul style="list-style-type: none"> • Le GP assure la cohésion de la palanquée, communique avec les plongeurs et vérifie que tout va bien avant de démarrer l'exploration. • Le jury évalue son comportement et l'attention qu'il porte aux plongeurs.
Assurer le déroulement de la plongée dans le respect des consignes du DP.	<ul style="list-style-type: none"> • Le GP adapte le parcours selon l'intérêt et les capacités des plongeurs en immersion dans le respect des consignes du DP. • Le jury évalue le respect : <ul style="list-style-type: none"> — des consignes du DP, — des indications du briefing du GP avant l'immersion.
S'adapter aux situations imprévues dans le sens de la sécurité.	<ul style="list-style-type: none"> • Le GP est réactif aux situations non prévues (<i>courant au fond, turbidité de l'eau, température, etc.</i>). • Les adaptations vont dans le sens de la sécurité (<i>réduction du temps de plongée, modification du parcours, réduction de la profondeur etc.</i>). • Le jury évalue sa capacité à réagir de façon pertinente et à s'adapter en assurant la sécurité de sa palanquée.
S'orienter.	<ul style="list-style-type: none"> • Le GP doit savoir s'orienter en s'appuyant sur les éléments naturels (<i>soleil, relief, etc.</i>) mais aussi à l'aide d'instruments. • Le jury évalue : <ul style="list-style-type: none"> — la maîtrise de l'orientation avec ou sans instrument, — la conformité du retour effectuée par rapport au briefing.
Agrémenter la plongée.	<ul style="list-style-type: none"> • Le GP met en valeur les ressources du site (<i>faune, flore, relief, etc.</i>). • Il respecte l'environnement et s'implique dans une action éducative. • Le jury évalue <ul style="list-style-type: none"> — sa capacité à exploiter les ressources du site, — l'exemplarité de son comportement sous l'eau.



— ÉPREUVES PRATIQUES

4 | CONDUITE DE PALANQUÉE PENDANT L'IMMERSION (SUITE)

1 — Objectifs	2 — Commentaires
Intervenir en fonction du comportement des membres de la palanquée.	<ul style="list-style-type: none"> Le GP est attentif aux comportements des plongeurs et réagit de manière adaptée en cas de besoin. Le jury évalue : <ul style="list-style-type: none"> l'attention et la pertinence du comportement du GP par rapport aux plongeurs, la réactivité et l'efficacité de son action. NB : l'intervention nécessitant une assistance sera évaluée dans l'épreuve 5.
Gérer la fin de la plongée et le retour en surface.	<ul style="list-style-type: none"> Le GP gère la fin de plongée et le retour en surface en toute sécurité. Il communique avec les plongeurs et veille à la cohésion de la palanquée. Il organise la décompression de façon pertinente et efficace. Si nécessaire, il balise les paliers à l'aide du parachute. Le jury évalue : <ul style="list-style-type: none"> la pertinence de la gestion de la phase de décompression, le comportement du GP lors des paliers (<i>regroupement, communication, maintien des profondeurs, surveillance des instruments, etc.</i>).

APRÈS L'IMMERSION

1 — Objectifs	2 — Commentaires
Gérer le retour au bateau.	<ul style="list-style-type: none"> Le GP assure la gestion du retour au bateau et la cohésion de la palanquée en relation avec le niveau et la spécificité des plongeurs. Il gère la sécurité et les efforts des plongeurs jusqu'à la sortie de l'eau ou avant de remonter sur le bateau. Le jury évalue : <ul style="list-style-type: none"> son comportement, l'attention portée aux plongeurs, la pertinence des consignes données.
Assurer le débriefing, commenter le déroulement de la plongée.	<ul style="list-style-type: none"> Le GP reprend les faits marquants de la plongée et donne des informations sur les éléments observés. Il donne des explications sur d'éventuelles interventions et recadre si nécessaire les plongeurs dans le respect de leurs prérogatives (<i>rôle de conseil</i>). Le jury évalue : <ul style="list-style-type: none"> la pertinence des commentaires, le bien-fondé des observations et remarques faites aux plongeurs.
Observer et surveiller.	<ul style="list-style-type: none"> Le GP reste en contact avec sa palanquée, apporte une aide éventuelle au déséquipement et rappelle les consignes de sécurité (<i>s'informer, communiquer, prévenir en cas de signes inhabituels</i>). Le jury évalue : <ul style="list-style-type: none"> l'action et le comportement du GP, la pertinence des informations et des conseils prodigués.



ÉPREUVES PRATIQUES

5 | INTERVENTION SUR UN PLONGEUR EN DIFFICULTÉ À 40 MÈTRES :

Coefficient 3 — Aptitude A2

DESCRIPTION

Il s'agit d'une épreuve, dissociée de l'épreuve N°4 dans l'eau, durant laquelle le candidat doit démontrer ses capacités à prendre en compte une situation nécessitant une intervention et la remontée en surface d'un plongeur en difficulté.

DÉROULEMENT

- Cette épreuve est réalisée à l'issue de l'épreuve N°7 (*Descente, stabilisation et vidage de masque à 40 m*) et dans les conditions de profondeur et de stabilisation décrites dans cette épreuve.
- Le candidat intervient sur un plongeur (*l'examineur*) conscient et stabilisé à 40 m sur un fond plus important.
- Sur un signe de l'examineur, le candidat doit le remonter dans une zone de profondeur comprise entre 5 à 3 m en privilégiant l'utilisation du gilet.
- Il doit assurer la sécurité de la remontée et notamment la maîtrise de la vitesse en toute circonstance, jusqu'à l'arrivée en zone de palier.
- Tout au long de l'intervention, le candidat surveille l'assisté et doit conserver une attitude sécurisante.
- Il doit pouvoir s'adapter à une situation évolutive (*perte de conscience, lâcher du détenteur ou panne d'air*).
- L'arrêt entre 5 et 3 m est marqué et un tour d'horizon permet de sécuriser l'arrivée en surface.

ÉVALUATION

- Sont pris en compte :
 - La qualité et l'efficacité de la prise en charge.
 - Le contrôle de la vitesse de remontée.
 - Le profil de la remontée.
 - L'arrêt au palier (*entre 5 et 3 m*) et le tour d'horizon.
- Dans tous les cas, si une vitesse de remontée rapide est tolérée en début de remontée, celle-ci doit être définitivement maîtrisée au plus tard à l'arrivée à 35 m.
- L'utilisation du gilet doit être privilégiée.
- L'utilisation des palmes et le regonflage au cours de la remontée sont pénalisant pour l'évaluation.
- Sont éliminatoires :
 - Tout comportement impactant la sécurité.
 - Un manque de réactivité au fond.
 - Une redescente de plus de 2 m à tout moment : au fond, à la remontée et au palier.
 - Percer la surface sans marquer l'arrêt au palier.



ÉPREUVES PRATIQUES

6 | MATELOTAGE : Coefficient 2

DESCRIPTION

C'est une épreuve pratique qui doit permettre d'évaluer les qualités d'un futur Guide de Palanquée en tant qu'équipier du Directeur de Plongée attentif à la sécurité et l'environnement maritime.

1 — Objectifs	2 — Commentaires
Participer aux manœuvres et à la mise en place du matériel de sécurité.	<ul style="list-style-type: none"> • Aider le pilote au cours des manœuvres d'appareillage, d'amarage, de mouillage, d'accostage. • Connaître les procédures de mise à l'eau et de récupération des plongeurs. • Effectuer les nœuds usuels : nœuds de chaise, de cabestan, d'arrêt et de taquet. Le candidat doit pouvoir les effectuer dans des situations réalistes : autour d'une bitte d'amarage, d'un taquet, d'un anneau, etc. • Installer et utiliser des supports : pendeur, bloc de secours, ligne de vie, parachute d'ancre, etc. • Connaître les moyens de rappel des plongeurs. • Connaître le matériel d'assistance et de secours spécifique à l'activité imposé par le Code du Sport. • Évaluation pratique à partir de cas simples décrits par le jury.
Participer au choix du site de plongée.	<ul style="list-style-type: none"> • Être capable de définir les caractéristiques du site et du parcours en fonction du niveau et des capacités des plongeurs.
Connaissance des règles élémentaires de sécurité et de navigation en mer.	<ul style="list-style-type: none"> • Savoir où prendre les informations indispensables : météo, zones interdites, réserves. • Connaître les notions élémentaires de repérage d'un site de plongée : <ul style="list-style-type: none"> — Amers, enseignures, cartes marines (lecture des symboles courants). — Principe de repérage à partir d'un GPS et d'un sonar. — Évaluation pratique à partir de cas simples décrits par le jury.



ÉPREUVES PRATIQUES

7 | ÉPREUVE DE DESCENTE, STABILISATION ET VIDAGE DE MASQUE À 40 MÈTRES : Coefficient 2

DESCRIPTION

- C'est une démonstration technique sans rapport direct avec une situation réelle.
- Il s'agit pour le candidat de démontrer sa capacité :
 - à maîtriser la technique permettant de descendre de 3 m à 40 m en position verticale tête vers le bas sans vriller et à se stabiliser sans délai à son issue,
 - à rester stabilisé durant toute la phase au cours de laquelle il enlève, remet et vide son masque.
- Elle permet, par la réalisation d'un geste technique imposé, d'évaluer la maîtrise de sa ventilation, de son équilibre, de sa propulsion et de la gestion de son stress dans cette situation particulière.

DÉROULEMENT

- Cette épreuve se déroule à l'occasion de la descente à 40 m de l'épreuve N° 5 et se décompose en deux phases :
 - Une phase de descente (*coefficient 1*).
 - Une phase de stabilisation et de vidage de masque (*coefficient 1*).
- L'épreuve débute à 3 m, après que le candidat a indiqué au jury qu'il est prêt.
- Au signal du jury, il se met en position verticale, tête en bas et effectue la descente à une vitesse constante, éventuellement ralentie sur la fin.
- Le candidat se stabilise à la profondeur plancher.
- L'évaluateur ne doit pas être utilisé comme repère de profondeur par le candidat.
- Lorsqu'il estime être correctement stabilisé, le candidat l'indique au jury.
- Au signal du jury, le candidat retire son masque, effectue 3 cycles ventilatoires avant de le remettre et de le vider, puis effectue un signe OK au jury. L'épreuve est alors terminée.

ÉVALUATION

Sont pris en compte :

- Pendant la phase de descente :
 - La maîtrise de la position et de l'équilibre : verticalité et absence de vrille.
 - La maîtrise de la vitesse, entre 20 et 30 m/min, constante, et éventuellement plus lente sur la fin.
 - Le retournement, qui ne doit pas intervenir avant 35 m.
- Pendant la phase de stabilisation et vidage de masque :
 - Le temps nécessaire à la stabilisation à 40 m.
 - La précision du maintien de la profondeur de stabilisation à 40 m durant la totalité de l'exécution de cette phase.
 - La stabilisation est réalisée à l'aide de la ventilation et du gilet pour compenser la profondeur. Seul un léger palmage de positionnement est autorisé.
 - La rapidité du retrait du masque sur signe de l'évaluateur.
 - La régularité de la ventilation et le respect des 3 cycles respiratoires imposés.
 - Le vidage du masque totalement réalisé en une seule fois.
 - Une variation de +/- 2 m autour de la profondeur plancher est éliminatoire.



ÉPREUVES PRATIQUES

8 | ÉPREUVE DE DÉMONSTRATION TECHNIQUE DE MAÎTRISE DE LA REMONTÉE GILET (DTMR) DE 25 MÈTRES : Coefficient 2 — Aptitude A3

DESCRIPTION

- La DTMR est la démonstration technique d'un savoir-faire : maîtriser l'utilisation des gilets et la gestion ventilatoire pour assurer une vitesse de remontée parfaitement contrôlée.
- Contrairement à l'épreuve N° 5, celle-ci est une démonstration et n'a pas pour objectif de refléter la réalité d'une situation d'assistance à un plongeur en difficulté. L'évaluation est donc axée sur des critères techniques.
- Le support de cette épreuve est une remontée en binôme solidaire qui commence sur signe « remonte ». Le candidat gère seul la vitesse de remontée du binôme examinateur-candidat, effectue un arrêt entre 5 et 3 mètres, déploie son parachute et assure le retour surface de l'ensemble de la palanquée.
- La descente ne donne pas lieu à une évaluation.
- L'aptitude A3 préalable à la présentation de l'examen se réfère à cette épreuve.

DÉROULEMENT

- Évaluateur et candidat sont face à face, stabilisés à une profondeur de 25 m en pleine eau.
- Sur le signe « remonte » de l'évaluateur, le candidat saisit celui-ci et engage la remontée.
- Seul le candidat intervient sur les gilets pour gérer la remontée. L'évaluateur conserve une attitude neutre jusqu'à la fin de l'exercice.
- Le profil de référence est linéaire.
- La vitesse de référence est de 10 à 12 m/min.
- L'information « vitesse de remontée » peut être prise à l'aide de tout moyen (*instruments, bulles, etc.*)
- A l'approche de la surface, le candidat réalise un arrêt franc entre 5 et 3 mètres puis effectue un tour d'horizon en maintenant son niveau d'immersion.
- Une fois stabilisé, le binôme se désolidarise.
- Tout en maintenant le niveau d'immersion à la profondeur d'arrêt, le candidat sort son parachute et le gonfle à l'aide de son détendeur de secours.
- Le candidat assure la gestion de la décompression de la palanquée et le retour en surface, moment où l'épreuve prend fin.
- Si aucun palier n'est nécessaire, un minimum d'une minute à 3 mètres doit être réalisé pour permettre au jury d'évaluer la stabilisation du candidat.

ÉVALUATION

- La maîtrise de la remontée est évaluée sur 20 points.
- La non maîtrise du déploiement du parachute et du retour en surface peut entraîner une perte de points.

Au fond :

- Capacité du candidat à :
 - maintenir avec précision un niveau d'immersion à l'aide de la ventilation et du gilet,
 - entamer la remontée sans délai après le signe « remonte ».



— ÉPREUVES PRATIQUES

8 | ÉPREUVE DE DÉMONSTRATION TECHNIQUE DE MAÎTRISE DE LA REMONTÉE GILET (DTMR) DE 25 MÈTRES : Coefficient 2 — Aptitude A3 (Suite)

Au cours de la remontée :

- Maîtrise par le candidat de :
 - la vitesse de remontée qui doit être la plus linéaire possible,
 - sa ventilation pour réguler finement la vitesse de remontée,
 - l'utilisation des moyens employés :
 - absence d'utilisation des palmes comme moteur de la remontée,
 - absence de regonflage des gilets.

A l'arrivée entre 5 et 3 mètres :

- Maîtrise de la réalisation du tour d'horizon : tour complet stabilisé, regard vers la surface,
- Efficacité de la mise en place du parachute,
- Capacité à assurer une gestion adaptée de la décompression de la palanquée, et un retour surface en sécurité,
- Maîtrise du maintien de la profondeur d'arrêt.

Sont éliminatoires (note inférieure à 5) :

- Redescendre de plus de 2 mètres :
 - au décollage,
 - pendant la remontée,
 - de la profondeur d'arrêt, entre 5 et 3 mètres,
- Regonfler le gilet plus de 2 fois pendant la remontée,
- S'arrêter à moins de 2 mètres de la surface,
- Avoir une durée de remontée jusqu'à l'arrêt entre 5 et 3 mètres :
 - supérieure à 3' (*vitesse inférieure à environ 7 m/min*),
 - ou inférieure à 1' (*vitesse supérieure à 20 m/min*).
- Avoir un palmage propulsif pendant la remontée,
- Tout comportement impactant la sécurité.



— ÉPREUVES PRATIQUES

9 | ÉPREUVE DE NAGE EN SURFACE AVEC SCAPHANDRE SUR UNE DISTANCE DE 500 MÈTRES : Aptitude A4

DESCRIPTION

L'épreuve est individuelle et consiste à réaliser un parcours déterminé de 500 m en moins de 16 minutes.

DÉROULEMENT

- Les candidats portent un scaphandre, respirent sur leur tuba, se déplacent en nage ventrale, partent ensemble et effectuent un parcours déterminé de 500 m.
- Le candidat ne doit pas se servir du scaphandre qu'il porte, ni s'aider de ses bras. L'épreuve doit être effectuée scaphandre sur le dos, bouteille ouverte et détendeur en main.

ÉVALUATION

Fait / Non Fait.



— ÉPREUVES THÉORIQUES

10 | DÉCOMPRESSION : Coefficient 3

- C'est une épreuve écrite pouvant comporter trois types de problèmes :
 - connaissances théoriques en décompression, ainsi qu'en anatomie-physiologie et en physique en lien avec la décompression,
 - utilisation des tables de plongée fédérales FFESSM - MN90 actualisées,
 - étude de cas concrets mettant en jeu diverses procédures de décompression.
 - Elle doit comporter la résolution d'au moins un problème de tables de plongée FFESSM - MN90.

1 — Connaissances	2 — Commentaires
<p>Dissolution de l'azote dans l'organisme.</p> <p>Modèle de Haldane.</p> <p>Autres modèles de décompression : Bühlmann, VPM et RGBM.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Principe physique. • Différents états de saturation : sous saturation, saturation, sursaturation et sursaturation critique. • Notions de gradient, de période, de compartiment, de compartiment directeur, de coefficient de saturation, de coefficient de sursaturation critique et de courbe de saturation. • Aucun calcul, seule la connaissance des principes est exigée. • Connaître les grandes lignes de ces modèles afin de pouvoir expliquer simplement : <ul style="list-style-type: none"> • La prévention des ADD. • Le principe des algorithmes utilisés par les principaux types d'ordinateurs du marché (<i>notion de M-Value et de taille critique des bulles,</i>).
<p>Utilisation des tables de plongée fédérales FFESSM - MN90 et des ordinateurs de plongée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Plongées simples, successives, consécutives, remontées lentes et rapides. • Utilisation simple des tables (<i>lecture des paliers avec les paramètres donnés : temps, profondeur, intervalle, etc.</i>). • Résolution d'au moins un problème de table à l'examen en respectant les conditions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> — Pas d'utilisation planifiée (<i>recherche des heures d'immersion ou de sortie, paliers imposés, etc.</i>). — Pas de lecture inverse. — Pas d'utilisation des tables en altitude. — Pas d'utilisation de mélanges autres que l'air. — Pas d'utilisation de l'O₂ en décompression ou entre les plongées.
<p>Gestion de procédures de décompression différentes au sein d'une même palanquée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Expliquer les différences entre l'utilisation d'un ordinateur et les tables de plongée fédérale FFESSM - MN90 actualisées. • Analyser des situations concrètes et réagir en tant que GP à partir de : <ul style="list-style-type: none"> — captures d'écran d'ordinateurs, — de comportements face à un scénario donné. • Les situations proposées doivent induire des comportements adaptés: gestion des paliers, prise en compte des différents ordinateurs, problématiques de contrôle et d'échange d'informations dans la palanquée.
<p>Accidents de désaturation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mécanismes, principaux symptômes. • Prévention : respects des procédures et facteurs favorisants. Comportements et profils à risques avant, pendant et après la plongée. • Traitement : se limiter à la prise en charge enseignée lors du RIFAP.



— ÉPREUVES THÉORIQUES

11 | ANATOMIE, PHYSIOLOGIE ET PHYSIOPATHOLOGIE DU PLONGEUR : Coefficient 4

• C'est une épreuve écrite destinée à vérifier les connaissances du candidat sur la physiologie spécifique au plongeur, sur les accidents autres que les ADD, la gestion de l'effort et les bases théoriques de l'entraînement physique.

1 — Connaissances	2 — Commentaires
Ventilation et plongée.	<ul style="list-style-type: none"> • Anatomie simple de l'appareil ventilatoire : réalisation de schémas limités aux principes généraux et mise en place de légendes sur des planches anatomiques muettes. • Mécanique ventilatoire : <ul style="list-style-type: none"> — Inspiration, expiration, muscles concernés. — Volumes pulmonaires. — Modifications de la ventilation en immersion. • Échanges gazeux alvéolo-capillaires : <ul style="list-style-type: none"> — Construction d'un schéma simple montrant la diffusion des gaz par différence de Pp. Les valeurs numériques ne sont pas exigibles à l'examen. — Constance de la Pp de CO₂ alvéolaire en fonction de la profondeur.
Circulation et plongée.	<ul style="list-style-type: none"> • Anatomie simple de l'appareil circulatoire : réalisation de schémas limités aux principes généraux et mise en place de légendes sur des planches anatomiques muettes. • Cœur : <ul style="list-style-type: none"> — Explication de son rôle sous forme de schéma simple. — Foramen Ovale Perméable : localisation, danger au cours de la désaturation. • Petite et grande circulation : expliquer leur rôle à l'aide d'un schéma simple. • Transport des gaz par le sang : O₂, CO₂, N₂ et CO. Les valeurs chiffrées des pressions partielles ne sont pas exigibles. • Modifications de la circulation en immersion : effet « bloodshift » et diurèse d'immersion.
Oreille et plongée.	<ul style="list-style-type: none"> • Anatomie simple de l'oreille : <ul style="list-style-type: none"> — Savoir localiser sur un schéma et décrire brièvement le rôle des éléments de l'oreille externe, moyenne et interne. — Savoir quels éléments sont impliqués dans l'audition et l'équilibre.



ÉPREUVES THÉORIQUES

11 | ANATOMIE, PHYSIOLOGIE ET PHYSIOPATHOLOGIE DU PLONGEUR : Coefficient 4 (Suite)

• C'est une épreuve écrite destinée à vérifier les connaissances du candidat sur la physiologie spécifique au plongeur, sur les accidents autres que les ADD, la gestion de l'effort et les bases théoriques de l'entraînement physique.

1 — Connaissances	2 — Commentaires
Accidents et incidents en plongée.	<ul style="list-style-type: none"> • Accidents barotraumatiques des poumons, de l'oreille, des sinus, des dents, et le placage du masque. Symptômes, mécanisme, conduite à tenir et prévention. • Narcose : symptômes, facteurs favorisants et prévention en tant que guide de palanquée. Le mécanisme n'est pas demandé. Rôle facilitateur du CO₂. • Essoufflement en plongée : symptômes, mécanisme, facteurs favorisants, conduite à tenir et prévention. • Œdème pulmonaire d'immersion : cause, symptôme et conduite à tenir (<i>la connaissance du mécanisme n'est pas demandée</i>). • Accidents liés à la pratique de l'apnée : syncope hypoxique, perte de contrôle moteur (<i>Samba</i>), prévention. • Incidents liés au froid en plongée : <ul style="list-style-type: none"> — Mécanismes des pertes caloriques et réaction de l'organisme en plongée. — Symptômes, conduite à tenir et prévention en tant que GP. • Déshydratation en plongée : <ul style="list-style-type: none"> — Mécanismes, prévention, facteur de risque de l'ADD. • Syncope thermo-différentielle mécanisme et prévention



— ÉPREUVES THÉORIQUES

12 | ASPECTS THÉORIQUES DE L'ACTIVITÉ : Coefficient 2

- C'est une épreuve écrite destinée à vérifier les connaissances théoriques du candidat dans des aspects utilisables dans la pratique habituelle de l'activité, en-dehors du matériel de plongée.
- Elle doit comporter au moins 3 problèmes différents et indépendants.

1 — Connaissances	2 — Commentaires
Flottabilité.	<ul style="list-style-type: none"> • Notions de densité et de masse volumique. • Notions de poids apparent, de poids réel et de poussée d'Archimède. • Problèmes simples et en rapport avec la pratique : lestage des plongeurs, relevage d'objets utilisés dans la pratique de la plongée.
Compressibilité des gaz.	<ul style="list-style-type: none"> • Consommation des plongeurs en surface et en immersion, conséquences pratiques. Se limiter à des problèmes dont les données chiffrées sont simples. • Influence de la température sur la pression des blocs. • La formule $PV = nRT$ et les calculs associés (<i>Charles, Gay-Lussac</i>) sont hors sujet.
Pressions partielles.	<ul style="list-style-type: none"> • Limites de toxicité de l'oxygène et de l'azote en fonction de la profondeur. • Les mélanges autres que l'air n'ont pas à être traités.
Optique.	<ul style="list-style-type: none"> • Description et conséquences pour le plongeur : <ul style="list-style-type: none"> — de l'absorption des couleurs en fonction de la profondeur, — de la réflexion et de la réfraction des rayons lumineux dans l'eau en plongée diurne et nocturne. Pas de calculs ni d'utilisation de formules trigonométriques, — du rétrécissement du champ de vision en immersion : conséquences. • Les explications peuvent être illustrées par des situations en lien avec l'activité de GP.
Acoustique.	<ul style="list-style-type: none"> • Description et conséquences pour le plongeur des différences des vitesses de propagation du son dans l'air et dans l'eau. • Les explications peuvent être illustrées par des calculs simples.



— ÉPREUVES THÉORIQUES

13 | CADRE RÉGLEMENTAIRE DE L'ACTIVITÉ : Coefficient 2

• C'est une épreuve écrite destinée à vérifier les connaissances du candidat en matière de réglementation dans le cadre des prérogatives du GPN4

1 — Connaissances	2 — Commentaires
Responsabilité civile et pénale du GP.	<ul style="list-style-type: none"> • Obligations de moyens et de résultat, notion de mise en danger d'autrui. • Évaluation sous forme d'exemples concrets appliqués à la plongée.
La FFESSM.	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissances succinctes sur la structure de la FFESSM : <ul style="list-style-type: none"> — Savoir citer les différentes commissions. — Savoir expliquer succinctement les rôles respectifs d'une commission et d'un comité directeur. — Licence, assurances et certificat médical. — Connaissance des diplômes de plongeurs et de moniteurs FFESSM et CMAS. — Accès à l'initiateur, au monitorat et au Directeur de Plongée N5.
Code du Sport.	<ul style="list-style-type: none"> • Prérogatives du GP : <ul style="list-style-type: none"> — En autonomie en milieu naturel. — En encadrement en milieux naturel et artificiel. — En tant que GP + initiateur (E2) en milieux naturel et artificiel. — Matériel obligatoire du GP et des plongeurs encadrés en milieux naturel et artificiel. — Rôle du DP sous la responsabilité duquel intervient le GP.
Équipements de protection individuelle (EPI).	<ul style="list-style-type: none"> • Définition. • Structures concernées : clubs associatifs et SCA. • Obligations de marquage, de suivi et d'archivage.
Les normes.	<ul style="list-style-type: none"> • Définition et rôle. • Obligation faite aux industriels de respecter des contraintes de fabrication en vue de protéger le consommateur. • Obligation de maintenir les caractéristiques techniques du fabricant (<i>ex : un tuyau MP doit être remplacé par un tuyau identique à celui d'origine</i>). • On attend que le principe de protection contre des risques inhérents à la pratique de l'activité soit évoqué.



ÉPREUVES THÉORIQUES

14 | MATÉRIEL DE PLONGÉE : Coefficient 2

• C'est une épreuve orale qui porte sur l'évaluation des connaissances en matériel à partir de planches, de dessins, ou d'éclatés.

1 — Connaissances	2 — Commentaires
Le compresseur.	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître le principe de fonctionnement d'un compresseur : savoir commenter un schéma de principe et décrire le fonctionnement des différents composants. • Connaître la réglementation concernant le gonflage des blocs en toute sécurité • Reconnaître les pannes courantes.
Les blocs de plongée.	<ul style="list-style-type: none"> • Réglementation concernant l'inspection visuelle et la requalification. <ul style="list-style-type: none"> — Le robinet de conservation : — Savoir décrire son fonctionnement à partir d'un schéma de principe. — Précautions d'utilisation et d'entretien.
Les détendeurs.	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les notions élémentaires nécessaires à la compréhension du fonctionnement d'un détendeur : <ul style="list-style-type: none"> — Siège, clapet. — Clapet amont, clapet aval. — Haute pression, moyenne pression, pression intermédiaire et pression ambiante. — Principe de compensation. • Savoir décrire, à partir d'un schéma de principe, le fonctionnement : <ul style="list-style-type: none"> — D'un 1^{er} étage à piston simple (<i>non compensé</i>). — D'un 1^{er} étage à piston équilibré (<i>compensé</i>). — D'un 1^{er} étage à membrane équilibrée (<i>compensée</i>). — D'un 2^e étage simple (<i>non compensé</i>). — D'un 2^e étage équilibré (<i>compensé</i>). <p>Nb : Le candidat devra pouvoir décrire simplement les forces qui ouvrent et ferment le clapet. Aucune valeur chiffrée ni équation de fonctionnement n'est exigible.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Décrire simplement les notions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> — au 1^{er} étage : surcompensation. — au 2^e étage : réglage de l'effet Venturi, effet Vortex. <p>Nb : Le candidat devra pouvoir décrire simplement les avantages supposés de ces améliorations en s'appuyant éventuellement sur un schéma de principe. Aucune valeur chiffrée, ni équation de fonctionnement n'est exigible.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Givrage des détendeurs : facteurs favorisant et prévention.
Le manomètre immergeable.	<ul style="list-style-type: none"> • Principe de fonctionnement.
Le gilet stabilisateur.	<ul style="list-style-type: none"> • Différents modèles : enveloppant, dorsal. • Adaptation du gilet utilisé selon la pratique.



— ÉPREUVES THÉORIQUES

14 | MATÉRIEL DE PLONGÉE : Coefficient 2 (Suite)

- C'est une épreuve orale qui porte sur l'évaluation des connaissances en matériel à partir de planches, de dessins, ou d'éclatés.

1 — Connaissances	2 — Commentaires
L'ordinateur de plongée.	<ul style="list-style-type: none"> • Principes simples de fonctionnement. Aucune notion d'informatique ou d'électronique n'est exigible. • Différences de calcul entre une table et un ordinateur (Nb : les différents algorithmes sont développés dans le chapitre décompression). • Différents réglages et conséquences en plongée : durcissement, paliers spécifiques (<i>paliers profonds, de principe, etc.</i>), mode planification, utilisation de mélanges, affichage de la pression résiduelle du bloc, etc. • Le candidat doit être capable de décrire les fonctions de son propre ordinateur et justifier ses critères de choix. • Le candidat doit être capable de lire les écrans des ordinateurs courants.



— NOTATION - OBTENTION DE L'EXAMEN

- Les épreuves sont notées sur 20 et affectées de coefficients. Pour chaque groupe et sous groupe le total de points minimum à obtenir est le suivant :
 - Groupe 1, épreuves de condition physique : minimum 50 points / 100.
 - Groupe 2, épreuves pratiques : minimum 140 points / 280 dont :
 - Sous-groupe A du groupe 2 : minimum 80 points / 160.
 - Sous-groupe B du groupe 2 : minimum 60 points / 120.
 - Groupe 3, épreuves théoriques : minimum 130 points / 260.
- Pour être reçu à l'examen le candidat doit :
 - Obtenir un total général pour l'ensemble de toutes les épreuves d'au moins 320 points correspondant à une moyenne générale de 10/20.
 - Ne pas avoir de note inférieure à 5/20.
 - Obtenir la moyenne de 10/20 dans chacun des trois groupes d'épreuves 1, 2 et 3.
 - Obtenir la moyenne de 10/20 dans chaque sous-groupe du groupe 2.
 - Avoir réalisé toutes les épreuves. Toute épreuve non faite est éliminatoire.
- Sur proposition du jury, le Président du Jury arrête la liste des candidats définitivement admis à l'examen.

— PASSAGE DES GROUPES D'ÉPREUVES NON ACQUIS

À condition que le candidat ait participé sans abandon à l'ensemble des épreuves de l'examen, et quelle que soit la structure organisatrice, est considérée acquise et donne lieu à l'établissement d'une attestation de réussite par le Président de jury :

- **La partie pratique et condition physique (Groupes 1 et 2) :**
 - Si le candidat a obtenu la moyenne dans le groupe 1 (*épreuves de condition physique*), sans note éliminatoire, épreuves toutes faites.
 - Si le candidat a obtenu la moyenne dans :
 - Le groupe 2, sous groupe A (*épreuves pratiques*), sans note éliminatoire, épreuves toutes faites.
 - Le groupe 2, sous groupe B (*épreuves pratiques*), sans note éliminatoire, épreuves toutes faites.
 - Si le candidat a obtenu un minimum de 90 points, avec ou sans note éliminatoire dans le groupe 3 (*épreuves théoriques*).
- **La partie théorique (Groupe 3) :**
 - Si le candidat a obtenu la moyenne dans ce groupe 3 (*épreuves théoriques*) sans note éliminatoire, épreuves toutes faites.
 - Si le candidat a obtenu un minimum de 133 points sur la totalité des groupes 1 (*épreuves de condition physique*) et 2 (*épreuves pratiques*) avec ou sans note éliminatoire dans ces groupes.
- La validité d'une partie acquise est de 9 mois maximum à compter de la date à laquelle le candidat a présenté la première épreuve et pour un maximum de deux sessions de rattrapage.
- **Passage de la partie non acquise**
 - Pour repasser la partie non acquise, le candidat peut se présenter dans n'importe quelle session organisée par un club, un Comité Départemental, sa CTR ou n'importe quelle autre CTR.
 - Il doit repasser la partie complète (*pratique et condition physique ou théorique*) à laquelle il a échoué et non uniquement les épreuves ou le groupe d'épreuves auquel il a échoué.



— DÉLIVRANCE DU DIPLÔME – FORMALITÉS

- Le diplôme de Guide de Palanquée – Niveau 4 (GP-N4) est délivré sous la signature du Président de la CTR et des examinateurs, ou du Président de la CTR et du Président du jury.
- Les Commissions Techniques Régionales sont dépositaires des documents suivants :
 - Fichier Excel vierge tenant lieu de bordereau d'examen (*en provenance du siège de la FFESSM*).
 - Diplômes.
- À charge des organisateurs :
 - De saisir complètement le bordereau en utilisant le fichier Excel fourni par la CTR en renseignant les numéros des diplômes.
 - De remplir les diplômes en respectant les numéros portés sur le bordereau.
 - De remettre les diplômes aux lauréats.
 - D'envoyer à la CTR dans les meilleurs délais (*30 jours maximum*) le fichier Excel renseigné.
 - De conserver un exemplaire du fichier Excel.
- À charge de la CTR :
 - De mettre à la disposition du délégué de la CTR le nombre nécessaire de diplômes numérotés et signés par le Président de la CTR.
 - De mettre à la disposition du délégué de la CTR le fichier Excel permettant de saisir le bordereau de la session.
 - De conserver un exemplaire du fichier Excel.
 - D'importer le fichier Excel et de clôturer la session sur le site de la FFESSM (*accès CTR*).
- À charge de l'administration fédérale :
 - D'établir, après clôture de l'examen GP-N4 par la CTR, les cartes double face FFESSM/CMAS et de les adresser directement aux lauréats.
 - De fournir éventuellement des duplicata. Sur demande ils peuvent être délivrés par le siège national de la FFESSM (*carte double face*), en précisant la date et le nom du Comité Régional organisateur de l'examen.



— APTITUDES À LA PRÉSENTATION DES ÉPREUVES ET DE L'EXAMEN

Elles doivent être attestées par un MF1 de la FFESSM ou BEES1 ou DEJEPS (E3) minimum titulaire de la licence fédérale en cours de validité. La durée de validité de chacune d'entre elles est de 9 mois.

• **APTITUDE A1 « Conduite de Palanquée »**

Se référer à l'épreuve N°4 et aux compétences « Accueillir des plongeurs », « Organiser et sécuriser l'activité », « Guider une palanquée en exploration » et « Respecter l'environnement ».

1 — Date	2 — Cachet du moniteur ou qualification	3 — Signature du Moniteur

• **APTITUDE A2 « Intervention sur un plongeur en difficulté à 40 m »**

Se référer à l'épreuve N°5 et à la compétence « Organiser et Sécuriser l'activité ».

1 — Date	2 — Cachet du moniteur ou qualification	3 — Signature du Moniteur

• **APTITUDE A3 « Démonstration Technique de Maîtrise de Remontée gilet (DTMR) de 25 m »**

Se référer à l'épreuve N°8 et à la compétence C6 « Sécurisation de l'activité ».

1 — Date	2 — Cachet du moniteur ou qualification	3 — Signature du Moniteur



• **APTITUDE A4 « Nage PMT sur 800 m » et « Nage avec scaphandre sur 500 m »**

Se référer aux épreuves N°2 et N°9.



1 — Date	2 — Cachet du moniteur ou qualification	3 — Signature du Moniteur

— MODIFICATIONS DEPUIS MAI 2021 :

- Page 9 : ajout du DEJEPS (E4) dans le jury des ateliers de l'examen.
- Page 22 : modification du libellé de l'épreuve de DTMR pour l'harmoniser avec celle du MF2.

FÉDÉRATION
FRANÇAISE
D'ÉTUDES ET
DE SPORTS
SOUS-MARINS



TECHNIQUE

MANUEL DE FORMATION TECHNIQUE
PLONGEUR NIVEAU 3
PA40 | PE60 | PA60

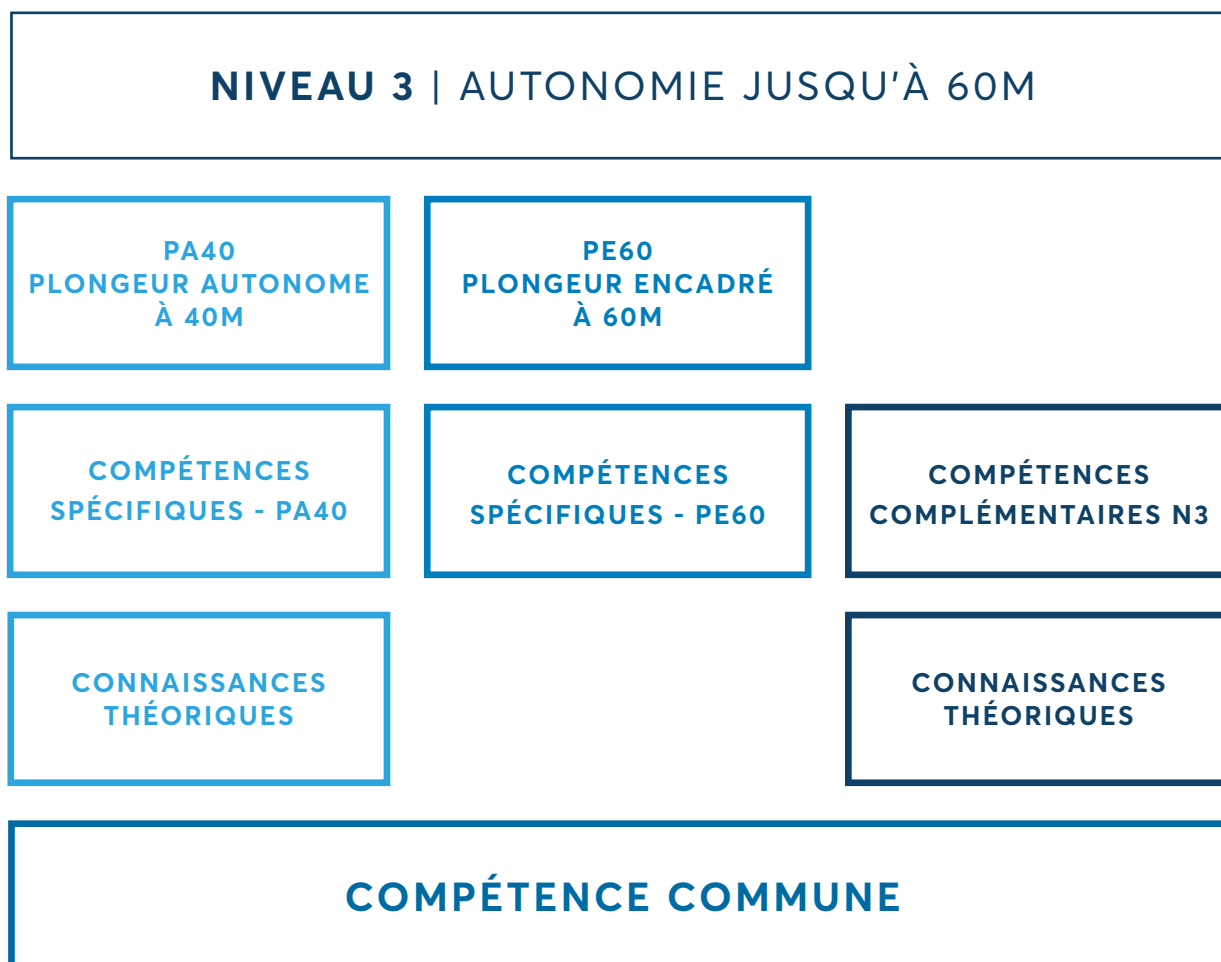
COMMISSION
TECHNIQUE NATIONALE

FFESSM

VERSION MAI 2021



ARCHITECTURE GÉNÉRALE DU NIVEAU 3



RÉCAPITULATIF
DES CONNAISSANCES
THÉORIQUES

PRÉROGATIVES ACCÈS À
LA FORMATION RÈGLE D'ORGANI-
SATION ET DE DÉLIVRANCE

PROPOSITION
DE FICHE DE SUIVI
OU D'ÉVALUATION

— PRÉROGATIVES

Le plongeur PE60 peut effectuer des plongées jusqu'à 60 m, encadré par un Guide de Palanquée (GP) au minimum jusqu'à 40 m et par un E4 entre 40 et 60 m, sous la responsabilité d'un directeur de plongée (DP).

Le plongeur PA40 peut effectuer des plongées en autonomie jusqu'à 40 m au sein d'une palanquée avec un ou deux équipiers majeurs, ayant au minimum les mêmes compétences et sous la responsabilité d'un directeur de plongée (DP).

Le plongeur Niveau 3 peut effectuer des plongées en autonomie sans Directeur de Plongée (DP) jusqu'à 40 m dans les conditions identiques au PA40 et jusqu'à 60 m en présence d'un Directeur de Plongée (DP).

En outre, la carte CMAS 3* de la FFESSM qui lui est délivrée offre des prérogatives plus importantes hors des frontières françaises, en fonction des législations et réglementations locales. Toutefois, lorsqu'il s'agit d'accompagner des groupes organisés français qui conditionnent l'éventualité de l'application du Code du Sport, y compris à l'étranger, le N3 français ne saurait alors être reconnu au titre de Guide de Palanquée. La certification N3 est le niveau de plongeur minimum requis pour accéder au brevet de Guide de Palanquée.

— CONDITIONS D'ACCÈS À LA FORMATION

Conditions communes : Être âgé de 18 ans au moins à la date de délivrance. Être titulaire de la licence fédérale en cours de validité. Présenter un certificat d'absence de contre-indication à la plongée conforme à la réglementation fédérale en vigueur, se référer au chapitre « généralités » du manuel de formation.

Conditions spécifiques :

PE60 : être titulaire du PE40 et avoir réalisé au moins 20 plongées attestées en milieu naturel, dont 5 à une profondeur comprise entre 35 et 40 m.

PA40 : être titulaire du niveau 2 (N2) ou d'une certification équivalente.

Niveau 3 : être titulaire du niveau 2 (N2) ou d'une certification équivalente et du RIFA Plongée (au moment de la certification).

— RÈGLES D'ORGANISATION ET DE DÉLIVRANCE

Règles communes :

Le brevet et les qualifications sont délivrés au niveau d'un club affilié ou d'une structure commerciale agréée, sous la responsabilité du président du club ou du responsable de la structure commerciale agréée, par un encadrant E3 licencié minimum. Les compétences doivent être obtenues en milieu naturel (mer, lac, carrière, etc...) à l'exclusion des piscines et fosses de plongée, quelle qu'en soit la profondeur. L'enseignement et la validation des compétences s'effectuent dans l'espace de 0 à 40 m par un E3 minimum. L'ensemble des compétences doit être acquis dans un délai de 15 mois à compter de la délivrance de la première compétence.

L'accoutumance à la profondeur doit être progressive.

Conditions spécifiques : PE60 et Niveau 3 : conformément à l'article A. 322-86 du Code du Sport, un plongeur en cours de formation technique peut évoluer dans l'espace de 0 à 60 m sous la responsabilité d'un E4. La plongée à 60 m nécessite une très bonne technicité et un bon état général de forme physique, indépendamment de l'aptitude médicale. Elle s'adresse à des plongeurs expérimentés et la formation y conduisant impose d'être réalisée avec rigueur.



NIVEAU 3 | AUTONOMIE JUSQU'À 60M

PA40
PLONGEUR AUTONOME
À 40M

PE60
PLONGEUR ENCADRÉ
À 60M

COMPÉTENCES
SPÉCIFIQUES - PA40

COMPÉTENCES
SPÉCIFIQUES - PE60

COMPÉTENCES
COMPLÉMENTAIRES N3

Planifier
la plongée

S'adapter
à la profondeur

Organiser
la plongée

Évoluer en
autonomie

Évoluer en
autonomie

Intervenir et porter
assistance à un
plongeur en difficulté

RIFA
Plongée

COMPÉTENCE COMMUNE

Respecter le milieu
et l'environnement



NIVEAU 3 | AUTONOMIE JUSQU'À 60M

PA40
PLONGEUR AUTONOME
À 40M

PE60
PLONGEUR ENCADRÉ
À 60M

COMPÉTENCES
SPÉCIFIQUES - PA40

COMPÉTENCES
SPÉCIFIQUES - PE60

COMPÉTENCES
COMPLÉMENTAIRES N3

Planifier
la plongée

S'adapter
à la profondeur

Organiser
la plongée

Évoluer en
autonomie

Évoluer en
autonomie

Intervenir et porter
assistance à un
plongeur en difficulté

RIFA
Plongée

COMPÉTENCE COMMUNE

Respecter le milieu
et l'environnement



NIVEAU 3 | AUTONOMIE JUSQU'À 60M

PA40
PLONGEUR AUTONOME
À 40M

PE60
PLONGEUR ENCADRÉ
À 60M

COMPÉTENCES
SPÉCIFIQUES - PA40

COMPÉTENCES
SPÉCIFIQUES - PE60

COMPÉTENCES
COMPLÉMENTAIRES N3

Planifier
la plongée

S'adapter
à la profondeur

Organiser
la plongée

Évoluer en
autonomie

Évoluer en
autonomie

Intervenir et porter
assistance à un
plongeur en difficulté

RIFA
Plongée

COMPÉTENCE COMMUNE

Respecter le milieu
et l'environnement

PE60



— PLANIFIER LA PLONGÉE

Compétence attendue — Le plongeur est capable de planifier sa plongée en autonomie, avec ses équipiers et en respectant les consignes du directeur de plongée.

1 — Technique	
Prise en compte des directives du DP	Intégration des consignes du DP dans la planification : respect strict des profondeurs et temps de plongée, consignes pour les paliers et le retour en surface, informations sur le site, etc.
Compréhension de la topologie du site orientation	Prise en considération des contraintes de la topologie du site dans la planification de la plongée. Définition des moyens d'orientation appropriés : instruments, orientation instinctive.
Détermination du profil de la plongée et des différentes procédures en immersion	En concertation avec les équipiers : <ul style="list-style-type: none"> × Définition du profil de plongée et choix des paramètres en fonction du cadre fixé par le DP, × Intégration de toutes les spécificités des moyens de décompression présents dans la palanquée, anticipation au cours de la préparation de la plongée, × Détermination du protocole de contrôle des consommations et de celui du retour en surface, ordinaire ou avec incident.

2 — Comportement

Le plongeur a le souci de la gestion collégiale de la planification. Il est particulièrement vigilant au respect du cadre réglementaire et à celui défini par le directeur de plongée. Les spécificités de la zone d'évolution doivent l'inciter à une préparation minutieuse de la plongée qui s'appuie sur la prise en compte de l'expérience de ses équipiers.

3 — Théorie

Réglementation relative aux espaces d'évolution, à la plongée en autonomie et à la responsabilité. Connaissance des principes de désaturation utilisés dans différents moyens de décompression et en référence à la table fédérale. Notions de physique permettant de calculer la consommation du plongeur et son autonomie.

Modalités d'évaluation :

Le plongeur est capable de présenter et d'argumenter la planification d'une plongée dans la zone de 20 à 40 m dans le respect des consignes du DP. Le contrôle se fait en cours de formation, avec le souci de varier les situations d'évaluation et d'en conserver la dimension pratique. Les calculs de consommation et d'autonomie sont adaptés à la zone d'évolution.



— ÉVOLUER EN AUTONOMIE

Compétence attendue — Le plongeur est capable d'évoluer en immersion et en surface en autonomie, dans le souci de la sécurité de la palanquée et le respect des choix de planification.

1 — Technique	
Orientation	Perfectionnement des compétences, orientation sur des parcours variés en utilisant le milieu (courant, relief, lumière, etc...), en identifiant des points remarquables et également en utilisant un instrument.
Évolution subaquatique	Mise en œuvre d'une communication adaptée avec les membres de sa palanquée : connaissance du code de communication, surveillance et intervention éventuelle, maintien de la cohésion de la palanquée. Prise en compte des imprévus (problèmes humains, environnementaux, matériels) et adaptation du déroulement de la plongée aux contraintes choisies ou qui s'imposent.
Désaturation	Connaissance et parfaite maîtrise de son moyen de décompression en vue d'une application des procédures de décompression adaptées : vitesse de remontée, paliers, cohésion de la palanquée. Prise en compte de la diversité des moyens de décompression utilisés dans la palanquée.

2 — Comportement

Le plongeur a le souci de la maîtrise de son itinéraire tout au long de la plongée (efficacité pour rejoindre la zone d'intérêt, capacité à se situer dans son déplacement, retour à proximité du bateau, ...). Comme au PA20, les plongeurs autonomes sont co-responsables, ils portent une attention constante à la communication avec les autres membres de la palanquée, à leur surveillance régulière, au contrôle des différents paramètres de plongée prédéfinis sur le plan de l'autonomie en air et de la décompression. Une vigilance accrue est attendue dans la gestion de la décompression en raison de la spécificité de la zone d'évolution (gestion des paliers). Il évite les comportements « à risques » : profils de plongée inversés, yoyo, plongées répétitives, etc. Il est soucieux du déroulement des paliers et à la sécurité du retour en surface. Il signale l'exécution de paliers en pleine eau avec un parachute de signalisation, il rejoint la surface en respectant un arrêt et un tour d'horizon de sécurité à 3 m, etc.

3 — Théorie

Perfectionnement de l'utilisation d'un instrument d'orientation sur des parcours variés. Connaissance de l'existence de différents modèles de désaturation. Connaissance de la table fédérale et de ses principes de fonctionnement. Connaissance du principe de fonctionnement d'un ordinateur et des règles d'utilisation en plongée (profils, nombre de plongées, ...). Gestion de la décompression au sein d'une palanquée utilisant des moyens différents.

Modalités d'évaluation :

Nages de surface : distances de l'ordre de 250 m pour le PMT et 100 m pour le capelé. Les capacités physiques sont développées pour répondre aux exigences de la plongée. La qualité et l'efficacité des gestes techniques demeurent essentiels. Pas d'épreuve chronométrée, seule la capacité à effectuer un parcours en surface dans de bonnes conditions physiques doit être le critère retenu. Pour la REC, lors des situations d'évaluation, aucun critère de temps n'est recherché. La réalisation sans stress et en respectant une vitesse correcte de remontée est primordiale. En revanche, l'automatisme de l'expiration contrôlée est vérifiée lors de toutes les situations d'apprentissage technique nécessitant une remontée.



— INTERVENIR ET PORTER ASSISTANCE À UN PLONGEUR EN DIFFICULTÉ

Compétence attendue — Le plongeur est capable d'identifier une situation anormale et d'adopter un comportement adapté pour y remédier efficacement.

1 — Technique

Observation, compréhension et réaction face à un incident

Interprétation des signes conventionnels. Réaction aux manifestations observables en l'absence de signe conventionnel (ventilation anormale, agitation, perte de vigilance, inconscience, ...). Prise en charge du plongeur en difficulté. Si nécessaire, passage de l'octopus, assistance et remontée à l'aide des moyens disponibles, gilets et palmes. Maîtrise de la vitesse de remontée et de la réalisation du palier en situation d'assistance.

2 — Comportement

La réaction est rapide, sans brutalité, la prise en charge est calme et sécurisante. Le plongeur qui intervient a le souci du confort de l'assisté, il adopte une attitude rassurante. Au regard des spécificités de la zone d'évolution, le plongeur se doit d'être constamment attentif à ses coéquipiers. Une bonne condition physique est garante d'une sécurité active au sein de la palanquée.

3 — Théorie

Causes, symptômes, prévention et conduites à tenir pour l'ensemble des accidents (barotraumatismes, accident de désaturation, essoufflement, narcose, froid, malaises, ...).



Modalités d'évaluation :

Toutes les situations qui nécessitent une intervention sont évaluées à 40 m. L'assistance doit être réussie au moins deux fois, intégralement, dans au moins deux situations différentes. Le plongeur doit réaliser une bonne interprétation de la situation, une prise en charge rapide et efficace, une remontée régulière à une vitesse adaptée aux moyens de décompression utilisés, un arrêt marqué dans la zone 5 à 3 m et une sortie d'eau sécurisée. Une sortie rapide de la zone d'évolution jusqu'à 30 m est acceptée dans la mesure où elle est suivie d'une régulation de la vitesse. Le palmage est autorisé mais l'utilisation optimale des gilets doit être privilégiée.

Les capacités physiques sont développées pour répondre aux exigences de la plongée profonde. Elles sont évaluées par une apnée et une nage capelée :

- × Apnée : immersion PMT à 5 m suivi d'un déplacement horizontal de 15 m, retour en surface avec tour d'horizon et signe OK en surface,
- × Nage capelée : il ne s'agit pas d'une épreuve chronométrée, la capacité à effectuer un parcours en surface de 300 m dans de bonnes conditions physiques constitue le critère d'évaluation.



— S'ADAPTER À LA PROFONDEUR

Compétence attendue — Le plongeur est capable d'évoluer en sécurité et d'adapter son comportement en fonction de la profondeur.

1 — Technique	
Stabilisation	Adaptation de la maîtrise de la stabilisation par la prise en compte de l'augmentation de la profondeur et de ses incidences. Utilisation combinée du gilet et du poumon ballast : évolution équilibrée à la descente, au fond, en profondeur, à la remontée, au palier.
Mise en œuvre de l'ensemble des autres techniques	Entretien et perfectionnement des compétences acquises au PE40 : réalisation des techniques de ventilation, de déplacement, de communication avec le GP et ses équipiers, d'intervention en relai auprès d'un équipier en difficulté.

2 — Comportement
La mise en œuvre des prérogatives dans la zone de 40 à 60 m se réalise de manière progressive et adaptée. Les comportements attendus sont identiques à ceux acquis au PE40. L'ensemble de ces comportements est entretenu et le plongeur est sensibilisé à la nécessité de prendre en considération les contraintes liées à la plongée en zone profonde : contrôle de la consommation, prévention des incidents et accidents, communication spécifique, retour en surface et gestion de la décompression.

3 — Théorie
Sensibilisation à l'accroissement des risques liés à la profondeur (consommation, essoufflement, narcose, froid, décompression) afin d'adapter son comportement en terme de prévention et de réaction (vigilance, réactivité, ...).



Modalités d'évaluation :

L'évaluation est réalisée en situation pratique à une profondeur qui n'excède pas 40 m par un E3 minimum. Les éléments d'information théoriques sont intégrés à la pratique. L'exercice des prérogatives dans la zone de 40 à 60 m, à l'occasion de plongées encadrées par un E4, permet la mise en œuvre des compétences de manière progressive.

— ORGANISER LA PLONGÉE

Compétence attendue — Le plongeur est capable d'organiser et de mettre œuvre une plongée dans la zone de 0 à 40 m en l'absence de DP et dans le respect de la réglementation, conformément à ses prérogatives.

1 — Technique	
Choix du site	Prise d'informations météorologiques (vent, courant, houle, ...). Connaissance de la topologie, analyse du site et de ses particularités (courant, vent, marée, possibilités de mouillage du bateau, ...), connaissance des conditions réglementaires (restrictions de mouillage, zone protégée ou interdite, ...).
Organisation des conditions de la plongée	Prise d'informations météorologiques. En cas d'utilisation d'une embarcation, vérification de sa conformité à la réglementation. Choix des modalités de plongée : surveillance surface, rotation des palanquées, etc.
Sécurisation de l'activité	Rédaction de la fiche de sécurité, utilisation du pavillon alpha. Vérification du matériel de secours et d'oxygénothérapie, des moyens de communication, ... (cf. RIFA Plongée). Adaptation des conditions de plongée à l'environnement : météo, courant, vent, etc.

2 — Comportement

L'organisation de la plongée est mise en œuvre avec la rigueur et le sérieux qui président aux conditions de sécurité optimales, dans le respect des différentes réglementations.

3 — Théorie

Connaissance des risques et dangers du milieu. Connaissance des obligations réglementaires et des incidences sur les responsabilités civile et pénale partagées des plongeurs. Connaissance des ressources et recherche de l'information : différentes autorités, clubs locaux, etc...

Modalités d'évaluation :

L'évaluation repose sur la mise en œuvre complète d'une organisation de plongée, dans 2 ou 3 situations différentes a minima. La faisabilité et la pertinence des choix d'organisation constituent les critères principaux de la validation des compétences.



— ÉVOLUER EN AUTONOMIE

Compétence attendue — Le plongeur est capable d'évoluer en immersion et en surface en autonomie dans le souci de la sécurité de la palanquée et dans le respect des choix de planification, conformément à ses prérogatives entre 0 et 60 m.

1 — Technique	
Orientation	Perfectionnement des compétences, orientation sur des parcours variés en utilisant le milieu (courant, relief, lumière, etc...), en identifiant des points remarquables et également en utilisant un instrument.
Évolution subaquatique	Mise en œuvre d'une communication adaptée avec les membres de sa palanquée : connaissance du code de communication, surveillance et intervention éventuelle, maintien de la cohésion de la palanquée. Prise en compte des imprévus (problèmes humains, environnementaux, matériels) et adaptation du déroulement de la plongée aux contraintes choisies ou qui s'imposent.
Désaturation	Connaissance et parfaite maîtrise de son moyen de décompression en vue d'une application des procédures de décompression adaptées : vitesse de remontée, paliers, cohésion de la palanquée. Prise en compte de la diversité des moyens de décompression utilisés dans la palanquée.

2 — Comportement	
<p>Les techniques sont semblables à celles du PA40 mais le comportement du plongeur doit être adapté aux impératifs de la plongée dans l'espace de 0 à 60 m.</p> <p>Une attention particulière doit être portée :</p> <ul style="list-style-type: none"> × À la consommation, × À la planification et la gestion de la décompression, × Aux risques accrus (narcose, froid, essoufflement, ...), × À la communication et la co-gestion de la palanquée. 	

3 — Théorie	
<p>Perfectionnement de l'utilisation d'un instrument d'orientation sur des parcours variés.</p> <p>Consommation dans l'espace de 40 à 60 m.</p> <p>Connaissance de l'existence de différents modèles de désaturation. Connaissance de la table fédérale et de ses principes de fonctionnement. Connaissance du principe de fonctionnement d'un ordinateur et des règles d'utilisation en plongée (profils, nombre de plongées, ...).</p> <p>Gestion de la décompression au sein d'une palanquée utilisant des moyens différents.</p>	



Modalités d'évaluation :

Si l'évaluation s'effectue à une profondeur maximale de 40 m, le comportement attendu doit correspondre aux exigences des conditions de pratique de l'espace de 40 à 60 m.



— RESPECTER LE MILIEU ET L'ENVIRONNEMENT

Compétence attendue — Le plongeur adopte une attitude éco-responsable, il évolue dans le respect de l'environnement subaquatique et en connaissance du milieu.

1 — Technique

Aisance aquatique

Perfectionnement des acquis du PA20 dans la réalisation de déplacements équilibrés, sans appui, avec un palmage et une stabilisation maîtrisés.

2 — Comportement

Le plongeur évolue en limitant son impact sur l'environnement. Il adopte une attitude respectueuse à l'égard de la faune et de la flore : il limite l'éclairage et les nuisances sonores, il est le plus discret possible, il refuse le nourrissage. Il développe sa capacité d'observation.

3 — Théorie

Connaissance du milieu (faune et flore courantes, risques et dangers du milieu).
Connaissance liée au respect de l'environnement, à l'impact du plongeur sur le milieu (respect de la tranquillité de la faune, absence de dégradation). Présentation de la Charte internationale du plongeur responsable.



Modalités d'évaluation :

Au cours des plongées en milieu naturel, le comportement respectueux et responsable du plongeur est évalué. Il sait décrire et nommer les espèces les plus fréquemment rencontrées.

— CONNAISSANCES THÉORIQUES PA40 - N3

1 — Connaissances	2 — Commentaires
Théorie de l'activité	Notions de physique en lien avec les prérogatives, calculs de consommation et d'autonomie en gaz permettant de planifier la plongée.
Accidents	Causes, symptômes, prévention et conduite à tenir pour l'ensemble des accidents. Les mécanismes sont précisés pour permettre une bonne compréhension des phénomènes dans le cadre des prérogatives d'autonomie. L'accent est mis sur les accidents en lien avec la zone d'évolution : narcose, froid, essoufflement, accident de désaturation. La prévention et la conduite à tenir constituent les éléments fondamentaux à acquérir.
Procédures de désaturation	Connaissance de la table fédérale et de ses principes de fonctionnement. Connaissance des différents modèles de désaturation (références théoriques de base, intérêts, applications à la pratique de la plongée, liens avec l'usage des ordinateurs). Connaissance du principe de fonctionnement d'un ordinateur et des règles d'utilisation en plongée, principes et règles de cohabitation de différentes procédures.
Règlementation	Prérogatives du plongeur, réglementation relative aux espaces d'évolution, à la plongée en autonomie et à la responsabilité. Connaissance du cadre fédéral.
Milieu et environnement	Charte internationale du plongeur responsable, connaissances du milieu subaquatique (le comportement respectueux et responsable du plongeur est évalué). Connaissance des dangers du milieu.



PROPOSITION DE FICHE DE SUIVI ET D'ÉVALUATION N3

NOM :

PRÉNOM :

Compétence	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8
PA40	Planifier la plongée							
	Évoluer en autonomie							
	Intervenir et porter assistance							
PE60	S'adapter à la profondeur							
PA60	Organiser la plongée							
	Évoluer en autonomie							

L'évaluation des compétences se fait en contrôle continu. Le niveau ou la qualification est validé lorsque toutes les compétences sont acquises. La compétence «Intervenir et porter assistance à un plongeur en difficulté» doit être validée spécifiquement et en fin de formation. Les connaissances théoriques sont évaluées oralement, en situation pratique ou par écrit.



Cette fiche n'a aucun caractère obligatoire, elle est modulable et il appartient au moniteur de l'adapter pour sa propre utilisation.



VALIDÉ LE :

NOM ET SIGNATURE DU MONITEUR :

FÉDÉRATION
FRANÇAISE
D'ÉTUDES ET
DE SPORTS
SOUS-MARINS



TECHNIQUE

MANUEL DE FORMATION TECHNIQUE
CURSUS PLONGEUR NIVEAU 2
PA20 | PE40

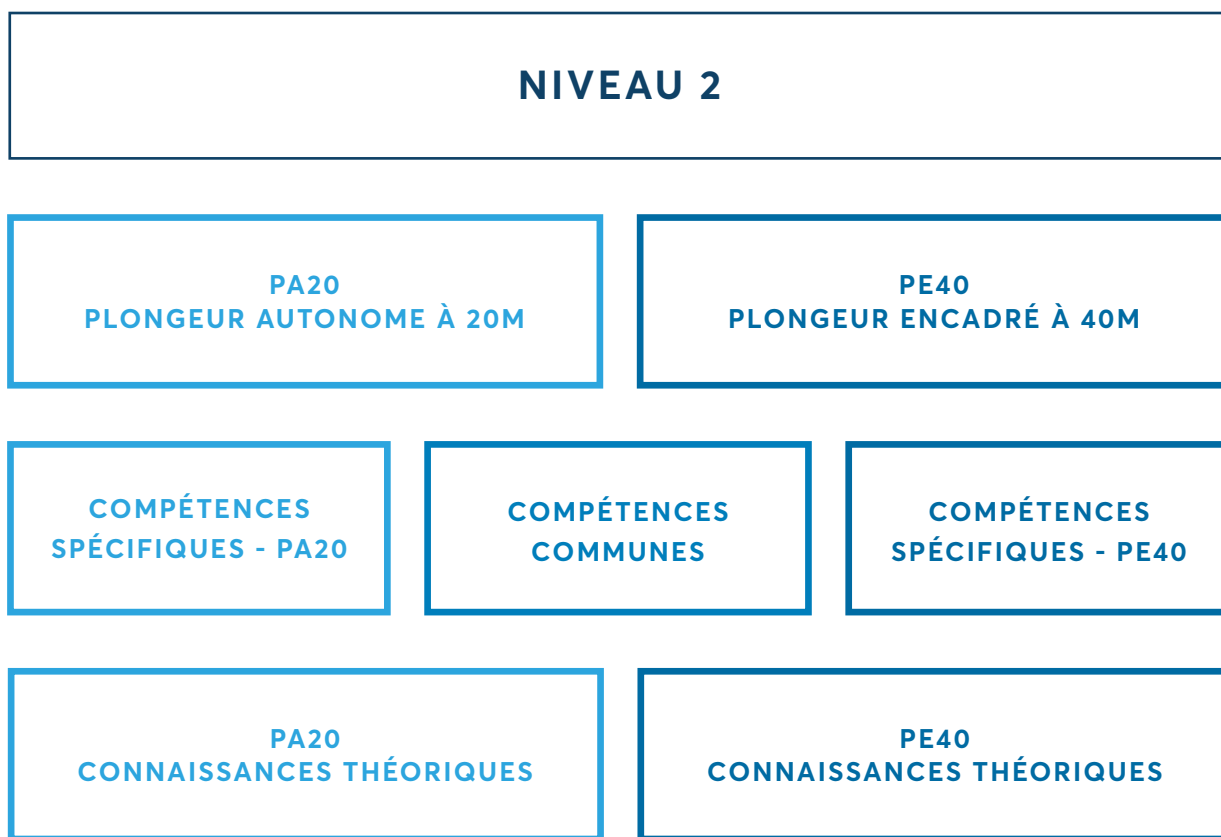
COMMISSION
TECHNIQUE NATIONALE

FFESSM

VERSION MAI 2019



ARCHITECTURE GÉNÉRALE DU NIVEAU 2



RÉCAPITULATIF
DES CONNAISSANCES
THÉORIQUES

PRÉROGATIVES ACCÈS À
LA FORMATION RÈGLE D'ORGANI-
SATION ET DE DÉLIVRANCE

PROPOSITION
DE FICHE DE SUIVI
OU D'ÉVALUATION

— PRÉROGATIVES

Le plongeur encadré à 40 m (PE40) est capable de réaliser des plongées d'exploration jusqu'à 40 m de profondeur, au sein d'une palanquée, avec un Guide de Palanquée (GP) qui prend en charge la conduite de la plongée.

Le plongeur autonome à 20 m (PA20) est capable de réaliser des plongées d'exploration jusqu'à 20 m, au sein d'une palanquée en autonomie, avec un ou deux équipiers majeurs, ayant au minimum les mêmes compétences.

Ces plongées sont réalisées dans le cadre d'une organisation sécurisée, mise en place par un Directeur de Plongée (DP) présent sur le site, qui donne les consignes relatives au déroulement de la plongée selon les règles définies par le Code du Sport (CdS).

— CONDITIONS D'ACCÈS À LA FORMATION

Être âgé de 16 ans au moins à la date de délivrance du brevet (autorisation d'un responsable légal pour les mineurs). Les prérogatives d'autonomie (PA20 et N2) ne peuvent être exercées qu'à partir de 18 ans. Être titulaire de la licence fédérale en cours de validité. Être titulaire du brevet de plongeur Niveau 1 (N1) de la FFESSM ou d'une certification dont les aptitudes sont jugées équivalentes pour débiter la formation et avoir réalisé au moins 4 plongées (attestées) en milieu naturel.

Présenter un certificat d'absence de contre-indication à la plongée conforme à la réglementation fédérale en vigueur, se référer au chapitre « généralités » du manuel de formation.

— RÈGLES D'ORGANISATION ET DE DÉLIVRANCE

L'ensemble des conditions de réalisation des certifications de la FFESSM est défini dans les Règles générales des certifications de la FFESSM. Le brevet de plongeur Niveau 2 (N2) et les qualifications PA20 et PE40 sont délivrés au niveau d'un club affilié ou d'une structure commerciale agréée, par un encadrant E3 minimum, licencié, sous la responsabilité du président du club ou du responsable de la structure commerciale agréée. L'ensemble des compétences doit être acquis dans un délai de 15 mois à compter de la délivrance de la première compétence. Les compétences doivent être obtenues en milieu naturel (mer, lac, carrière, ...) à l'exclusion des piscines et fosses de plongée, quelle qu'en soit la profondeur.

Pour les titulaires d'une qualification PE40 ou PA20 de la FFESSM, l'acquisition de la seconde qualification entraîne la délivrance du brevet et de la carte de plongeur Niveau 2 (N2). L'enseignement et la validation des compétences s'effectuent dans l'espace de 0 à 20 m par un encadrant E2 minimum. Conformément à l'article A. 322-85 du Code du Sport, un plongeur en cours de formation technique peut évoluer dans l'espace de 0 à 40 m sous la responsabilité d'un encadrant E3. L'accoutumance à la profondeur doit être progressive. Les compétences « Intervenir et porter assistance à un plongeur en difficulté » (PA20) et « Intervenir en relai sur un équipier en difficulté » (PE40) doivent être validées spécifiquement et en fin de formation. Les connaissances théoriques peuvent être évaluées oralement, en situation, ou par écrit.



NIVEAU 2

PA20
PLONGEUR AUTONOME À 20M

PE40
PLONGEUR ENCADRÉ À 40M

**COMPÉTENCES
SPÉCIFIQUES - PA20**

**COMPÉTENCES
COMMUNES**

**COMPÉTENCES
SPÉCIFIQUES - PE40**

Être attentif
au matériel
de ses équipiers

S'équiper
et se mettre à l'eau

Ventiler
et s'équilibrer

Évoluer en
autonomie

S'immerger
se propulser
se ventiler

Communiquer
avec le GP

Planifier la plongée
en fonction des
consignes du DP

Respecter le milieu
et l'environnement

Retourner
en surface

Intervenir et porter
assistance à un
plongeur en difficulté

Intervenir en relai
sur un équipier en
difficulté

NIVEAU 2

PA20 PLONGEUR AUTONOME À 20M

PE40 PLONGEUR ENCADRÉ À 40M

COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES - PA20

COMPÉTENCES COMMUNES

COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES - PE40

Être attentif
au matériel
de ses équipiers

S'équiper
et se mettre à l'eau

Ventiler
et s'équilibrer

Évoluer en
autonomie

S'immerger
se propulser
se ventiler

Communiquer
avec le GP

Planifier la plongée
en fonction des
consigne du DP

Respecter le milieu
et l'environnement

Retourner
en surface

Intervenir et porter
assistance à un
plongeur en difficulté

Intervenir en relai
sur un équipier en
difficulté



NIVEAU 2

PA20
PLONGEUR AUTONOME À 20M

PE40
PLONGEUR ENCADRÉ À 40M

**COMPÉTENCES
SPÉCIFIQUES - PA20**

**COMPÉTENCES
COMMUNES**

**COMPÉTENCES
SPÉCIFIQUES - PE40**

Être attentif
au matériel
de ses équipiers

S'équiper
et se mettre à l'eau

Ventiler
et s'équilibrer

Évoluer en
autonomie

S'immerger
se propulser
se ventiler

Communiquer
avec le GP

Planifier la plongée
en fonction des
consignes du DP

Respecter le milieu
et l'environnement

Retourner
en surface

Intervenir et porter
assistance à un
plongeur en difficulté

Intervenir en relai
sur un équipier en
difficulté

— S'ÉQUIPER ET SE DÉSEQUIPER SE METTRE À L'EAU ET EN SORTIR

Compétence attendue — Le plongeur est capable de mettre en œuvre son équipement de manière autonome et d'en vérifier le bon fonctionnement, de se mettre à l'eau, de sortir de l'eau efficacement et en autonomie.

1 — Technique	
Gréage et dégréage	Perfectionnement des techniques acquises au N1: choix du matériel adapté à la plongée, montage sans erreur, réglages corrects en surface.
Capelage et décapelage	
Sans droit et bascule arrière - Remonte échelle	Mise à l'eau et sortie de l'eau adaptées au lieu et aux conditions de plongée, aisance de pratique.

2 — Comportement
Le plongeur porte une attention particulière au bon fonctionnement de son matériel, à l'équipement des équipiers. Il respecte les consignes du DP et met en œuvre les techniques avec rapidité et aisance.

3 — Théorie
Rappel des principes d'entretien et de fonctionnement du matériel, d'hygiène et de désinfection. Prévention de l'essoufflement en lien avec une utilisation déficiente du matériel. Flottabilité et lestage adapté à la plongée profonde.



Modalités d'évaluation :

Evaluation en contrôle continu en cours de formation. Le plongeur doit être autonome dans la gestion de son matériel et de son équipement, il doit être attentif au matériel de ses équipiers. Le plongeur maîtrise les techniques usuelles de mise à l'eau et de sortie de l'eau, du bord ou d'une embarcation, dans des contextes de milieux naturels variés. Il a le souci de la sécurité globale de la palanquée.

— S'IMMERGER - SE PROPULSER - SE VENTILER

Compétence attendue — Le plongeur est capable de s'immerger selon la technique définie par le DP ou le GP, dans le respect de ses consignes et dans toutes les conditions de pratique. Il assure ses déplacements de manière autonome en surface comme dans sa zone d'immersion.

1 — Technique	
Canard et phoque	Renforcement et perfectionnement des techniques d'immersion acquises, adaptées aux conditions de la plongée et réalisées efficacement (rapidité et maintien de la cohésion de la palanquée).
Palmages	Optimisation des techniques de palmage acquises pour limiter les risques d'accident, notamment en zone profonde.
Remontée en expiration contrôlée REC	Remontée en expiration, embout en bouche, d'une profondeur n'excédant pas 10 m (rejet continu d'air tout au long de la remontée après un départ du fond stabilisé, sans précipitation, sur une inspiration normale).

2 — Comportement
Le plongeur est capable de gérer ses efforts afin d'éviter les incidents, pour lui comme pour ses équipiers de la palanquée.

3 — Théorie
Prévention des accidents notamment en zone profonde : essoufflement, accident de désaturation, narcose, froid. Flottabilité et lestage.



Modalités d'évaluation :

Nages de surface : distances de l'ordre de 250 m pour le PMT et 100 m pour le capelé. Les capacités physiques sont développées pour répondre aux exigences de la plongée. La qualité et l'efficacité des gestes techniques demeurent essentiels. Pas d'épreuve chronométrée, seule la capacité à effectuer un parcours en surface dans de bonnes conditions physiques doit être le critère retenu. Pour la REC, lors des situations d'évaluation, aucun critère de temps n'est recherché. La réalisation sans stress et en respectant une vitesse correcte de remontée est primordiale. En revanche, l'automatisme de l'expiration contrôlée est vérifiée lors de toutes les situations d'apprentissage technique nécessitant une remontée.

— RESPECTER LE MILIEU ET L'ENVIRONNEMENT

Compétence attendue — Le plongeur adopte une attitude éco-responsable, il évolue dans le respect de l'environnement subaquatique et en connaissance du milieu.

1 — Technique

Aisance aquatique

Réalisation de déplacements équilibrés, sans appui, avec un palmage et une stabilisation maîtrisés.

2 — Comportement

Le plongeur évolue en limitant son impact sur l'environnement. Il adopte une attitude respectueuse à l'égard de la faune et de la flore : il limite l'éclairage et les nuisances sonores, il est le plus discret possible, il refuse le nourrissage. Il développe sa capacité d'observation.

3 — Théorie

Connaissance du milieu (faune et flore courantes, risques et dangers du milieu).
Connaissance liée au respect de l'environnement, à l'impact du plongeur sur le milieu (respect de la tranquillité de la faune, absence de dégradation). Présentation de la Charte internationale du plongeur responsable.



Modalités d'évaluation :

Au cours des plongées en milieu naturel, le comportement respectueux et responsable du plongeur est évalué. Il sait décrire et nommer les espèces les plus fréquemment rencontrées.

— ÊTRE ATTENTIF AU MATERIEL DE SES ÉQUIPIERS

Compétence attendue — Le plongeur est capable d'adapter son matériel en fonction de la plongée, il connaît le matériel de ses équipiers et leur mise en œuvre.

1 — Technique	
Mise en œuvre de son propre matériel	Adaptation du lestage à son équipement. Contrôle du bon fonctionnement de son matériel et information à ses équipiers.
Connaissance du matériel des équipiers	Connaissance du moyen de décompression utilisé par ses équipiers. Connaissance du fonctionnement de leur gilet, de la localisation de leur détendeur de secours et de leur moyen de contrôle de la pression d'air.

2 — Comportement
Le plongeur est autonome dans le choix du matériel, il a le réflexe de présenter son matériel à ses équipiers et de se renseigner sur le matériel des autres membres de la palanquée. Le principe de la co-gestion de la palanquée doit rester à l'esprit du plongeur dans sa manière de gérer et d'utiliser le matériel.

3 — Théorie
Réglementation sur le matériel obligatoire en plongée autonome. Notions simples de physique pour expliquer et comprendre les principes de fonctionnement des détendeurs (pression, forces, équilibre des forces, débit continu, ...).



Modalités d'évaluation :

Le plongeur est capable de présenter à ses équipiers son matériel et en connaît les principes de fonctionnement. Il est capable de comprendre le fonctionnement du matériel de ses équipiers. Il est capable de restituer oralement les principes de fonctionnement d'un détendeur (détente et asservissement).

— ÉVOLUER EN AUTONOMIE

Compétence attendue — Le plongeur sait évoluer en immersion en toute autonomie dans le souci de la sécurité de la palanquée et dans le respect des choix de planification.

1 — Technique	
Sécurité de la palanquée	<p>Connaissance du fonctionnement de son instrument de décompression, lecture des principaux paramètres : durée et profondeurs, vitesse de remontée, durée de plongée sans palier, durée et profondeur des paliers, etc.</p> <p>Participation à la cohésion de la palanquée : respect de la vitesse de remontée, tenue du palier, cohabitation de différents moyens de décompression. Mise en œuvre de la sécurité pour la sortie de l'eau, lancement du parachute.</p>

2 — Comportement	
<p>Les plongeurs autonomes étant coresponsables, une attention constante doit être portée à la communication avec les autres membres de la palanquée, à leur surveillance régulière, au contrôle des différents paramètres de plongée prédéfinis sur le plan de l'autonomie en air et de la décompression. Une vigilance accrue est attendue dans la gestion de la décompression.</p>	

3 — Théorie	
<p>Information sur l'existence de différents modèles de désaturation. Connaissance de la table fédérale et de ses principes de fonctionnement. Connaissance du principe de fonctionnement d'un ordinateur et des règles d'utilisation en plongée (profils, nombre de plongées, ...).</p> <p>Gestion de la décompression au sein d'une palanquée utilisant des moyens différents.</p>	



Modalités d'évaluation :

Les comportements doivent être évalués tout au long de la formation et au travers de mises en situations variées (milieu, condition de visibilité, courant, ...). Le plongeur est capable de respecter la vitesse de remontée, les paliers et de mettre en place un parachute. Il participe activement à la gestion de la décompression, intègre les consignes du DP et tient compte des différents matériels. Pour la partie théorique, ces connaissances sont à vérifier de manière orale, ciblées sur des situations concrètes, pratiques et réalistes.

— PLANIFIER LA PLONGÉE EN FONCTION DES CONSIGNES DU DP

Compétence attendue — Le plongeur est capable de planifier sa plongée en autonomie avec ses équipiers en respectant les consignes du directeur de plongée.

1 — Technique	
Compréhension des directives du DP	Identification des consignes de durée et de profondeur, connaissance des conditions de fin de plongée et des règles de décompression imposées : pression du bloc en fin de plongée, paliers éventuels, durée totale de remontée maximale.
Compréhension de la topologie du site de plongée, orientation	Compréhension de la géographie du site ainsi que des repères à utiliser pour l'orientation. Utilisation d'un compas.
Détermination du profil de la plongée et des différentes procédures en immersion.	En concertation avec ses équipiers : <ul style="list-style-type: none"> × Définition du profil de plongée et du choix des paramètres en fonction du cadre fixé par le DP, × Prise en compte des différents moyens de décompression présents dans la palanquée, × Détermination du protocole de contrôle des consommations.

2 — Comportement
Le plongeur a le souci de la gestion collégiale de la planification. Il s'attache au respect du cadre réglementaire et à celui défini par le directeur de plongée. Il prend en compte l'expérience de ses équipiers. En immersion, il porte une attention constante à la mise en œuvre du parcours, à la prise de repères.

3 — Théorie
Réglementation relative aux espaces d'évolution, à la plongée en autonomie et à la responsabilité. Connaissances sur les différents moyens de décompression, des procédures d'utilisation notamment en présence d'instruments différents utilisés dans la palanquée (différentes vitesses de remontée, différentes profondeurs et durées de paliers). Notions de physique permettant de calculer l'autonomie et la consommation du plongeur.

Modalités d'évaluation :

Le plongeur est capable, en s'appuyant sur un cas concret, de présenter une proposition de planification. Il peut préciser les procédures qu'il souhaite mettre en place à chaque étape de l'immersion. Le contrôle se fait en cours de formation, avec le souci de varier les situations d'évaluation et d'en conserver la dimension pratique. Il sait réaliser des calculs simples de consommation et d'autonomie. Il peut réaliser un aller-retour au compas sur une distance courte (20 à 30 m), il sait suivre un court trajet prédéfini.



— INTERVENIR ET PORTER ASSISTANCE À UN PLONGEUR EN DIFFICULTÉ

Compétence attendue — Le plongeur est capable d'identifier une situation anormale et d'adopter un comportement adapté pour y remédier efficacement jusqu'à la prise en charge par le DP.

1 — Technique	<p style="text-align: center;">Observation, compréhension et réaction face à un incident</p> <p>Interprétation des signes conventionnels d'un équipier. Réaction aux manifestations observables en l'absence de signe conventionnel (ventilation anormale, agitation, inconscience, débit continu,...). Prise en charge du plongeur en difficulté. Si nécessaire, passage de l'octopus, assistance et remontée à l'aide des moyens disponibles, gilets et palmes.</p>
2 — Comportement	<p>La réaction est rapide, sans brutalité, la prise en charge est calme et sécurisante. Le plongeur qui intervient a le souci du confort de l'assisté, il adopte une attitude rassurante.</p>
3 — Théorie	<p>Causes, symptômes, prévention et conduites à tenir pour l'ensemble des accidents : barotraumatismes, accident de désaturation, essoufflement, froid, malaises, etc.</p>



Modalités d'évaluation :

Toutes les situations qui nécessitent une intervention sont travaillées. **L'assistance doit être réalisée au moins deux fois, intégralement, dans au moins deux situations différentes.** Le plongeur doit réaliser une bonne interprétation de la situation, une prise en charge rapide et efficace, **une remontée régulière à une vitesse adaptée aux moyens de décompression utilisés, un arrêt marqué dans la zone 5 à 3 m et une sortie d'eau sécurisée.**

Le palmage est autorisé mais l'utilisation optimale des gilets doit être privilégiée.

— SE VENTILER - S'ÉQUILIBRER

Compétence attendue — Le plongeur gère et adapte sa ventilation en fonction de la profondeur. Il maîtrise sa stabilisation dans toutes les situations, de manière autonome.

1 — Technique	
Ventilation en surface et en immersion	Maîtrise de toutes les techniques, quelle que soit la profondeur : passage embout tuba, lâcher-reprise d'embout, expiration à la remontée. Adaptation de la ventilation et de la gestion de l'effort en profondeur.
Vidage du masque	Maintien d'une ventilation normale et de la stabilité pendant le VDM. Perfectionnement de la technique jusqu'à une profondeur de 20 m.
Stabilisation	
Descente et remontée	Evolution équilibrée à la descente, au fond, en profondeur, à la remontée, au palier par l'utilisation combinée du gilet et du poumon ballast.

2 — Comportement
Le plongeur fait preuve de rapidité et d'efficacité dans la mise en œuvre des différentes techniques et compétences aquatiques.

3 — Théorie
Prévention des accidents : accident de désaturation, narcose, essoufflement. Consommation : incidence de la profondeur sur la consommation et l'autonomie, démontrée à partir d'un calcul. Flottabilité : loi de Mariotte, compréhension de l'incidence de la profondeur sur la flottabilité.



Modalités d'évaluation :

Le plongeur montre sa capacité à gérer et réguler sa ventilation dans un contexte d'effort normal à modéré. Il maintient un niveau d'immersion durablement sans difficulté. Il est capable de vider son masque dans des situations variées et sans stress à 20 m.

— COMMUNIQUER AVEC LE GUIDE DE PALANQUÉE

Compétence attendue — Le plongeur est en mesure de comprendre et d'échanger les informations utiles à la gestion de la plongée par le GP.

1 — Technique	
Connaissance de tous les signes et codes	Connaissance de tous les signes, réactivation des acquis du code de communication et acquisition des signes propres à la plongée profonde : narcose, consommation, paramètres de décompression.

2 — Comportement	
<p>Le plongeur comprend les consignes du GP. Il informe spontanément le GP à terre et en plongée, de tous les paramètres utiles à la plongée, en particulier sa consommation et sa décompression. Le GP attend de sa part une vigilance accrue dans tous les moments de la plongée. Il est capable d'analyser ses propres sensations, son ressenti, d'adapter son propre comportement et de prévenir le GP (narcose, essoufflement, ...).</p>	

3 — Théorie	
Risques de la plongée profonde : narcose, froid, essoufflement, consommation, décompression.	



Modalités d'évaluation :

L'évaluation est réalisée en situations pratiques réelles, l'ensemble des situations de communication est évaluée. Les échanges sont clairs, les réactions rapides et adaptées.

— RETOURNER EN SURFACE

Compétence attendue — Le plongeur connaît le fonctionnement de ses moyens de décompression et les utilise à bon escient en plongée. Il est capable de réaliser et de gérer sa remontée vers la surface en toutes circonstances.

1 — Technique	
Gestion de la désaturation	Identification de tous les paramètres de son moyen de décompression utiles à la gestion de la plongée : profondeur, temps, durée sans palier, durée totale de remontée, paliers. Communication au GP et suivi des consignes de celui-ci. Maîtrise des fonctionnalités de son instrument de décompression.
Gestion d'une remontée isolée	Réalisation du retour en surface en respectant la vitesse de remontée et les paliers inhérents à la plongée effectuée.

2 — Comportement	
Le plongeur est attentif à l'évolution de ses paramètres. La fréquence du contrôle des instruments doit être adaptée à la profondeur. Il fait preuve d'initiative en communiquant ses paramètres au GP sans attendre d'être sollicité par ce dernier. Il respecte les consignes du GP spécifiques au déroulement de la plongée. En cas de remontée isolée, le plongeur assure sa propre sécurité : vitesse, paliers, approche surface, sortie de l'eau.	

3 — Théorie	
Connaissance du fonctionnement de son moyen de décompression. Connaissance du principe de fonctionnement de la table fédérale. Notions de physique simples : flottabilité, loi de Mariotte (compréhension des variations de volume). Accidentologie : prévention des barotraumatismes et de l'accident de désaturation .	



Modalités d'évaluation :

L'évaluation doit être réalisée tout au long de la formation. Le plongeur démontre sa capacité à identifier et à communiquer les paramètres utiles à la procédure de désaturation. L'évaluation de la connaissance des principes de fonctionnement de la table fédérale (palier, vitesse de remontée, différents types de plongée, ...), est orale ou écrite, sans recours aux exercices de calcul de table. Le plongeur démontre sa capacité à remonter seul en toute sécurité. Il est capable de restituer les paramètres de sa plongée au DP.

— INTERVENIR EN RELAI SUR UN ÉQUIPIER EN DIFFICULTÉ

Compétence attendue — Le plongeur est capable d'identifier et de prendre en charge un équipier en difficulté, en attendant l'intervention du guide de palanquée

1 — Technique	
Intervention en relai	<p>Intervention en relai auprès d'un équipier. Maintien du niveau d'immersion et</p> <ul style="list-style-type: none"> × Présentation de son deuxième détendeur, embout fusant en cas de panne d'air, × Prise en charge de l'équipier jusqu'à l'intervention du GP.

2 — Comportement	
<p>Le plongeur analyse et réagit sans ambiguïté au signe d'un équipier. Il agit calmement et rapidement dès perception de la situation nécessitant une intervention. Toute intervention ne doit pas augmenter la profondeur, la flottabilité est assurée lorsque cela est nécessaire. Il a le souci d'assurer un certain confort durant la prise en charge : mise en bouche du détendeur, quantité d'air fusante, etc.</p>	

3 — Théorie	
<p>Protocoles et procédures : il connaît les codes de communication et les réponses possibles dans le cadre de procédures normales et exceptionnelles.</p>	



Modalités d'évaluation :

Les situations évaluées qui nécessitent l'intervention du plongeur avant celle du GP doivent être variées. Le plongeur réagit rapidement et réalise une action adaptée à la situation :

- × prise en charge du plongeur assisté,
- × maintien de la profondeur,
- × passage d'embout et déplacement jusqu'au GP.

— CONNAISSANCES THÉORIQUES PA20

1 — Connaissances	2 — Commentaires
Théorie de l'activité	Notion de pression, force et surface : incidence de chacune de ces notions en fonction des autres. Variations de pression et de volume. Calculs simples en relation avec les prérogatives : consommation, autonomie en gaz. Flottabilité et calcul de poids apparent.
Accidents	Rappels des préventions orientés vers l'autonomie (prise en compte des équipiers) pour l'accident de désaturation, les barotraumatismes, l'essoufflement et le froid. Différentes conduites à tenir en lien avec les prérogatives (intervention jusqu'à la prise en charge par le DP). Une approche simple des mécanismes et des causes est suffisante.
Procédures de désaturation	Connaissance des différents moyens de décompression, fonctionnement des tables de plongée (le calcul vient en appui des démonstrations, il ne sert pas de moyen d'évaluation). Fonctionnement de l'ordinateur, principe et règles de cohabitation des différentes procédures (paliers, vitesse, personnalisation,...).
Matériel	Connaissance du fonctionnement du premier étage d'un détendeur : information sur le principe de détente, l'asservissement, la compensation, le débit continu. Règles d'entretien et précautions d'utilisation de l'ensemble de son matériel (rinçage, stockage, ...).
Réglementation	Prérogatives du plongeur, documents nécessaires à la pratique de la plongée. Connaissance du cadre fédéral.
Milieu & environnement	Charte internationale du plongeur responsable, connaissance minimale du milieu subaquatique : le comportement respectueux et responsable du plongeur est évalué. Connaissance des risques et dangers du milieu (faune, épaves, grottes, ...). Identification des espèces courantes.



— CONNAISSANCES THÉORIQUES PE40

1 — Connaissances	2 — Commentaires
Théorie de l'activité	Flottabilité, prise en compte de l'augmentation de la profondeur d'évolution et impact sur l'équilibre, les calculs viennent en appui de la démonstration et ne constituent pas un outil d'évaluation.
Accidents	Prévention des accidents liés à la profondeur : accident de désaturation, essoufflement, froid, narcose. Incidence de la profondeur sur la consommation : prévention de la panne d'air, notion de marge de sécurité.
Procédures de désaturation	Rappel de la courbe de plongée sans palier. Connaissance du fonctionnement de l'ordinateur ciblé sur son utilisation, identification des paramètres utiles: temps, profondeur, paliers, durée totale de remontée, vitesse de remontée. Notions de personnalisation.
Réglementation	Prérogatives du plongeur, documents nécessaires à la pratique de la plongée. Connaissance du cadre fédéral.
Milieu & environnement	Charte internationale du plongeur responsable, connaissances minimales du milieu subaquatique. Sensibilisation aux risques et dangers du milieu. Identification des espèces courantes.



— PROPOSITION DE FICHE DE SUIVI ET D'ÉVALUATION N2

NOM :

PRÉNOM :

	— Compétence	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8
Compétences spécifiques — PE40	Ventiler et s'équilibrer								
	Communiquer avec le GP								
	Retourner en surface								
	Intervenir en relai sur un équipier								
Compétences communes —	S'équiper et se mettre à l'eau								
	S'immerger et se propulser								
	Respecter le milieu et l'environnement								
Compétences spécifiques — PA20	Planifier la plongée								
	Être attentif au matériel des équipiers								
	Évoluer en autonomie								
	Intervenir et porter assistance								

L'évaluation des compétences se fait en contrôle continu. Le niveau ou la qualification est validé lorsque toutes les compétences sont acquises. Les compétences «Intervenir et porter assistance à un plongeur en difficulté» (PA20) et «Intervenir en relai sur un équipier en difficulté» (PE40) doivent être validées spécifiquement et en fin de formation. Les connaissances théoriques sont évaluées oralement, en situation pratique ou par écrit.



Cette fiche n'a aucun caractère obligatoire, elle est modulable et il appartient au moniteur de l'adapter pour sa propre utilisation.

VALIDÉ LE :

NOM & SIGNATURE DU MONITEUR :

FÉDÉRATION
FRANÇAISE
D'ÉTUDES ET
DE SPORTS
SOUS-MARINS



TECHNIQUE

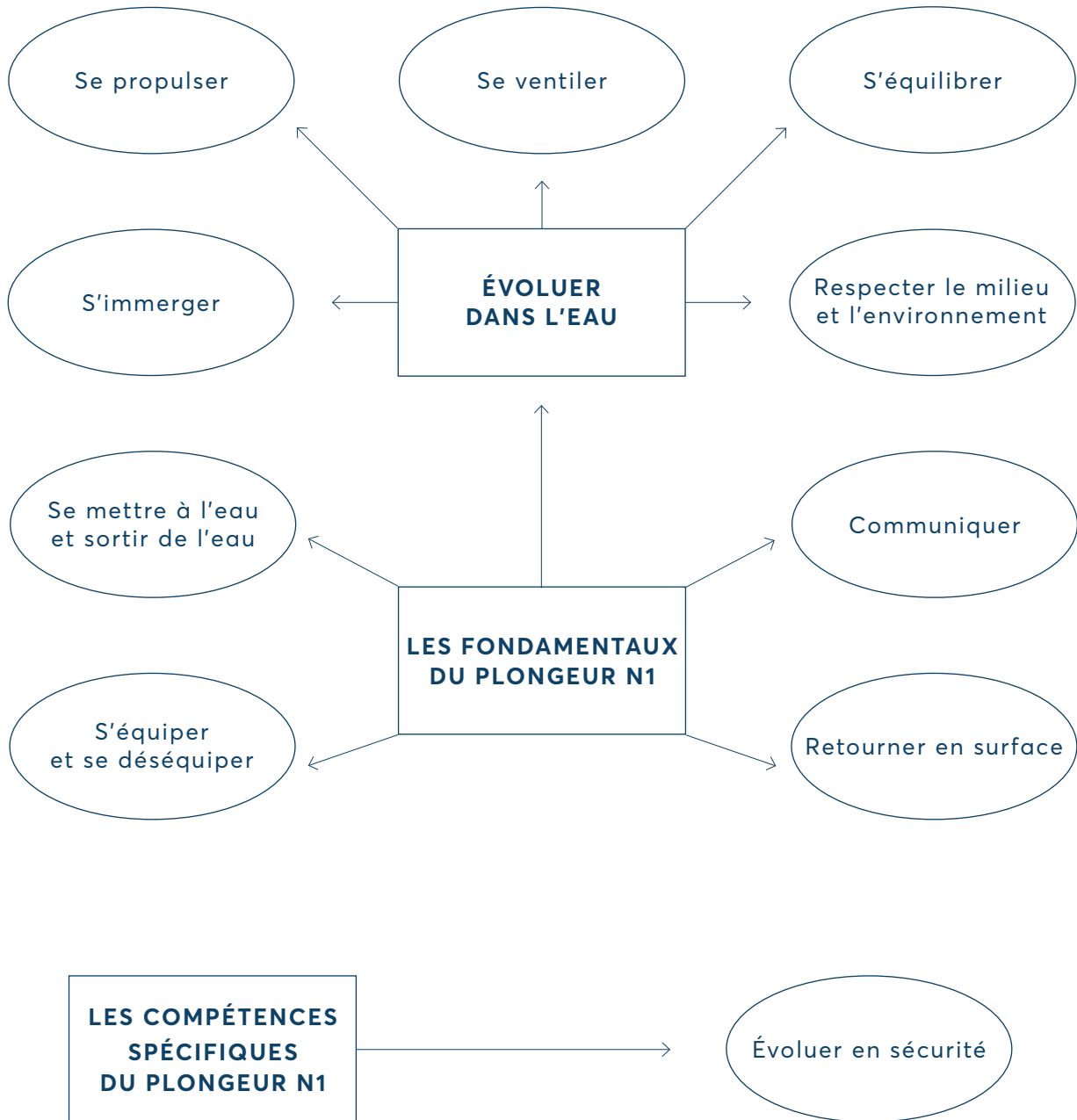
MANUEL DE FORMATION TECHNIQUE
PLONGEUR NIVEAU 1
PE20

COMMISSION
TECHNIQUE NATIONALE

FFESSM

VERSION MAI 2021





— PRÉROGATIVES

Le plongeur niveau 1 (N1) est capable de réaliser des plongées d'exploration jusqu'à 20 m de profondeur, au sein d'une palanquée, avec un guide de palanquée (GP) qui prend en charge la conduite de la plongée.

Ces plongées sont réalisées dans le cadre d'une organisation sécurisée, mise en place par un directeur de plongée (DP), selon les règles définies par le *Code du Sport* (CdS).

— CONDITIONS D'ACCÈS À LA FORMATION

Être âgé de 14 ans au moins à la date de délivrance du brevet (autorisation d'un responsable légal pour les mineurs). Être titulaire de la licence fédérale en cours de validité. L'âge minimum requis peut être abaissé à 12 ans dans les conditions suivantes :

- demande volontaire de l'intéressé(e),
- demande des parents au président du club ou au responsable de la structure commerciale agréée,
- avis favorable du moniteur et du président du club ou du responsable de la structure commerciale agréée.

Présenter un certificat d'absence de contre-indication à la plongée conforme à la réglementation fédérale en vigueur, se référer au chapitre « généralités » du manuel de formation.

— RÈGLES D'ORGANISATION ET DE DÉLIVRANCE

L'ensemble des conditions de réalisation des certifications de la FFESSM est défini dans les règles générales des certifications de la FFESSM.

Le brevet de plongeur niveau 1 (N1) est délivré au niveau d'un club affilié ou d'une structure commerciale agréée :

- soit par le président du club ou le responsable de la structure commerciale agréée,
- soit par un encadrant E3 minimum, licencié, avec l'autorisation du président du club ou du responsable de la structure commerciale agréée.

L'ensemble des compétences doit être acquis dans un délai de 15 mois à compter de la délivrance de la première compétence.

L'enseignement et la validation des compétences s'effectuent dans l'espace de 0 à 6 m par un encadrement E1 minimum. Conformément à l'article A. 322-83 du *Code du Sport*, un plongeur en cours de formation technique peut évoluer dans l'espace de 0 à 20 m sous la responsabilité d'un encadrant E2. L'accoutumance à la profondeur doit être progressive.

Dans le cas d'une certification délivrée en milieu artificiel, le plongeur niveau 1 (N1) doit réaliser, au plus tard, dans les douze mois qui suivent l'obtention de la certification, au moins 4 plongées en milieu naturel attestées sur son carnet de plongée.



— S'ÉQUIPER ET SE DÉSÉQUIPER

Compétence attendue — Le plongeur est capable de mettre en œuvre son équipement de manière autonome et d'en vérifier le bon fonctionnement.

1 — Technique	
Gréage et dégréage	Gréage et dégréage de son équipement (bouteille, gilet stabilisateur et détendeur) sans erreur, vérification de la pression de la bouteille avant utilisation ainsi que du bon fonctionnement du gilet et du détendeur. Équipement en surface et dans l'eau, lestage approprié au milieu (eau douce, eau salée) et au matériel.
Capelage et décapelage	
Choix de son matériel personnel	

2 — Comportement
Le plongeur est autonome dans la mise en œuvre et l'utilisation du matériel. Il respecte les consignes de sécurité. Il développe les notions de palanquée, d'entraide et de solidarité entre les plongeurs.

3 — Théorie
Prévention des accidents liés aux chutes de la bouteille et des équipements sous pression. Connaissance des règles d'entretien et d'hygiène du matériel (signalement d'un dysfonctionnement, rinçage, désinfection, ...). Notions de flottabilité en rapport avec lestage.



Modalités d'évaluation :

Le plongeur est capable de gérer son équipement sans l'assistance de l'encadrant. Il a un comportement adapté au contexte d'une palanquée. Il est capable de s'équiper au sec comme dans l'eau de manière autonome. Il met en œuvre les précautions d'usage pour éviter les accidents.

— SE METTRE À L'EAU ET SORTIR DE L'EAU

Compétence attendue — Le plongeur est capable de se mettre à l'eau et d'en sortir en sécurité pour lui et pour les autres plongeurs selon les modalités définies par le guide de palanquée.

1 — Technique	
Saut droit	Maîtrise des techniques de mise à l'eau en scaphandre comme en plongée libre.
Bascule arrière	
Départ plage	
Sortir de l'eau	Retrait de l'ensemble bloc-gilet en surface et passage à un support de plongée.

2 — Comportement
Le plongeur se met à l'eau et sort de l'eau dans le souci de sa sécurité et de celle des autres. Son comportement est adapté au contexte de la plongée et au type d'embarcation (pneumatique, barge, chalutier,...) Il est attentif et respecte les consignes du DP (communication, vérifications des sécurités d'usage,...)

3 — Théorie
Prévention des accidents, sensibilisation aux risques liés à la mise en œuvre des différentes techniques (chutes, percussion du bateau ou d'un autre plongeur) en fonction des conditions (hauteur, courant,...)



Modalités d'évaluation :

Le plongeur démontre sa capacité à se mettre à l'eau et à en sortir dans le respect des consignes du DP. Les techniques les plus usuelles sont maîtrisées. Les situations d'apprentissage et d'évaluation en milieu artificiel doivent être les plus proches possible de la réalité (constitution de la palanquée, consignes du DP et mise en œuvre).

— ÉVOLUER DANS L'EAU - S'IMMERGER

Compétence attendue — Le plongeur est capable de s'immerger selon la technique définie par le GP dans le respect de ses consignes.

1 — Technique	
Canard	Maîtrise des deux techniques du phoque et du canard en scaphandre et en plongée libre. Utilisation d'un lestage adapté : recherche essentielle de l'équilibre à 3 m.
Phoque	

2 — Comportement
Le plongeur adopte un comportement adapté à la demande du GP et dans le respect de ses consignes.

3 — Théorie
Prévention des barotraumatismes de l'oreille, des sinus et du plaquage de masque. Flottabilité en lien avec la ventilation et le poumon ballast.



Modalités d'évaluation :

Les deux techniques du canard et du phoque doivent être maîtrisées, le N1 doit être capable de s'immerger rapidement à la commande, en suivant les indications du GP.

— ÉVOLUER DANS L'EAU - SE PROPULSER

Compétence attendue — Le plongeur assure ses déplacements de manière autonome en surface comme en immersion.

1 — Technique	
Palmage ventral en surface	<p>Maîtrise des différentes techniques de palmage :</p> <ul style="list-style-type: none"> • palmage de surface (sustentation, ventral, dorsal et costal), • palmage en immersion, • nage capelée <p>La qualité de réalisation et l'efficacité du geste technique doivent être privilégiées, la performance n'est pas une priorité.</p>
Palmage dorsal	
Palmage de sustentation	
Palmage en immersion	
Nage en capelé	

2 — Comportement
Le plongeur maîtrise la gestion de son effort, il a le souci de l'unité de la palanquée (entraide et cohésion). Il se maintient à proximité du GP en respectant la profondeur et les consignes données.

3 — Théorie
La notion d'appui de la surface de la palme et le principe du bras de levier doivent venir en soutien dans les explications du geste technique. Présentation des différents types de palmes. Prévention de l'essoufflement, gestion de la consommation.



Modalités d'évaluation :

Les deux types de nage de surface doivent être évalués sur des distances de l'ordre de 100 m pour le PMT et 50 m pour le capelé (simulation de retour au bateau). La qualité et l'efficacité du geste technique demeurent les principaux critères d'évaluation. Il n'y a pas d'épreuve chronométrée au N1, la capacité à effectuer un parcours en surface dans de bonnes conditions physiques (absence d'essoufflement) doit être le seul critère de performance.

— ÉVOLUER DANS L'EAU - SE VENTILER

Compétence attendue — Le plongeur gère et adapte sa ventilation, il réagit sereinement à une entrée volontaire ou accidentelle d'eau dans son masque.

1 — Technique	
Ventilation en immersion	Maîtrise et régulation de la ventilation en immersion (fréquence, amplitude et ventilation normale dans le volume courant).
Ventilation sur tuba et vidage du tuba	Maîtrise de la ventilation en surface sur tuba et du vidage du tuba.
Vidage du masque	Vidage du masque par évacuation de l'eau en introduisant de l'air par le nez et maintien d'une ventilation normale au contact de l'eau.
Lâcher et reprise d'embout	Maîtrise du lâcher-reprise d'embout et des deux techniques : vidage par expiration et utilisation du bouton de suppression. Réalisation d'une apnée (profondeur et distance modérées).

2 — Comportement
Le plongeur adapte son rythme ventilatoire, il maîtrise sa ventilation et la maintient dans la zone de confort, il s'autocontrôle par des apnées de contrôle. Le plongeur vide son masque sans stress dans des situations variées. Il maîtrise sa ventilation dans la phase de remontée en prévention des barotraumatismes.

3 — Théorie
Prévention des accidents : notions simples de physique pour expliquer les barotraumatismes et leur prévention (Valsalva, BTV, Frenzel). Prévention de la noyade. Consommation : notions simples de physique pour expliquer la consommation en air et sa répercussion sur la flottabilité.



Modalités d'évaluation :

Le plongeur montre sa capacité à gérer et réguler sa ventilation dans un contexte d'effort normal à modéré (faire face à un léger courant, retourner au bateau). **Il est capable de faire sans difficultés des déplacements courts en apnée** (quelques mètres en apnée inspiratoire et expiratoire). **Il est capable de vider son masque dans des situation variées et sans stress** (pas de situation brutale de nature à générer de l'insécurité). **L'évaluation se fait dans la zone de 0 à 6 m.**

— ÉVOLUER DANS L'EAU - S'ÉQUILIBRER

Compétence attendue — Le plongeur gère sa stabilité grâce au poumon ballast et au gilet de stabilisation de manière autonome.

1 — Technique	
Gestion du gilet de stabilisation	Maîtrise de la technique du poumon ballast et utilisation du gilet pour s'équilibrer : utilisation de l'inflateur et des différentes purges. Maîtrise de la combinaison des deux techniques.
Poumon ballast	

2 — Comportement
Le plongeur se met en situation d'équilibre à la demande, il est réactif et ajuste son réglage en fonction des variations de profondeur. Il est capable de maintenir une profondeur stable sur poumon ballast.

3 — Théorie
Notions de flottabilité (positive, négative, neutre). Liens avec la bonne utilisation de lestage, informations sur les éléments permettant à l'élève de trouver son lestage.



Modalités d'évaluation :

Le plongeur s'équilibre à la demande du GP. Les situations d'évaluation doivent être variées. La compétence est évaluée de manière répétitive, la performance du plongeur est contrôlée dans des situations statique et dynamique avec une variation de plus ou moins 1 mètre.

— ÉVOLUER DANS L'EAU - RESPECTER LE MILIEU ET L'ENVIRONNEMENT

Compétence attendue — Le plongeur adopte une attitude éco-responsable, il évolue dans le respect de l'environnement subaquatique et en connaissance du milieu.

1 — Technique	
Aisance aquatique	Réalisation de déplacements équilibrés, sans appui, avec un palmage et une stabilisation maîtrisés.
2 — Comportement	
Le plongeur évolue en limitant son impact sur l'environnement. Il développe sa capacité d'observation.	
3 — Théorie	
Connaissance du milieu (faune et flore courantes, risques et dangers du milieu). Connaissance liée au respect de l'environnement, à l'impact du plongeur sur le milieu (respect de la tranquillité de la faune, absence de dégradation). Présentation de la Charte internationale du plongeur responsable.	



Modalités d'évaluation :

Au cours des plongées en milieu naturel, le comportement respectueux et responsable du plongeur est évalué.

— COMMUNIQUER

Compétence attendue — Le plongeur est en mesure de comprendre et d'échanger les informations utiles à la gestion de la plongée avec le GP et les autres plongeurs.

1 — Technique	
Exécution des signes conventionnels	Identification et réalisation de l'ensemble des signes conventionnels : OK, monter, descendre, ça ne va pas, mi-pression, réserve, panne d'air, essoufflement, froid, fin de plongée/d'exercice.
2 — Comportement	
Le plongeur est attentif et réactif, il sait anticiper les gestes et prendre l'initiative de communiquer sans attendre le questionnement du GP, il est rigoureux dans l'exécution des signes.	
3 — Théorie	
Connaissance des signes et des réponses possibles.	



Modalités d'évaluation :

Les deux aspects de la communication sont évalués, **compréhension et réalisation**. Les situations d'évaluation doivent être variées (statiques, dynamiques, individuelles ou en palanquée). L'**exactitude et la promptitude de la réalisation des gestes est attendue**. Le plongeur doit être efficace dans sa communication.

— RETOURNER EN SURFACE

Compétence attendue — Le plongeur gère son retour en surface en toute sécurité en respectant les consignes du GP.

1 — Technique	
Maîtrise de la vitesse de remontée	Maîtrise de la vitesse de remontée en utilisant les palmes et le gilet (avec et sans repères visuels).
Tenue d'un palier	Tenue d'un palier y compris en pleine eau.
Tour d'horizon	Capacité à assurer sa sécurité en sortie d'eau (tour d'horizon et gonflage du gilet en surface).
Gonflage du gilet en surface	
Remontée en expiration contrôlée	Remontée en expiration, embout en bouche, d'une profondeur n'excédant pas 6 m : rejet continu d'air tout au long de la remontée après un départ du fond stabilisé, sans précipitation, sur une inspiration normale.

2 — Comportement

Le plongeur est attentif à la cohésion de la palanquée. Il est à l'écoute du GP et réactif à ses consignes. Il est capable de revenir en surface et de se signaler en cas de perte de sa palanquée.

3 — Théorie

Prévention des barotraumatismes : un accent particulier est mis sur la surpression pulmonaire. Flottabilité et loi de Mariotte : notions de physique simples pour expliquer les variations de volume, notamment concernant la zone de 0 à 10 m. Les règles d'approche de la surface sont explicitées. Désaturation : principe de l'accident de désaturation, courbe de plongée sans palier et connaissance de son ordinateur : lecture simple des informations et utilisation basique. Règle de perte de palanquée. Procédures de remontée y compris la remontée isolée.

Modalités d'évaluation :

Le plongeur sait gérer sa remontée en totale autonomie ou au sein d'une palanquée. Il sait également se mettre en sécurité en surface, seul ou en palanquée. Pour la remontée en expiration, aucun critère de temps n'est recherché, la réalisation sans stress et en respectant une vitesse correcte de remontée est recherchée.



— ÉVOLUER EN SÉCURITÉ

Compétence attendue — Le plongeur est familiarisé à la mise en œuvre des procédures liées aux différentes situations auxquelles il est confronté.

1 — Technique	
Application des procédures mises en œuvre par le GP	Application des procédures mises en œuvre par le GP. Familiarisation avec les procédures usuelles mises en œuvre par le GP : réserve, froid. Familiarisation avec la mise en œuvre des procédures en situation d'incident : panne d'air (réalisation d'une apnée expiratoire sur une distance de 10 m à l'horizontale, utilisation de l'octopus du GP), essoufflement, crampe, malaise.
Intervention en relais	Intervention en relais auprès d'un équipier en difficulté : passage de l'octopus et simulation d'échange d'embout en cas de panne d'air.

2 — Comportement
Le plongeur sait réagir aux différentes situations. Il exécute la procédure demandée sans hésitation, de manière automatique et sans erreur. Il accepte la procédure du guide de palanquée calmement. Il interprète le signe correctement, l'action est immédiate : apport d'une source d'air, aide à l'équipier, sollicitation du GP.

3 — Théorie
Protocoles et procédures : connaissance des codes de communication et des réponses possibles dans le cadre de procédures normales et anormales.



Modalités d'évaluation :

L'ensemble des situations nécessitant une intervention du GP doit être évalué. Le plongeur est familiarisé avec la procédure mise en œuvre par le GP, il l'accepte en gardant son calme. L'accoutumance doit reposer sur la répétition et la variété des situations d'évaluation.

— CONNAISSANCES THÉORIQUES

1 — Connaissances	2 — Commentaires
Notions de physique	Principes de physique simples, flottabilité, variations de pression et de volume (les principes sont présentés sans calcul).
Accidents	Principes des barotraumatismes et leur prévention. Principes de l'accident de désaturation. Causes et prévention de l'essoufflement.
Procédures de désaturation	Principe de l'accident de désaturation, courbe de plongée sans palier, connaissance de différents moyens de décompression (ordinateur et table fédérale). La table fédérale sert de support pédagogique (temps, profondeur, palier, vitesse de remontée). Information sur l'utilisation basique des ordinateurs de plongée.
Froid et dangers du milieu	Connaissance des risques de prévention.
Réglementation	Prérogatives du plongeur, présentation de la FFESSM, documents pour plonger, information sur l'organisation de la plongée.
Milieu et environnement	Charte internationale du plongeur responsable, connaissances minimales du milieu subaquatique. Respect du milieu (palmage, stabilisation...).

Les connaissances théoriques sont évaluées lors des mises en situations pratiques. Il n'y a pas d'examen écrit. L'accent est mis sur la prévention.



FÉDÉRATION
FRANÇAISE
D'ÉTUDES ET
DE SPORTS
SOUS-MARINS



TECHNIQUE

MANUEL DE FORMATION TECHNIQUE
MONITORAT FÉDÉRAL 1^{ER} DEGRÉ

COMMISSION
TECHNIQUE NATIONALE

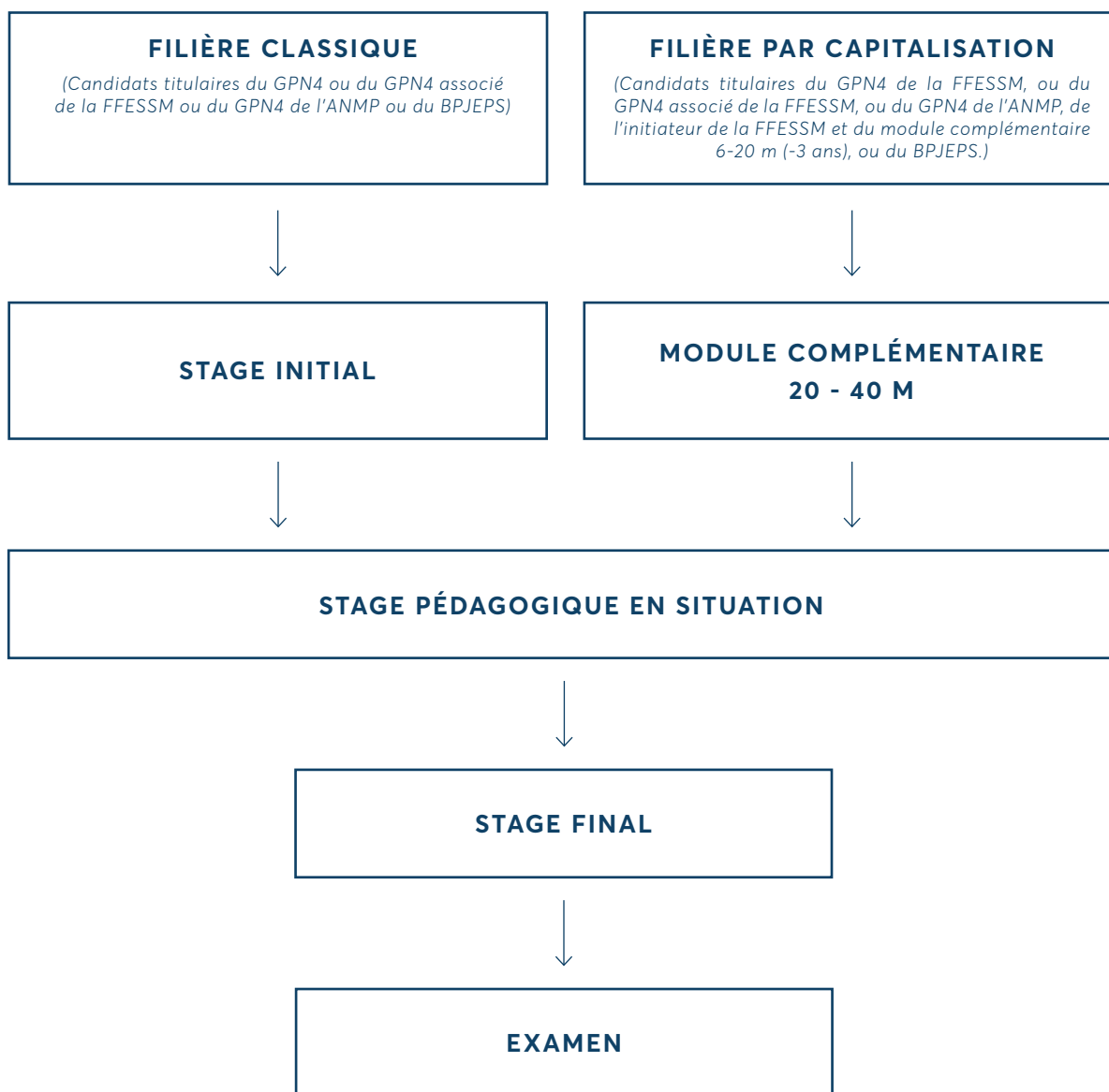
FFESSM

VERSION MARS 2022



MF1

ARCHITECTURE GÉNÉRALE DE LA FORMATION



PRÉROGATIVES

RÈGLES D'ORGANISATION
ET ALLÈGEMENTS

— PRÉROGATIVES

- **Le diplôme de « Moniteur Fédéral 1^{er} degré » (MF1)** de la FFESSM atteste de la maîtrise des compétences requises pour exercer la fonction d'enseignant Niveau 3 (E3) définie dans le Code du Sport. (*Etablissements organisant la pratique de la plongée subaquatique Art. A.322-71 à A. 322-101 et ses annexes notamment annexe III-15b de la sous-section 1*).
- Cet encadrant possède les compétences générales suivantes :
 - « Connaître le cadre règlementaire de l'activité ».
 - « Concevoir, réaliser et évaluer un acte d'enseignement ».
 - « Organiser et sécuriser l'activité ».
 - « Organiser un cursus de formation ».
- En plus des prérogatives définies par le Code du Sport, le MF1 peut :
 - Signer les carnets de plongée.
 - Valider les compétences des diplômes des plongeurs Niveau 1 à Niveau 3 ainsi que les qualifications PA12, PA20, PA40, PE40 et PE60.
 - Signer les attestations d'aptitude des candidats au diplôme de Guide de Palanquée - Niveau 4.
 - Signer l'attestation d'aptitude à présenter l'épreuve d'intervention sur un plongeur en difficulté à 25 mètres du MF1.
 - Valider les qualifications de Directeur de Plongée en Exploration – Niveau 5.
 - Assurer les fonctions de Directeur de Plongée.
 - Être membre d'un jury d'examen du diplôme de Guide de Palanquée, et évaluer :
 - à deux les épreuves du groupe 1.
 - en double avec un MF2 de la FFESSM, ou BEES2 ou DES-JEPS licenciés à la FFESSM : les épreuves des groupes 2 et 3.
 - Être membre d'un jury d'examen du diplôme d'initiateur et évaluer :
 - en double avec un autre E3 licencié à la FFESSM l'épreuve du mannequin,
 - en double avec un MF2 de la FFESSM, ou BEES2 ou DES-JEPS licenciés à la FFESSM les épreuves de pédagogie.
 - Devenir tuteur de stage en situation pour le cursus de formation initiateur.



— RÈGLES D'ORGANISATION DU CURSUS MF1

- La formation au MF1 peut se faire par 2 voies différentes :
 - **La filière classique** : destinée aux titulaires du GPN4 de la FFESSM, ou GPN4 associé de la FFESSM, ou du GPN4 de l'ANMP, ou du BPJEPS (*option plongée scaphandre*). Les stagiaires effectuent dans l'ordre chronologique le stage initial, le stage en situation, le stage final puis se présentent à l'examen.
 - **La filière par capitalisation**, réservée aux candidats titulaires :
 - du GPN4 de la FFESSM, ou GPN4 associé de la FFESSM, ou du GPN4 de l'ANMP, et de l'initiateur de la FFESSM, et du module complémentaire 6 - 20 m facultatif de l'initiateur de la FFESSM depuis moins de 3 ans.
 - ou du BPJEPS (*option plongée scaphandre*).

Les stagiaires effectuent dans l'ordre chronologique le module complémentaire 20 - 40 mètres du MF1 (*à la place du stage initial*), le stage en situation, le stage final puis se présentent à l'examen. Cependant, ils peuvent décider de passer par la filière classique.

— ALLÈGEMENTS

- En fonction des diplômes et qualifications qu'ils possèdent, les candidats peuvent bénéficier d'un certain nombre d'allègements dans la filière classique comme dans la filière par capitalisation.
- Le stagiaire ayant la possibilité d'être exempté du stage initial doit en faire la demande au Président de la CTR et lui fournir les justificatifs correspondants (*diplômes, qualifications, ...*)

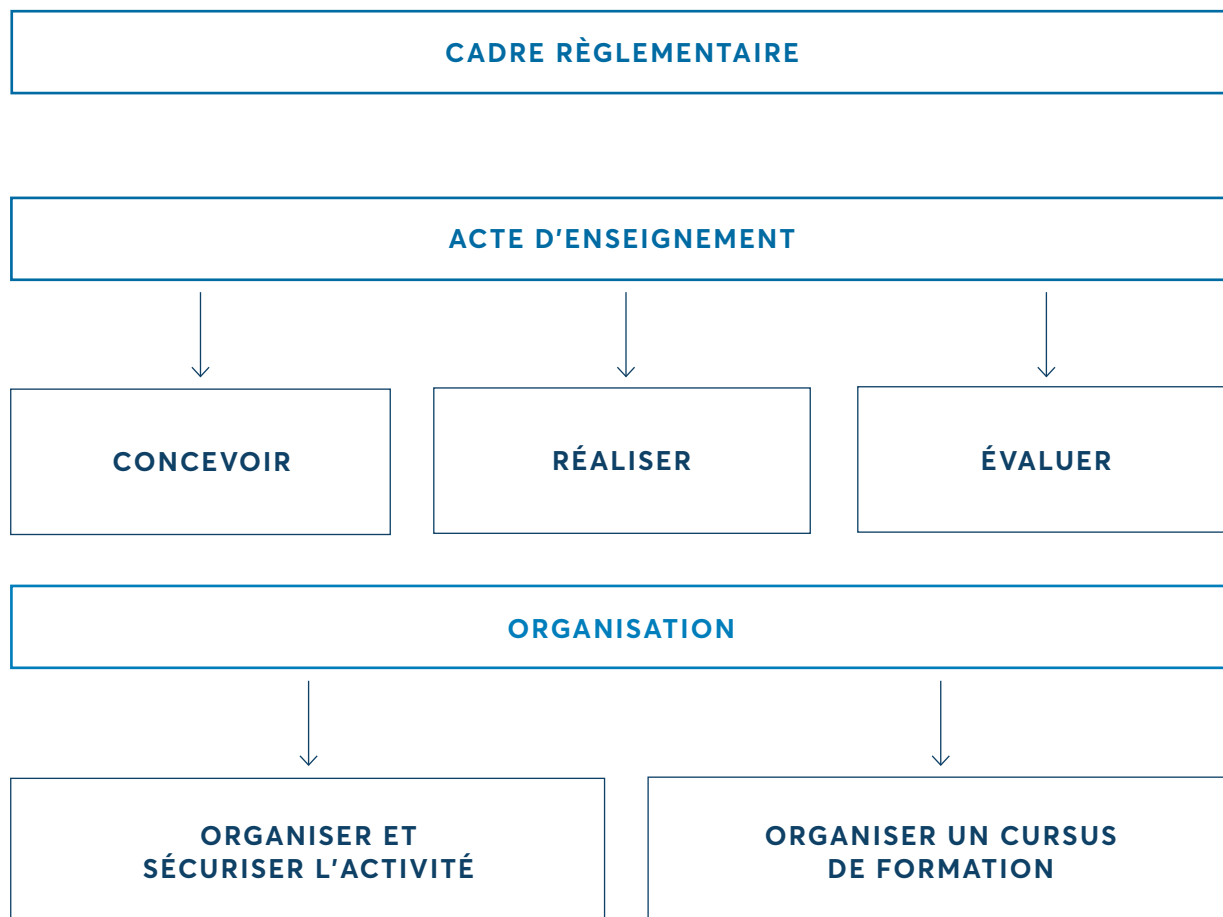
Les autres allègements seront accordés par le directeur du stage initial, le tuteur du stage en situation, ou le le délégué de la CTR selon les modalités définies dans le livret pédagogique MF1.

Diplômes et qualifications	Stage en situation	
	Module enseigner la pratique de 0 à 6 M	Module organiser l'activité
GPN4 ou GPN4 associés de la FFESSM, ou GPN4 de l'ANMP, + DPN5 de la FFESSM	Obligatoire	Dispensé
GPN4 ou GPN4 associés de la FFESSM, ou GPN4 de l'ANMP, + INITIATEUR de la FFESSM	Dispensé	Obligatoire
GPN4 ou GPN4 associés de la FFESSM, ou GPN4 de l'ANMP, + INITIATEUR de la FFESSM + DPN5 de la FFESSM	Dispensé	Dispensé

Diplômes et qualifications	Stage initial	Stage en situation		Examen
		Module « Organiser l'activité »	Attestation d'aptitude à présenter l'IPD	Épreuve N°4 (IPD)
BPJEPS (<i>option plongée scaphandre</i>)	Dispensé	Dispensé	Dispensé	Dispensé
STAGIAIRE DE JEPS TITULAIRE DE L'UC4	Dispensé	Dispensé	Dispensé	Dispensé si UC3 validée depuis - 3 ans



STAGE INITIAL



**ACCÈS AU
STAGE INITIAL**

**RÈGLES
D'ORGANISATION**

— ACCÈS AU STAGE INITIAL ET RÈGLES D'ORGANISATION

- L'organisation de la formation et de l'examen au diplôme de « Moniteur Fédéral 1^{er} degré » (MF1) relève de la compétence d'une Commission Technique Régionale (CTR).
- Pour accéder au stage initial, le candidat doit :
 - Être titulaire de la licence FFESSM en cours de validité.
 - Être âgé de 18 ans révolus à la date de début du stage initial.
 - Être francophone.
 - Être titulaire du diplôme de Guide de Palanquée – Niveau 4 de la FFESSM ou de la carte de Guide de Palanquée Associé de la FFESSM ou du Niveau 4 de l'ANMP ou du BP-JEPS.
 - Être titulaire de la carte RIFA Plongée de la FFESSM.
- Contrôle médical : lorsque le stage initial inclut des passages à l'eau, se conformer aux préconisations exposées en fin de chapitre « généralités » du MFT.
- Le stage initial a un volume horaire de 35 h et doit se dérouler sur un délai d'un mois et demi maximum.
- La majorité du stage doit être réalisée en présentiel. L'utilisation de la visio-conférence n'est autorisée que pour 1/3 du volume horaire au maximum.
- Il est organisé par une CTR. Une délégation peut être donnée à un Comité Départemental par le Président de la CTR.
- Le stagiaire MF1 a l'obligation de participer à l'intégralité du stage initial, quelle que soit sa forme.
- À l'issue du stage, un livret pédagogique est remis au stagiaire MF1.
- Le directeur du stage est un Instructeur Régional présent pendant la totalité du stage. Il est nommé par le Président de la CTR et peut être assisté de moniteurs MF2 ou MF2 associé de la FFESSM, ou BEES2, ou DES-JEPS licenciés à la FFESSM.
- Le stage initial a pour objectif principal de préparer le stagiaire MF1 au stage pédagogique en situation. De fait, son contenu porte essentiellement sur les modules « Cadre réglementaire », « Acte d'enseignement » et « Organisation » sans exclure d'autres contenus jugés pertinents par le directeur de stage. À ce stade, les modules ne sont pas nécessairement maîtrisés dans tous leurs aspects.
- Un numéro de déclaration enregistré en CTR est porté sur le livret pédagogique.
Il est du type XX-MM-AA-YYY avec :
 - XX = N° du comité régional auquel appartient la CTR organisatrice du stage
 - MM - AA = mois et année du stage initial
 - YYY : n° d'ordre du stagiaire
- L'intervalle de temps compris entre le jour suivant la fin du stage initial, et le jour précédent le début du stage final, ne peut pas être inférieur à 30 jours pleins.



CADRE RÉGLEMENTAIRE

1 — Connaissances	2 — Commentaires
Réglementation relative à l'organisation et aux conditions de pratique de la plongée en enseignement et en exploration citées dans le Code du Sport et le MFT.	<ul style="list-style-type: none"> • Normes d'encadrement concernant la plongée en exploration et en enseignement. • Prérogatives des différents niveaux de plongeurs. • Prérogatives et obligations du MF1. • Équipements obligatoires et facultatifs des plongeurs et des encadrants • Matériel obligatoire sur le lieu de plongée. • Conditions d'évolution des plongeurs en exploration utilisant des mélanges autres que l'air et/ou des recycleurs. • Qualifications supplémentaires que doit posséder le MF1 pour diriger ces plongées. • Conditions d'évolution des jeunes plongeurs à la FFESSM. • Réglementations locales spécifiques.
Organisation de la plongée en France et dans le monde.	<ul style="list-style-type: none"> • Établissement d'APS, associations. • FFESSM : statuts et règlements. • Principales organisations françaises et internationales, la CMAS.
Contenus de formation (MFT).	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître l'ensemble des cursus de formation de plongeurs. • Suivre l'évolution de ces cursus et savoir où trouver les informations nécessaires.
Responsabilité civile et pénale de l'encadrant et du Directeur de Plongée.	<ul style="list-style-type: none"> • Responsabilités civile et pénale. • Mise en danger d'autrui. • Obligations de moyens et de résultat.
Assurances liées à la licence fédérale.	<ul style="list-style-type: none"> • Responsabilité civile au tiers. • Assurance associée à la licence fédérale. • Assurances individuelles complémentaires.
Certificat médical d'Absence de Contre - Indication à la pratique sportive (CACI).	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître son champ d'application en plongée.
Les équipements de protection individuelle (EPI).	<ul style="list-style-type: none"> • Définition. • Structures concernées : clubs associatifs et SCA. • Obligations de marquage, de suivi et d'archivage.
Normes.	<ul style="list-style-type: none"> • Définition et rôle. • Obligations faites aux industriels de respecter des contraintes de fabrication en vue de protéger le consommateur. • Obligation de maintenir les caractéristiques techniques du fabricant (ex : un tuyau MP doit être remplacé par un tuyau identique à celui d'origine).
Connaître et respecter le milieu naturel.	<ul style="list-style-type: none"> • Décrire la faune et la flore : espèces courantes dans les sites de pratique concernés. • Citer les règles relatives au respect de l'environnement et expliquer leur esprit. • Faire évoluer sa palanquée et réaliser les exercices sans nuire à l'environnement. • Connaître la charte du plongeur responsable et les sites ressources: DORIS, etc.
Promotion des valeurs citoyennes de la république par le sport.	Voir chapitre spécifique.



— CONCEVOIR

1 — Objectifs	2 — Commentaires
Définir des objectifs de formation sur la base des contenus à enseigner.	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier la nature du contenu à enseigner. • Distinguer les notions de compétence et de capacité. • Aborder la notion d'objectif en terme « d'intention » qui peut être précisée en fonction du contexte (<i>objectif final pour une compétence, objectif intermédiaire pour une capacité, objectif de séance, etc.</i>). • Aborder la notion de progression sur le plan de la gestion de la difficulté et de celle du volume de l'apprentissage. Il en découle la notion de séance et de séquence.
Positionner l'enseignement dans le cursus.	<ul style="list-style-type: none"> • Le positionnement s'appuie sur la notion d'acquis et de prérequis. • Les prérequis sont identifiés : <ul style="list-style-type: none"> — en pratique, en intégrant la notion de déroulement chronologique des apprentissages, — en théorie, en fonction de leur utilité (<i>forme et fond</i>). • Le positionnement doit être mis en lien avec la notion d'évaluation initiale.
Justifier la séance.	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en relation prérogatives et compétences. • En pratique, l'apprentissage doit être relié à une compétence qui relève d'un comportement attendu dans le cadre des prérogatives du plongeur. • En théorie, les contenus sont des outils qui associés les uns aux autres doivent in fine être reliés à une compétence. <i>Par ex</i> : physique + physio — traitement des accidents, et le comportement attendu du plongeur.
Définir une stratégie d'enseignement.	<ul style="list-style-type: none"> • En pratique : <ul style="list-style-type: none"> — élaborer des situations d'apprentissage qui permettent d'atteindre les objectifs de formation, réalisables en fonction des acquis et prenant en compte la sécurité (<i>ex. : exercices, mises en situation, ...</i>), — adapter la démarche pédagogique aux spécificités du public (<i>ex. : jeunes plongeurs, seniors, etc.</i>). • En théorie: <ul style="list-style-type: none"> — Identifier et structurer dans un plan les différents éléments constitutifs du contenu à enseigner en fonction de contraintes chronologiques ou de choix argumentés. — Identifier les moyens d'explication, concevoir des outils adaptés ou évaluer la pertinence d'outils existants et éventuellement les adapter au contexte de l'apprentissage. — Adapter la démarche pédagogique aux spécificités du public (<i>ex. : jeunes plongeurs, seniors, etc.</i>).
Évaluer.	<ul style="list-style-type: none"> • Sur la base des critères de formation et de réalisation, définir des critères d'évaluation. • Concevoir les modalités d'évaluation.



RÉALISER

1 — Objectifs	2 — Commentaires
Accueillir les plongeurs.	<ul style="list-style-type: none"> • Adopter en toutes circonstances un comportement respectueux des valeurs du sport et de la fédération. • Accueillir, informer et prendre en charge les plongeurs. • Avoir un vocabulaire adapté et un comportement respectueux à l'égard des plongeurs. • Prendre en compte les spécificités des plongeurs (<i>enfants, ados, etc.</i>).
Animer une séance.	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître différents types d'animation (<i>magistral, participatif,...</i>) • Mettre en œuvre une animation adaptée au public (<i>jeunes, adultes...</i>). • Gérer le déroulement temporel de la séance.
Communiquer.	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre une communication efficace (<i>pour une ou plusieurs personnes</i>). Avoir une élocution claire, un débit de paroles limpide et compréhensible. • Maintenir un contact permanent et bienveillant avec ses élèves, être à leur écoute et rester attentif à leurs préoccupations.
Mettre en œuvre une stratégie de formation et utiliser les outils pédagogiques.	<ul style="list-style-type: none"> • En pratique : <ul style="list-style-type: none"> — Présenter et justifier les objectifs de la séance. — Expliquer les situations d'apprentissage en intégrant les éléments théoriques (<i>chronologie, déroulement, critères de réalisation, performance attendue, etc.</i>). — Évaluer la compréhension. — Mettre en œuvre une organisation matérielle. — Prendre en compte la sécurité. — Mettre en œuvre des situations, observer et restituer en vue de l'évaluation. • En théorie: <ul style="list-style-type: none"> — Déroulé de la séance, maîtrise des outils d'explication, maîtrise des supports (<i>tableau, schémas, logiciels de présentation, etc.</i>) — Mise en place des modalités d'évaluation (<i>restitution, exercice d'application, etc.</i>)
Mettre en place des remédiations.	<ul style="list-style-type: none"> • En pratique: <ul style="list-style-type: none"> — identifier les dysfonctionnements (<i>situation trop complexe, lieu de réalisation inadapté, appréhension inattendue de l'élève, etc.</i>). — les analyser et réajuster les situations d'apprentissage pour assurer leur fonctionnalité en toute sécurité. • En théorie : <ul style="list-style-type: none"> — s'assurer de la compréhension des élèves au cours du déroulé de la séance, — prendre en compte les difficultés individuelles pour adapter, modifier ou changer des outils d'explication qui se révèlent inefficaces.



— ÉVALUER

1 — Objectifs	2 — Commentaires
Réaliser une évaluation initiale (ou diagnostique).	<ul style="list-style-type: none"> • Lors de la phase de conception de l'acte d'enseignement, les prérequis (<i>acquis strictement nécessaires à la mise en œuvre d'un nouvel apprentissage</i>) ont été identifiés. • Le but de cette compétence est de vérifier que ces éléments sont acquis par les élèves. • L'évaluation peut reposer sur le suivi des élèves ou sur une vérification ponctuelle et ciblée.
Réaliser une évaluation formative.	<ul style="list-style-type: none"> • Repose sur la nécessité d'évaluer la pertinence et le bon fonctionnement de la stratégie de formation. • En pratique : <ul style="list-style-type: none"> — Évaluer la pertinence et le bon fonctionnement des situations d'apprentissage proposées. — L'observation doit permettre un repérage de dysfonctionnements, une analyse et la mise en œuvre de remédiations. • En théorie: <ul style="list-style-type: none"> — Évaluer la bonne compréhension du déroulé du cours, — Chercher à détecter les éléments « décrocheurs », comprendre leurs difficultés et mettre en œuvre des remédiations. • Dans les deux cas, on travaille sur l'observation, la réactivité et l'adaptabilité du moniteur face aux difficultés de ses élèves.
Réaliser une évaluation finale (ou sommative).	<ul style="list-style-type: none"> • Un acte d'enseignement est sous-tendu par un objectif de formation, il est donc nécessaire de déterminer si le contrat est rempli. • Il s'agit d'évaluer si l'on a atteint un objectif fixé, avec un niveau de performance attendu, ce qui nécessite la maîtrise d'un système de mesure (<i>fait/non fait, acquis/non acquis...</i>) s'appuyant sur l'identification de critères et d'indicateurs. • En pratique : il s'agit d'évaluer le niveau d'acquisition de l'apprentissage proposé. Cette évaluation repose sur les capacités d'observation et d'analyse du formateur.



— ORGANISER ET SÉCURISER L'ACTIVITÉ

1 — Objectifs	2 — Commentaires
Accueillir les plongeurs.	<ul style="list-style-type: none"> • Adopter en toutes circonstances un comportement respectueux des valeurs du sport et de la fédération. • Accueillir, informer et prendre en charge les plongeurs. • Avoir un vocabulaire adapté et un comportement respectueux à l'égard des plongeurs. • Prendre en compte les spécificités des plongeurs (<i>enfants, ados, etc.</i>).
Choisir un site de plongée.	<ul style="list-style-type: none"> • Choisir un site adapté au niveau technique des plongeurs, aux conditions météorologiques et aux conditions de pratique. • S'informer sur les sites accessibles et autorisés à partir de cartes marines et/ou auprès de personnes pouvant les connaître (<i>affaires maritimes, pilote du bateau, mairies, etc.</i>).
Composer les palanquées.	<ul style="list-style-type: none"> • Recueillir les informations nécessaires à l'évaluation du niveau de technicité des plongeurs et des guides de palanquée : questionnement, consultation des documents de plongée, attentes, etc. • En déduire les aptitudes des plongeurs. • Constituer chaque palanquée dans le respect des normes d'encadrement.
Fixer les paramètres de la plongée.	<ul style="list-style-type: none"> • Donner les paramètres de profondeur et de durée. • Compléter ces paramètres en fonction du type de plongée (<i>ex. : consommation, DTR, paliers...</i>). • Définir la zone d'évolution et le profil de plongée. • Définir les procédures de mise à l'eau et de remontée sur le bateau. • Définir la décompression adaptée au contexte. • Remplir la fiche de sécurité en respectant la réglementation en vigueur.
Présenter le site.	<ul style="list-style-type: none"> • Décrire la ou les zones de plongée, les conditions de plongée probables (<i>visibilité, courant, etc.</i>). • Rappeler les règles générales de protection de l'environnement, donner des conseils aux plongeurs pour les respecter.
Sécuriser et surveiller.	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les risques liés aux différentes pratiques • Prendre en compte les particularités liées aux différents publics : jeunes, seniors, restrictions d'ordre médical, etc. • Prévenir les situations à risque. • Organiser la surveillance de l'activité. • Mettre en place une sécurité surface.
Réagir en cas d'accident.	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître le plan d'évacuation et d'organisation des secours. • S'occuper de la victime : compétence acquise par le RIFAP. • Rédiger une fiche d'évacuation et de prise en charge.



— ORGANISER UN CURSUS DE FORMATION

1 — Objectifs	2 — Commentaires
Identifier la nature des cursus à organiser.	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier la nature et le volume des contenus de formation à organiser. • Utiliser le cadre réglementaire (<i>Code du Sport, référentiels des plongeurs</i>) pour identifier les contraintes.
Planifier.	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtriser la programmation en fonction des contraintes de progression. • La notion de programmation est abordée en terme d'organisation des contenus dans le temps. • La notion de progression renvoie à l'utilisation des acquis et des prérequis qui créent des contraintes, notamment dans la chronologie des contenus. • La planification peut relever de contraintes réglementaires (<i>ex : 15 mois pour acquérir l'ensemble des compétences du N3</i>).
Définir une logistique matérielle.	<ul style="list-style-type: none"> • Définir l'ensemble des moyens matériels à mettre en œuvre. • Gérer de manière optimale les moyens disponibles. <ul style="list-style-type: none"> — en pratique : identifier le matériel nécessaire à la pratique de l'activité (<i>équipement individuel, bateau, mise en œuvre d'ateliers, matériel de secours etc.</i>), — en théorie : salle de cours, équipement spécifique (<i>tableau, vidéoprojecteur, etc.</i>). • Les moyens sont définis en nombre suffisant en fonction du nombre de plongeurs à encadrer, du nombre d'encadrants, des spécificités des pratiques mises en œuvre, etc.
Définir les moyens humains.	<ul style="list-style-type: none"> • Définir l'encadrement nécessaire en fonction des contraintes induites par le cursus organisé. • En pratique : <ul style="list-style-type: none"> — identifier le matériel nécessaire à la pratique de l'activité (<i>équipement individuel, mise en œuvre d'ateliers, etc.</i>), — définir le nombre d'enseignants et leur niveau en fonction de leurs prérogatives dans le respect des normes d'encadrement définies dans le Code du Sport. • En théorie : <ul style="list-style-type: none"> — définir le nombre d'enseignants en fonction du nombre de stagiaires et en fonction des choix de stratégies d'enseignement (<i>cours magistraux, travail en groupe et en atelier, etc.</i>).



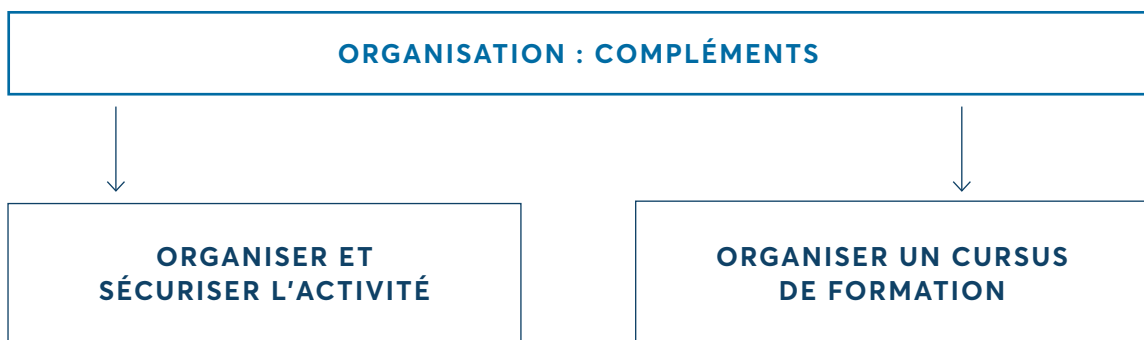
— MODULE COMPLÉMENTAIRE 20 - 40 MÈTRES

- Il est réservé aux titulaires :
 - du GPN4 de la FFESSM, ou GPN4 associé de la FFESSM, ou du GPN4 de l'ANMP, de l'initiateur de la FFESSM et du module complémentaire 6 - 20 mètres facultatif de l'initiateur de la FFESSM depuis moins de 3 ans,
 - ou du BPJEPS (*option plongée subaquatique*).
- Les objectifs de ce module sont d'acquérir des compléments méthodologiques :
 - pour réaliser des cours théoriques et pratiques à tous niveaux.
 - pour être capable d'organiser la plongée et d'enseigner dans la zone de 20 à 40 mètres.

— RÈGLES D'ORGANISATION

- L'organisation de ce module relève de la CTR qui peut la déléguer à un Codep, un club associatif ou une SCA.
- Pour les SCIA et les structures non rattachées à une CTR, l'accord du Président de la CTN est requis.
- Une demande doit être formulée au Président de la CTR 1 mois avant son début.
- Le Président de la CTR désigne le directeur de stage, qui est au moins MF2, ou MF2 associé de la FFESSM, ou BEES2, ou DES-JEPS, licenciés à la FFESSM
- La durée globale est de 7 heures de formation théorique, avec éventuellement mise en situation pratique, pouvant être réparties sur un délai de 2 semaines au maximum.
- L'intégralité de la formation doit être réalisée en présentiel. L'utilisation de la visio-conférence n'est pas autorisée
- Remarque : pour faciliter la lecture, les éléments communs par rapport aux modules de l'initiateur sont repris en caractères normaux, et les éléments nouveaux apparaissent en caractères gras.
- **Rappel** : les plongées doivent être réalisées en milieu naturel (*mer, lac, carrière*) à l'exclusion des piscines et fosses de plongée, quelle qu'en soit la profondeur.

ARCHITECTURE GÉNÉRALE DU MODULE



— MODULE COMPLÉMENTAIRE 20 - 40 M CADRE RÉGLEMENTAIRE

1 — Connaissances	2 — Commentaires
Règlementation relative à l'organisation et aux conditions de pratique de la plongée en enseignement et en exploration citées dans le Code du Sport et le MFT.	<ul style="list-style-type: none"> • Normes d'encadrement concernant la plongée en exploration et en enseignement. • Prérogatives des différents niveaux de plongeurs. • Prérogatives et obligations du MF1. • Équipements obligatoires et facultatifs des plongeurs et des encadrants. • Matériel obligatoire sur le lieu de plongée. • Conditions d'évolution des plongeurs en exploration utilisant des mélanges autres que l'air et/ou des recycleurs. • Qualifications supplémentaires que doit posséder le MF1 pour diriger ces plongées. • Conditions d'évolution des jeunes plongeurs à la FFESSM. • Réglementations locales spécifiques.
Organisation de la plongée en France et dans le monde.	<ul style="list-style-type: none"> • Etablissement d'APS, associations. • FFESSM : statuts et règlements. • Principales organisations françaises et internationales, la CMAS.
Contenus de formation (MFT).	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître l'ensemble des cursus de formation de plongeurs. • Suivre l'évolution de ces cursus et savoir où trouver les informations nécessaires.
Responsabilité civile et pénale de l'encadrant et du Directeur de Plongée.	<ul style="list-style-type: none"> • Responsabilités civile et pénale. • Mise en danger d'autrui. • Obligations de moyens et de résultat.
Assurances liées à la licence fédérale.	<ul style="list-style-type: none"> • Responsabilité civile au tiers. • Assurance associée à la licence fédérale. • Assurances individuelles complémentaires.
Certificat médical d'absence de Contre-Indication à la pratique sportive (CACI).	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître son champ d'application en plongée.
Les équipements de protection individuelle (EPI).	<ul style="list-style-type: none"> • Définition. • Structures concernées : clubs associatifs et SCA. • Obligations de marquage, de suivi et d'archivage.
Les normes.	<ul style="list-style-type: none"> • Définition et rôle. • Obligations faites aux industriels de respecter des contraintes de fabrication en vue de protéger le consommateur. • Obligation de maintenir les caractéristiques techniques du fabricant (<i>ex : un tuyau MP doit être remplacé par un tuyau identique à celui d'origine</i>).
Connaître et respecter le milieu naturel.	<ul style="list-style-type: none"> • Décrire la faune et la flore : espèces courantes dans les sites de pratiques concernés. • Citer les règles relatives au respect de l'environnement et expliquer leur esprit. • Faire évoluer sa palanquée et réaliser les exercices sans nuire à l'environnement. • Connaître la charte du plongeur responsable et les sites ressources: DORIS, etc.
Promouvoir par le sport les valeurs citoyennes de la république.	Voir chapitre spécifique.



— MODULE COMPLÉMENTAIRE 20 - 40 M ORGANISER ET SÉCURISER L'ACTIVITÉ

1 — Objectifs	2 — Commentaires
Accueillir les plongeurs.	<ul style="list-style-type: none"> • Adopter en toutes circonstances un comportement respectueux des valeurs du sport et de la fédération. • Accueillir, informer et prendre en charge les plongeurs. • Avoir un vocabulaire adapté et un comportement respectueux à l'égard des plongeurs. • Prendre en compte les spécificités des plongeurs (<i>enfants, ados, etc.</i>).
Choisir un site de plongée.	<ul style="list-style-type: none"> • Choisir un site adapté aux niveaux techniques des plongeurs, aux conditions météorologiques et aux conditions de pratique. • S'informer sur les sites accessibles et autorisés à partir de cartes marines et/ou auprès de personnes pouvant les connaître (<i>affaires maritimes, pilote du bateau, mairies, etc.</i>).
Composer les palanquées.	<ul style="list-style-type: none"> • Recueillir les informations nécessaires à l'évaluation du niveau de technicité des plongeurs et des guides de palanquée : questionnement, consultation des documents de plongée, attentes, etc. • En déduire les aptitudes des plongeurs. • Constituer chaque palanquée dans le respect des normes d'encadrement.
Fixer les paramètres de la plongée.	<ul style="list-style-type: none"> • Donner les paramètres de profondeur et de durée. • Compléter ces paramètres en fonction du type de plongée (<i>ex. : consommation, DTR, paliers...</i>). • Définir la zone d'évolution et le profil de plongée. • Définir les procédures de mise à l'eau et de remontée sur le bateau. • Définir la décompression adaptée au contexte. • Remplir la fiche de sécurité en respectant la réglementation en vigueur.
Présenter le site.	<ul style="list-style-type: none"> • Décrire la ou les zones de plongée, les conditions de plongée probables (<i>visibilité, courant, etc.</i>). • Rappeler les règles générales de protection de l'environnement, donner des conseils aux plongeurs pour les respecter.
Sécuriser et surveiller.	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les risques liés aux différentes pratiques. • Particularités liées aux différents publics : jeunes, seniors, restrictions d'ordre médical, etc. • Prévenir les situations à risque. • Organiser la surveillance de l'activité. • Mettre en place une sécurité surface.
Réagir en cas d'accident.	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître le plan d'évacuation et d'organisation des secours. • S'occuper de la victime : compétence acquise par le RIFAP. • Rédiger une fiche d'évacuation et de prise en charge. • Connaître le Plan d'Organisation des Secours.

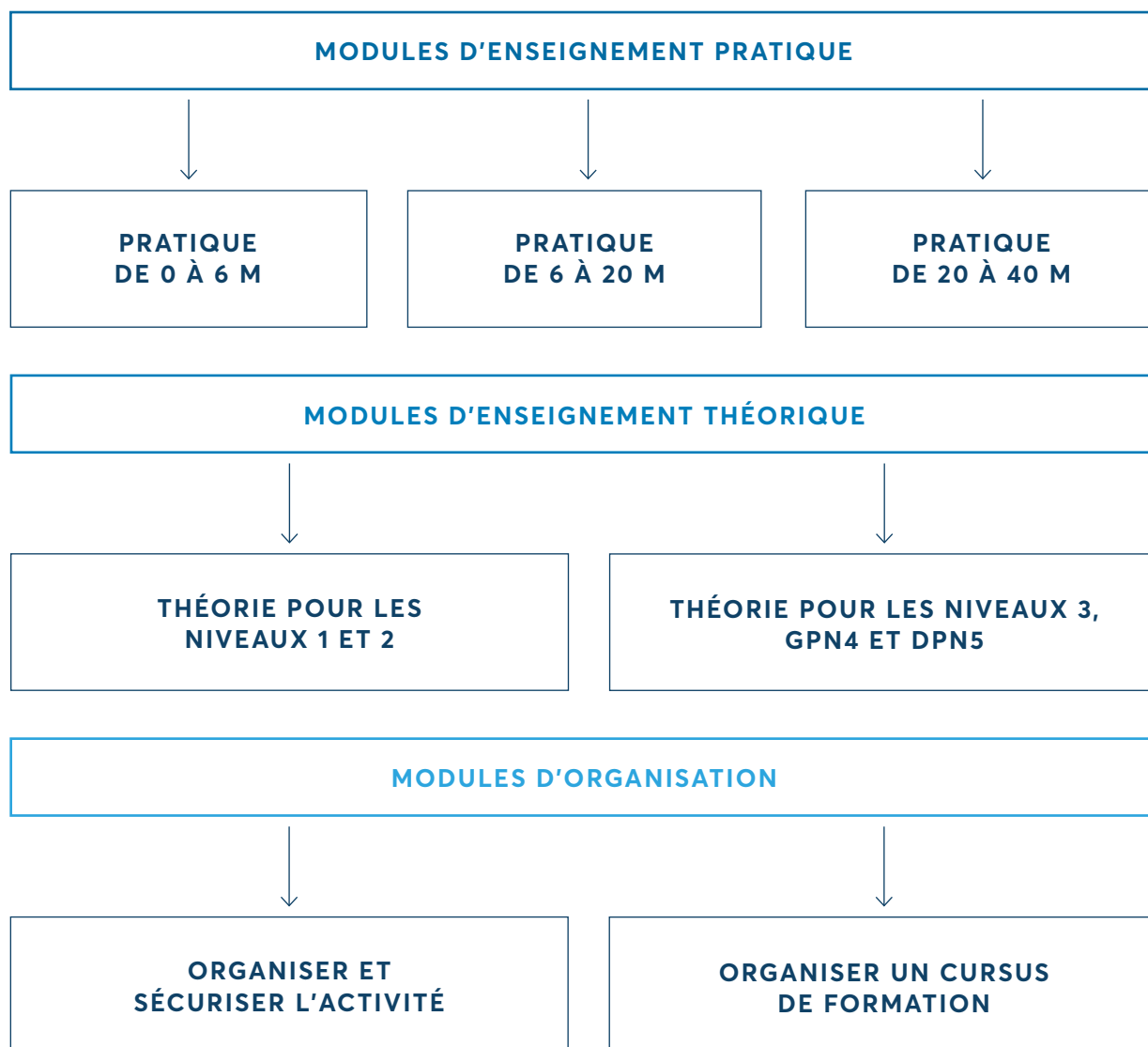


— MODULE COMPLÉMENTAIRE 20 - 40 M ORGANISER UN CURSUS DE FORMATION

1 — Objectifs	2 — Commentaires
Identifier la nature des cursus à organiser.	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier la nature et le volume des contenus de formation à organiser. • Utiliser le cadre règlementaire (<i>Code du Sport, référentiels des plongeurs</i>) pour identifier les contraintes.
Planifier.	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtriser la programmation en fonction des contraintes de progression. • La notion de programmation est abordée en terme d'organisation des contenu dans le temps. • La notion de progression renvoie à l'utilisation des acquis et des prérequis qui créent des contraintes, notamment dans la chronologie des contenus. • La planification peut relever de contraintes règlementaires (<i>ex: 15 mois pour acquérir l'ensemble des compétences du N3</i>).
Définir une logistique matérielle.	<ul style="list-style-type: none"> • Définir l'ensemble des moyens matériels à mettre en œuvre. • Gérer de manière optimale les moyens disponibles : <ul style="list-style-type: none"> — En pratique: identifier le matériel nécessaire à la pratique de l'activité (<i>équipement individuel, bateau, mise en œuvre d'ateliers, etc.</i>). — En théorie: salle de cours, équipement spécifique (<i>tableau, vidéoprojecteur, etc.</i>). • Les moyens sont définis en nombre suffisant en fonction du nombre de personnes à encadrer, du nombre d'encadrant, des spécificités des pratiques mises en œuvre, etc.
Définir les moyens humains.	<ul style="list-style-type: none"> • Définir l'encadrement nécessaire en fonction des contraintes induites par le cursus organisé. • En pratique : <ul style="list-style-type: none"> — identifier le matériel nécessaire à la pratique de l'activité (<i>équipement individuel, mise en œuvre d'ateliers, etc.</i>). — définir le nombre d'enseignants et leur niveau en fonction de leurs prérogatives dans le respect des normes d'encadrement définis dans le Code du Sport. • En théorie : <ul style="list-style-type: none"> — définir le nombre d'enseignants en fonction du nombre de stagiaires et en fonction des choix de stratégie d'enseignement (<i>cours magistraux, travail en groupe et en atelier, etc.</i>).



STAGE PÉDAGOGIQUE EN SITUATION



ACCÈS AU STAGE INITIAL

RÈGLES D'ORGANISATION

— ACCÈS AU STAGE PÉDAGOGIQUE EN SITUATION ET RÈGLES D'ORGANISATION

- L'accès au stage pédagogique en situation peut se faire à partir de la filière classique ou de la filière par capitalisation selon les modalités décrites page 4.
- En cas d'allègements, le stagiaire doit en faire la demande au Président de la CTR et fournir les justificatifs (*diplômes, qualifications, ...*) pour débiter le stage en situation.
- Le tuteur de stage est un MF2 ou MF2 associé de la FFESSM, ou BEES2 ou DE-JEPS (E4) ou DES-JEPS licencié à la FFESSM. Il peut être le tuteur de quatre stagiaires au maximum au cours d'une même séance, dont deux stagiaires DE-JEPS au maximum. Les CTR sont habilitées à exercer un contrôle.
- Il valide les séances théoriques, pratiques et les modules dans le livret pédagogique du stagiaire. Sa présence sur site ou dans la salle de cours est obligatoire.
- Dans un souci de continuité pédagogique, pour pouvoir valider un module, un tuteur doit avoir suivi le stagiaire sur un minimum de 4 séances dont au moins 1 dans le module concerné.
- Pour les modules d'enseignement pratique :
 - il est recommandé de faire travailler le stagiaire MF1 en présence de véritables élèves.
 - le stagiaire est mis en situation d'enseignement avec des plongeurs allant du niveau débutant à celui de Guide de Palanquée - N4, dans les espaces 0 – 6 m, 6 – 20 m et 20 – 40 m.
 - Lors des séances se déroulant au-delà de 20 m, un E4 est obligatoirement présent dans la palanquée du stagiaire pédagogique.
- **Rappel** : les plongées des modules d'enseignement pratique de 6 à 20 m et de 20 à 40 m doivent être réalisées en milieu naturel (*mer, lac, carrière*) à l'exclusion des piscines et fosses de plongée, quelle qu'en soit la profondeur.
- Pour chaque module :
 - Le stagiaire iMF1 doit valider au moins 5 séances dont 2 complètes portant sur des thèmes d'enseignement et des niveaux de plongeurs différents (pour les module d'enseignement pratiques et théoriques) ou d'un Directeur de Plongée en milieu naturel et artificiel (pour le module « Organiser et sécuriser l'activité »)
 - Une séance est complète lorsque les 3 phases (concevoir, réaliser, évaluer) sont réalisées et acquises par le stagiaire initiateur.
 - Une séance est validée partiellement lorsque seulement une ou deux phases sur les trois sont réalisées et acquises.
 - La CTN recommande au stagiaire MF1 de participer à un examen complet de Guide de Palanquée – Niveau 4



Nota :

Le stagiaire pédagogique MF1 est reconnu par le Code du Sport comme enseignant niveau 2 (E2, annexe III-15b). Ce statut est reconnu uniquement pendant la période de validité du livret pédagogique. Il a le droit d'enseigner dans l'espace 0 – 20m avec l'accord du Président du club et sous la responsabilité d'un DP E3 sans la présence d'un E4 sur site. Cependant, il ne peut ni délivrer les compétences des Niveaux 1 et 2 de plongeurs, ni certifier des plongées sur les carnets de plongée, ni exercer les fonctions de Directeur de Plongée en milieu artificiel.

— MODULE D'ENSEIGNEMENT PRATIQUE ENTRE 0 ET 6 MÈTRES

Nom et prénom du stagiaire

Nom, prénom, niveau et signature du formateur

		DATE					
CONCEVOIR	Formateur						
	Niveau travaillé						
	Thème travaillé						
	Définir les objectifs de formation						
	Positionner le thème dans le cursus						
	Justifier la séance						
	Définir une stratégie d'enseignement						
	Accueillir les plongeurs						
RÉALISER	Animer une séance et communiquer						
	Mettre en œuvre une stratégie de formation						
ÉVALUER	Réaliser une évaluation adaptée (initiale, finale, formative,...)						



VALIDATION DES SÉANCES : Inscire : A (Acquis), ECA (En Cours d'Acquisition) ou NT (Non Travaillé) dans la case de la séance.

— MODULE D'ENSEIGNEMENT PRATIQUE ENTRE 6 ET 20 MÈTRES

Nom et prénom du stagiaire

Nom, prénom, niveau et signature du formateur

		DATE					
CONCEVOIR	Formateur						
	Niveau travaillé						
	Thème travaillé						
	Définir les objectifs de formation						
	Positionner le thème dans le cursus						
	Justifier la séance						
	Définir une stratégie d'enseignement						
	Accueillir les plongeurs						
RÉALISER	Animer une séance et communiquer						
	Mettre en œuvre une stratégie de formation						
ÉVALUER	Réaliser une évaluation adaptée (initiale, finale, formative,...)						



VALIDATION DES SÉANCES : Inscire : A (Acquis), ECA (En Cours d'Acquisition) ou NT (Non Travaillé) dans la case de la séance.

— MODULE D'ENSEIGNEMENT PRATIQUE ENTRE 20 ET 40 MÈTRES

Nom et prénom du stagiaire

Nom, prénom, niveau et signature du formateur

		DATE					
CONCEVOIR	Formateur						
	Niveau travaillé						
	Thème travaillé						
	Définir les objectifs de formation						
	Positionner le thème dans le cursus						
	Justifier la séance						
	Définir une stratégie d'enseignement						
	Accueillir les plongeurs						
RÉALISER	Animer une séance et communiquer						
	Mettre en œuvre une stratégie de formation						
ÉVALUER	Réaliser une évaluation adaptée (initiale, finale, formative,...)						



VALIDATION DES SÉANCES : Inscire : A (Acquis), ECA (En Cours d'Acquisition) ou NT (Non Travaillé) dans la case de la séance.

— MODULE D'ENSEIGNEMENT DE LA THÉORIE AU PE 12, N1, PA 20, PE 40 ET N2

Nom et prénom du stagiaire

Nom, prénom, niveau et signature du formateur

		DATE					
CONCEVOIR	Formateur						
	Niveau travaillé						
	Thème travaillé						
	Définir les objectifs de formation						
	Positionner le thème dans le cursus						
	Justifier la séance						
	Définir une stratégie d'enseignement						
	Accueillir les plongeurs						
RÉALISER	Animer une séance et communiquer						
	Mettre en œuvre une stratégie de formation						
ÉVALUER	Réaliser une évaluation adaptée (initiale, finale, formative,...)						



VALIDATION DES SÉANCES : Inscire : A (Acquis), ECA (En Cours d'Acquisition) ou NT (Non Travaillé) dans la case de la séance.

— MODULE D'ENSEIGNEMENT DE LA THÉORIE AU PA40, PE60 N3, GPN4, ET DPN5

Nom et prénom du stagiaire

Nom, prénom, niveau et signature du formateur

		DATE							
CONCEVOIR	Formateur								
	Niveau travaillé								
	Thème travaillé								
	Définir les objectifs de formation								
	Positionner le thème dans le cursus								
	Justifier la séance								
	Définir une stratégie d'enseignement								
	Accueillir les plongeurs								
	RÉALISER	Animer une séance et communiquer							
		Mettre en œuvre une stratégie de formation							
ÉVALUER	Réaliser une évaluation adaptée (initiale, finale, formative,...)								



VALIDATION DES SÉANCES : Inscire : A (Acquis), ECA (En Cours d'Acquisition) ou NT (Non Travaillé) dans la case de la séance.

— MODULE D'ORGANISATION DE L'ACTIVITÉ

Nom et prénom du stagiaire

Nom, prénom, niveau et signature du formateur

— Organiser et sécuriser l'activité

DATE										
Formateur										
Thème travaillé										
Accueillir les plongeurs										
Choisir un site de plongée										
Composer les palanquées en exploration et en enseignement										
Fixer les paramètres de la plongée										
Présenter le site										
Sécuriser et surveiller										
Réagir en cas d'accident										

— Organiser un cursus de formation



DATE										
Formateur										
Niveau travaillé										
Identifier la nature du cursus à organiser										
Planifier										
Définir une logistique matérielle										
Définir les moyens humains										

VALIDATION DES SÉANCES : Inscire : A (Acquis), ECA (En Cours d'Acquisition) ou NT (Non Travaillé) dans la case de la séance.

— STAGE FINAL ACCÈS ET RÈGLES D'ORGANISATION

- Le stage final a une durée de 5 jours et un volume de 35 heures au minimum, répartis sur un maximum de 3 week-ends consécutifs.
- L'intégralité du stage doit être réalisé en présentiel. L'utilisation de la visio-conférence n'est pas autorisée.
- Pour y accéder, le stagiaire doit avoir validé l'ensemble des modules du stage pédagogique en situation.
- Le directeur du stage final est un Instructeur Régional ou National présent sur la totalité du stage. Il est nommé par le Président de la CTR et peut être assisté par des moniteurs MF2 ou MF2 associé de la FFESSM, ou BEES2 ou DES-JEPS licenciés à la FFESSM.
- Au cours du stage final, la formation des stagiaires MF1 doit plus particulièrement porter sur:
 - l'enseignement dans l'espace 0 - 40 m.
 - la préparation aux épreuves de l'examen. Chacune d'entre elles sera réalisée au moins une fois pendant le stage.



EXAMEN

ÉPREUVES

CADRE RÉGLEMENTAIRE

**INTERVENTION SUR UN PLONGEUR
EN DIFFICULTÉ**

**PÉDAGOGIE
PRATIQUE**

**PÉDAGOGIE
THÉORIQUE**

**PÉDAGOGIE
ORGANISATIONNELLE**

ORGANISATION DE L'EXAMEN

ACCÈS À L'EXAMEN ET JURY

**NOTATION ET DÉLIVRANCE
DU DIPLÔME**



**ATTESTATION D'APTITUDE
A PRÉSENTER L'IPD**

— ACCÈS À L'EXAMEN

- L'organisation de l'examen relève de la compétence d'une Commission Technique Régionale (CTR).
- Pour y accéder, le candidat doit :
 - Etre titulaire de la licence FFESSM en cours de validité.
 - Etre âgé de 18 ans révolus à la date d'entrée en formation, stage initial compris.
 - Etre francophone.
 - Etre titulaire du diplôme de Guide de Palanquée – Niveau 4 de la FFESSM ou de la carte de Guide de Palanquée Associé de la FFESSM ou du Niveau 4 de l'ANMP ou du BP-JEPS.
 - Etre titulaire de la carte RIFA Plongée de la FFESSM.
 - Contrôle médical : se conformer aux préconisations exposées en fin de chapitre « généralités » du MFT.
 - Etre titulaire du permis de conduire des bateaux de plaisance à moteur, permis option côtière minimum, (les « anciens permis » côtier et A sont toujours recevables). Les possesseurs d'un permis étranger doivent justifier que celui-ci leur donne en France des prérogatives équivalentes au permis option côtière.
 - Avoir effectué dans l'ordre chronologique, après obtention du diplôme de Guide de Palanquée, les différents éléments définis au chapitre « Coursus de formation ».
 - Présenter l'attestation d'aptitude à l'épreuve d'intervention sur un plongeur en difficulté à 25 m, laquelle doit être signée sur le livret pédagogique par un moniteur au minimum MF1 ou MF1 associé de la FFESSM, ou BEES1 ou DE-JEPS (E3) licencié à la FFESSM. La validité de cette aptitude est de 9 mois.

Le modèle type figure à la dernière page du contenu de formation.

- L'ensemble des stages doit être effectué dans un délai de 3 ans maximum à partir de la fin du stage initial : tout candidat doit se présenter à l'examen dans ce délai.
- En cas de dépassement de ce délai de 3 ans, le Président de la CTR qui a délivré le livret pédagogique peut exceptionnellement accepter une dérogation en prolongeant sa validité d'une année maximum.
- Si le stage se déroule à l'étranger sous le contrôle d'un moniteur français, ce dernier doit en demander l'autorisation préalable au Président de la CTN.
- Si des stages s'effectuent dans les COM ou Collectivités Territoriales ou Collectivités Départementales non rattachées à un Comité Régional, le Président de la CTN est habilité à déroger aux présentes conditions d'organisation.



Nota :

- Un candidat ayant échoué à l'examen ne peut se représenter avant un délai de 30 jours pleins à une autre session. Le non respect de ce délai, découvert a posteriori, entraînerait la nullité de l'examen indûment présenté.
- Si, en cas d'un échec à l'examen, le candidat arrive au-delà des 3 ans de durée maximale pour la réalisation du cursus de formation, il doit refaire un stage final pour présenter à nouveau l'examen. Ce stage final supplémentaire, ainsi que ce nouvel examen, devront avoir été réalisés dans la période des 12 mois qui suit la fin du cursus de formation de 3 ans. En cas de nouvel échec, tout nouvel examen devra être présenté dans cette même période de 12 mois.
- Lorsqu'un candidat ne se présente pas dans son Comité Régional ou Inter-Régional d'appartenance, il doit fournir une attestation sur l'honneur indiquant qu'il ne s'est pas présenté à une session d'examen dans les 30 jours précédents.



JURY DE L'EXAMEN

- Le Président du Comité Régional ou son représentant.
- Le Président de la Commission Technique Régionale ou son représentant.
- Un Instructeur Régional délégué par la CTR est chargé de vérifier la conformité du déroulement de l'examen et de contribuer à son harmonisation. Il participe aux épreuves de l'examen et à l'évaluation des candidats.
- Un ou plusieurs Instructeurs Régionaux aidés d'un ou plusieurs MF2 ou MF2 associé de la FFESSM, ou BEES2, ou DES-JEPS licenciés à la FFESSM.



Nota :

Le Président du Comité ou le Président de la CTR ou leurs représentants peuvent, s'ils sont Instructeurs Régionaux, cumuler leur fonction avec celle de délégué.



— ÉPREUVES DE L'EXAMEN

Pour les 3 épreuves de pédagogie, les candidats sont autorisés à utiliser le MFT non annoté pour préparer leur sujet.

1 | ÉPREUVE DE PÉDAGOGIE PRATIQUE (AVEC ET SANS SCAPHANDRE) : Coefficient 4

- Cette épreuve a pour objectif l'évaluation d'une séance de plongée faite à un ou plusieurs élèves, accompagnée des conseils, remarques ou consignes nécessaires avant l'immersion.
- Le thème, les conditions d'exécution de la séance et le niveau des élèves auxquels elle s'adresse sont définis par un sujet tiré au sort dans une liste élaborée par le jury responsable de l'épreuve. Celui-ci peut apporter des informations complémentaires en réponse à une demande du candidat.
- Les sujets à traiter portent sur l'apprentissage ou le perfectionnement des exercices préparant aux diplômes de plongeurs du débutant au Niveau 3, des qualifications PA20, PE40, PA40 et PE60 au GPN4 et DPN5 ainsi qu'à la randonnée subaquatique.
- Le candidat dispose de 30 minutes pour préparer son sujet et de 30 minutes pour l'exposer, le réaliser dans l'eau et répondre aux éventuelles questions du jury. Les modalités d'organisation pratique de l'épreuve sont définies par le jury.

2 | ÉPREUVE DE PÉDAGOGIE ORGANISATIONNELLE : Coefficient 3

- Cette épreuve a pour objectif d'évaluer les capacités du candidat à organiser l'activité en toute sécurité.
- Le thème, les conditions d'exécution de la séance et le niveau des élèves auxquels elle s'adresse sont définis par un sujet tiré au sort dans une liste élaborée par le jury responsable de l'épreuve. Celui-ci peut apporter des informations complémentaires en réponse à une demande du candidat.
- Les sujets à traiter portent sur :
 - la gestion d'un bateau de plongée,
 - l'accueil des plongeurs,
 - l'organisation des palanquées,
 - l'organisation de la sécurité sur site,
 - l'organisation des secours,
 - l'organisation d'une formation de plongeurs du N1 au DPN5.
- Le candidat dispose de 30 minutes pour préparer son sujet et de 10 minutes maximum pour l'exposer. Le jury dispose ensuite de 20 minutes maximum pour poser des questions et permettre au candidat d'y répondre. Les modalités d'organisation pratique de l'épreuve sont définies par le jury.



— ÉPREUVES DE L'EXAMEN

3 | ÉPREUVE DE PÉDAGOGIE THÉORIQUE : Coefficient 4

- Cette épreuve a pour objectif d'évaluer les capacités du candidat à transmettre des connaissances théoriques concernant la plongée.
- Il développe devant un groupe d'élèves un sujet de théorie appliquée à la plongée.
- Le niveau technique des élèves s'étend du débutant jusqu'au plongeur préparant le GPN4.
- Le thème, les conditions d'exécution de la séance et le niveau des élèves auxquels elle s'adresse sont définis par un sujet tiré au sort dans une liste élaborée par le jury responsable de l'épreuve. Celui-ci peut apporter des informations complémentaires en réponse à une demande du candidat.
- Les sujets à traiter portent sur :
 - l'anatomie, la physiologie et la physiopathologie du plongeur,
 - la décompression : tables fédérales issues des tables MN90, ordinateurs de plongée,
 - les aspects théoriques de l'activité,
 - le matériel de plongée et la station de gonflage,
 - les connaissances générales du milieu marin, de la faune et de la flore locales et du respect et de la protection de l'environnement.
- Le candidat dispose de 30 minutes pour préparer son sujet et de 30 minutes pour l'exposer et répondre aux éventuelles questions du jury. Les modalités d'organisation pratique de l'épreuve sont définies par le jury.
- Avant la session de l'examen, les candidats devront avoir été informés des outils pédagogiques qui seront mis à leur disposition, tels que tableau noir ou blanc, tableau papier, rétroprojecteur, planches de matériel, d'anatomie et de la faune locale, éléments de l'équipement d'un plongeur et notamment détendeurs, bouteilles, gilets, etc.



— ÉPREUVES DE L'EXAMEN

4 | ÉPREUVE D'INTERVENTION SUR UN PLONGEUR EN DIFFICULTÉ À 25 MÈTRES : Coefficient 4

DESCRIPTION

Il s'agit d'une épreuve durant laquelle le futur MF1 doit démontrer ses capacités à prendre en compte une situation nécessitant une intervention et la remontée en surface d'un plongeur en difficulté.

DÉROULEMENT

- Le candidat intervient sur un plongeur (l'examineur) conscient et stabilisé à 25 m sur un fond plus important. Sur un signe de l'examineur, le candidat doit le remonter dans une zone de profondeur comprise entre 5 et 3 m en privilégiant l'utilisation du gilet.
- Il doit assurer la sécurité de la remontée et notamment la maîtrise de la vitesse en toutes circonstances, jusqu'à l'arrivée en zone de palier.
- Tout au long de l'intervention, le candidat surveille l'assisté et doit conserver une attitude sécurisante.
- Il doit pouvoir s'adapter à une situation évolutive (*perte de conscience, lâcher de détenteur ou panne d'air*).
- L'arrêt entre 5 et 3 m est marqué et un tour d'horizon permet de sécuriser l'arrivée en surface.
- Ensuite, le candidat effectue le signe de détresse en surface, puis tracte l'assisté pendant 1 minute au maximum, cette durée étant laissée à l'appréciation du jury.

ÉVALUATION

- Sont pris en compte :
 - La qualité et l'efficacité de la prise en charge.
 - Le contrôle de la vitesse de remontée.
 - Le profil de la remontée.
 - L'arrêt au palier (entre 5 et 3 m) et le tour d'horizon.
 - Dans tous les cas, si une vitesse de remontée rapide est tolérée en début de remontée, celle-ci doit être définitivement maîtrisée au plus tard à l'arrivée à 20 m.
 - L'utilisation du gilet doit être privilégiée.
 - L'utilisation des palmes et le regonflage au cours de la remontée sont pénalisant pour l'évaluation
- Sont éliminatoires :
- Tout comportement impactant la sécurité.
 - Un manque de réactivité au fond.
 - Une redescente de plus de 2 m à tout moment : au fond, à la remontée et au palier.
 - Percer la surface sans marquer l'arrêt au palier.

5 | ÉPREUVE DE RÈGLEMENTATION : Coefficient 2

- Épreuve écrite portant sur le cadre réglementaire de la plongée et sur les règlements de la FFESSM.
- Contenu : voir le module « cadre réglementaire » du stage initial.



— NOTATION | OBTENTION DE L'EXAMEN

- Les épreuves sont notées sur 20 et affectées des coefficients suivants :
 - 1 | Épreuve de pédagogie pratique : **coefficient 4.**
 - 2 | Épreuve de pédagogie organisationnelle et de sécurité : **coefficient 3.**
 - 3 | Épreuve de pédagogie théorique : **coefficient 4.**
 - 4 | Épreuve d'intervention sur un plongeur en difficulté à 25 m : **coefficient 4.**
 - 5 | Épreuve de réglementation : **coefficient 2.**
- Pour être reçu à l'examen, le candidat doit :
 - Obtenir un total général pour l'ensemble de toutes les épreuves d'au moins 170 points.
 - Ne pas avoir de note inférieure à 5/20.
 - Avoir réalisé toutes les épreuves : toute épreuve non faite est éliminatoire.
 - Obtenir la moyenne de 10/20 :
 - À l'ensemble formé par les 3 épreuves de pédagogie (*épreuves N°1, 2 et 3*)
 - À l'épreuve d'intervention sur un plongeur en difficulté à 25 m (*épreuve N°4*)
 - À l'épreuve de réglementation (*épreuve N°5*)

— DÉLIVRANCE DU DIPLÔME | FORMALITÉS

- Le diplôme de MF1 est délivré sous la signature du Président du Comité Régional, du Président de la CTR et du Président du jury.
- Les Commissions Techniques Régionales sont dépositaires des documents suivants :
 - Fichier Excel vierge tenant lieu de bordereau d'examen (*en provenance du siège de la FFESSM*).
 - Diplômes.
- Avant l'examen, les organisateurs doivent disposer du fichier Excel « MF1 » vierge valant bordereau de notes.
- À charge des organisateurs :
 - De saisir complètement le bordereau en utilisant le fichier Excel disponible sur le site internet (*accès CTR*) en apportant les numéros des diplômes.
 - De remplir les diplômes en respectant les numéros portés sur les bordereaux.
 - De remettre les diplômes aux lauréats.
 - D'envoyer à la CTR dans les meilleurs délais (*30 jours maximum*) le fichier Excel renseigné.
 - De conserver un exemplaire du fichier Excel.
- À charge de la CTR :
 - De mettre à la disposition du délégué de la CTR le nombre nécessaire de diplômes numérotés et signés par le Président du Comité Régional et le Président de la CTR.
 - De mettre à la disposition du délégué de la CTR le fichier Excel permettant de saisir le bordereau de la session.
 - De conserver un exemplaire du fichier Excel.
 - D'importer le fichier Excel et de clôturer la session sur le site de la FFESSM (*accès CTR*).
- À charge de l'administration fédérale nationale :
 - D'établir, après clôture de l'examen de MF1 par la CTR, les cartes doubles face FFESSM/CMAS et de les adresser directement aux lauréats.
 - De délivrer des duplicata (*carte double face*) sur demande des lauréats.



— ATTESTATION D'APTITUDE A PRÉSENTER L'ÉPREUVE D'INTERVENTION SUR UN PLONGEUR EN DIFFICULTÉ À 25 M

• Cette attestation :

- doit être signée sur le livret pédagogique par un moniteur au minimum MF1 ou MF1 associé de la FFESSM, ou BEES1, ou DE-JEPS (E3) licencié à la FFESSM,
- est valable 9 mois à partir de la date de délivrance.

Je soussigné(e)

Nom :

Prénom :

Niveau :

N° de licence :

Certifie que :

Nom :

Prénom :

N° de licence :

est apte à présenter l'épreuve d'intervention sur un plongeur en difficulté à 25 mètres

Date de l'attestation :

Cachet et signature de l'encadrant(e) :



— MODIFICATIONS DEPUIS MAI 2021 :

- Page 6 : autorisation de la visio-conférence au stage initial pour 1/3 du volume horaire au maximum
- Page 13 : obligation de réaliser l'intégralité du module complémentaire 20-40m en présentiel
- Page 18 : précisions sur les conditions de validations des séances
- Pages 19, 20, 21, 22 et 23 : simplification de la grille d'évaluation des séances et identification du formateur. Uniformisation avec celles de l'initiateur.
- Page 24 : identification du formateur dans les 2 grilles d'évaluation,
- Page 25 : obligation de réaliser l'intégralité du stage final en présentiel.

— PROPOSITION DE FICHE DE SUIVI ET D'ÉVALUATION N1

NOM :

PRÉNOM :

— Compétence	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8
S'équiper et se déséquiper								
Se mettre à l'eau et en sortir								
Évoluer dans l'eau - S'immerger								
Évoluer dans l'eau - Se propulser								
Évoluer dans l'eau - Se ventiler								
Évoluer dans l'eau - S'équilibrer								
Communiquer								
Appliquer les conduites de sécurité								
Respecter le milieu et l'environnement								
Retourner en surface								

L'évaluation des compétences se fait en contrôle continu. Le niveau est validé lorsque toutes les compétences sont acquises. Les connaissances théoriques sont évaluées lors des mises en situations pratiques, il n'y a pas d'examen écrit. L'accent est mis sur la prévention.



Cette fiche n'a aucun caractère obligatoire, elle est modulable et il appartient au moniteur de l'adapter pour sa propre utilisation.



VALIDÉ LE :

NOM ET SIGNATURE DU MONITEUR :